

OCTOBRE 2025

REVUE OFFICIELLE  
DU CONGRÈS DES  
MAIRES DE L'ISÈRE

# MAG Congrès

**FOCUS**

**Préparer les élections  
municipales et communales  
de mars 2026**



Association des  
Maires de l'Isère

# TE38 à vos côtés !

Retrouvez-nous sur [te38.fr](http://te38.fr)

## CONCESSIONS

- Organisation et contrôle :
- Des concessions de gaz et d'électricité
  - De la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés



## ACHAT D'ÉNERGIE

- Achat groupé avec option « énergie verte » pour une maîtrise de vos budgets
- Accompagnement dans l'exécution du contrat

## RÉNOVATION DU PATRIMOINE

- Accompagnement de A à Z pour vos projets de rénovation énergétique avec BATICWATT



- Aide financière pour vos travaux avec la prime ISÉRENOV'



- Mutualisation de vos CEE

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Conseils dans vos projets de production d'énergies renouvelables

## CARTOGRAPHIE

Mise à disposition de données géographiques fiables et précises via deux outils :

- SIG - Cassini
- Fonds de plan - PCRS

## MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Aménagement et développement d'un réseau de recharge de proximité, fiable et abordable pour véhicules électriques



## ÉLECTRICITÉ

- Réalisation de travaux
- Amélioration de l'environnement paysager
- Accompagnement dans vos projets d'urbanisme

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Réalisation de diagnostics techniques
- Rénovation de l'éclairage public
- Maintenance du parc
- Protection de la biodiversité



27 rue Pierre Sémard  
38 000 Grenoble

04 76 03 19 20  
contact@te38.fr

## Sommaire Mag'Congrès

### Le Congrès

Programme détaillé .....	9
Aoste, ville au dynamisme économique, culturel, social et agricole .....	10
Les Vals du Dauphiné, territoire des possibles .....	20
Catalogue officiel des exposants .....	111
Liste des annonceurs .....	120

### L'A.M.I.

Les instances dirigeantes .....	28
Activités de l'A.M.I. oct. 2024 - oct. 2025 .....	31
Les Trophées de l'A.M.I. Isère Terre d'Inspiration .....	85

### Formation

Les formations de l'A.M.I. ....	40
Le DIFE, c'est quoi et comment l'utiliser .....	42
Préparer mon projet de VAE .....	44
L'IA au service des élus : démystifier pour mieux apprivoiser .....	46
Comprendre et connaître les règles de l'information en période préélectorale pour les élus .....	48
Trouver le ton juste pour informer en période préélectorale .....	50

### Fonction publique territoriale

Le maire-employeur .....	52
Secrétaires généraux de mairie, un soutien renouvelé et prioritaire .....	106

### Juridique

Vers une énième loi de simplification du droit de l'urbanisme ? .....	60
Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI) .....	80
Les conciliateurs de justice auprès des maires .....	100
Les différents modes d'acquisition d'un bien immobilier par une commune .....	102
Marchés publics de faible montant : la pratique des "trois devis" est-elle encore d'actualité ? .....	108

### DOSSIER

#### PRÉPARER LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DE MARS 2026

Comment constituer une liste de candidats ? .....	67
Quelles conditions pour se porter candidat ? .....	70
Le financement de la campagne électorale .....	74
Comment et quand déposer sa liste en préfecture ? .....	75
Que se passerait-il en l'absence de liste ? .....	75
Le mode de scrutin pour les élections municipales en 2026 .....	76

### Aménagement-Urbanisme

L'Isère, territoire connecté et durable : cap sur le 100 % THD ! .....	54
Foncier : redécouvrons les vertus du jeu collectif sur nos territoires .....	58
Aménagement, dialogue, anticipation : comment la Safer accompagne les élus dans leurs projets territoriaux .....	62
Logement social : un appel aux maires bâtisseurs .....	78
Altice France - SFR, un partenaire stratégique pour les collectivités en Isère .....	94
ELEGIA : un partenaire historique mais toujours innovant pour les collectivités iséroises .....	98

### Finances

Bloc communal : faire face à la contrainte .....	56
Le compte financier unique (CFU) .....	92

### Santé-Social

Proximité Hlm : au plus près des habitants, au service des territoires .....	64
Petite enfance : ce que change la loi pour le plein emploi pour les communes et les familles .....	82

### Transition écologique et énergétique

Aoste : la méthanisation territoriale au service d'un écosystème local durable .....	96
--	----

Revue annuelle éditée par AMI Développement • 1 place Pasteur • 38000 Grenoble • Tél. 04 38 02 29 29 ou 04 38 02 29 36

Directeur de la publication : Daniel Vitte Responsables de publication : Geneviève Billet et Elisabeth Gagnaire Publicité : Cindy Machet

Conception, réalisation : Rose Leo Couverture : Thomas Garcia Impression : Imprimerie du Pont de Claix - Imprimé sur papier PEFC

Nos partenaires





**CONSTRUIRE  
+ ENTREtenir  
= AGIR POUR L'AVENIR**

Chez Pluralis, créer de nouveaux logements ne nous fait pas oublier ceux qui existent déjà. Chaque année, nous agissons sur deux fronts : répondre aux besoins en logement **en construisant**, et améliorer le confort, la performance énergétique et la qualité de vie **en rénovant** notre parc existant.

Parce que l'entretien du patrimoine fait aussi partie de notre mission intérêt général.



186
communes  
en Isère nous font  
déjà confiance.

LABEL

La qualité de service  
en actions et en preuves



Le mot du Président de l'A.M.I.

## Aoste, fleuron des Vals du Dauphiné



Le Congrès annuel de l'Association des Maires de l'Isère relève du rituel, à l'exemple d'une organisation millimétrée pour accueillir plus de 1 500 personnes sur un même site, mais un rituel en constante évolution, y compris pour des changements majeurs. Ainsi, d'une contrainte Covid, la suppression du repas républicain en 2021, est née la sollicitation pressante des exposants, que nous avons validée : ne pas revenir au repas mais le remplacer par une multitude de buffets sur les stands. Autre exemple, la table-ronde qui faisait partie de l'ADN du Congrès est supprimée cette année, car victime du succès du Salon avec lequel elle se télescopait. Et, pour donner une belle visibilité à la nouveauté de l'an passé : "les Trophées de l'AMI, Isère Terre d'inspiration", reconduite dans l'enthousiasme en 2025, la proclamation des résultats et la remise des prix ont été intégrées au programme officiel, juste avant les très attendus discours de clôture.

Mais revenons aux prémices. Pour la 67<sup>e</sup> édition, nous avons trois binômes candidats, et je souhaite rendre hommage à chacun. D'abord, les Avenières Veyrins-Thuellin et les Balcons du Dauphiné, binôme très volontaire que nous n'avons pu retenir pour des raisons de non-faisabilité technique. Puis, St-Quentin Fallavier et la CAPI, l'intercommunalité qui avait obtenu le Congrès précédent (mémorablement organisé à Saint-Savin). Notre Comité directeur a donc choisi l'alternance avec Aoste et les Vals du Dauphiné, répondant à l'enthousiasme débordant du premier magistrat Roger Marcel et au soutien sans faille du président Bernard Badin. Aoste, au riche passé que font revivre les collections de son musée gallo-romain. Aoste, terre d'accueil d'entreprises de renom qui drainent les ressources en main d'œuvre d'un large bassin d'emplois. Aoste, fleuron des Vals du Dauphiné et passerelle avec la Savoie voisine. Quant aux Vals du Dauphiné, le territoire cultive l'esprit d'équipe avec Bernard Badin, capitaine président qui a conservé la fougue de ses années rugby comme le professionnalisme de l'ingénieur en entreprise. Et le tout donne des résultats exceptionnels, à l'exemple de l'attribution, à la communauté de communes des Vals du Dauphiné et au COTNI Nord Isère, des Championnats de France cyclistes, Espoirs en 2025 et Elite en 2026.

Je reviens sur l'année écoulée. J'ai une pensée pour nos collègues disparus ou éloignés pour des raisons de santé. Malgré les démissions, j'aime à rappeler que les élus sont aux commandes jusqu'à

la fin du mandat, et je souhaite à tous de conduire à leur terme les nombreux projets qui les mobilisent. Il y a un an, nous venions d'apprendre que certaines collectivités iséroises se verraient imposer des contributions budgétaires. Aujourd'hui, les perspectives sont encore plus sombres et les intervenants à notre Congrès préciseront leur vision de l'avenir. Je me bornerai à souligner le rôle du bloc local, l'obligation absolue de préserver le premier échelon, la proximité immédiate, le creuset que plébiscitent les Français. Et l'A.M.I. apporte sa pierre à l'édifice en étant aux côtés des élus, au quotidien, comme l'illustrent les informations publiées dans le présent Mag'Congrès.

Je tiens à saluer une dernière fois, et chaleureusement, Geneviève Billet, directrice de l'A.M.I. depuis 13 ans, et future jeune retraitée. Merci pour tout chère Geneviève. Elle sera remplacée par son actuelle adjointe, notre juriste Elisabeth Gagnaire, à l'A.M.I. depuis 19 ans. Avouez que nous privilégions le changement dans la continuité. Merci à tous pour la préparation de ce 67<sup>e</sup> Congrès : l'équipe de l'A.M.I., Fabien Durand et le Comité directeur, Aoste et les Vals du Dauphiné, nos partenaires premium, les annonceurs et exposants, les forces de l'ordre et notre prestataire logistique de grande confiance Antoine Rutigliano. Je vous souhaite une très riche rencontre.

**Daniel Vitte**



**NOTRE ENERGIE,  
ELLE VIENT  
DU COLLECTIF**

Rejoignez la #TeamFranceElectrique pour  
brancher la France à la transition écologique.  
3 380 offres en CDI et en alternance  
partout en France.

**enedis**  
Bienvenue dans la nouvelle France électrique.

Postulez sur [enedis.fr/emploi](https://enedis.fr/emploi)

En savoir plus sur [enedis.fr/transition-ecologique](https://enedis.fr/transition-ecologique). L'énergie est notre avenir, économisons-la !

## Le mot de la Préfète de l'Isère



Mesdames et Messieurs les maires,

Dans un environnement toujours plus complexe, je tiens d'abord à saluer votre engagement. Être maire aujourd'hui, c'est répondre à des attentes grandissantes et parfois impatientes, affronter des défis de tous ordres, mais c'est surtout incarner les valeurs de la République au plus près de nos concitoyens. Pour cela, l'État vous doit écoute, appui et protection. Il vous les doit parce que votre rôle est irremplaçable. À quelques mois de nouvelles échéances électorales, bientôt au terme de ce mandat de 6 ans, et pour beaucoup d'entre vous à la veille d'en entamer un nouveau peut-être, vous avez été en première ligne face aux grandes crises qui ont marqué le pays : pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021, récurrentes vagues de chaleur, catastrophes naturelles, tensions sociales et agricoles de 2023 et 2024, émeutes urbaines de juin 2023... Vous avez tenu bon, dans l'urgence comme dans la durée, et continué d'agir pour vos communes, avec pragmatisme, courage et dévouement. Je tiens à vous remercier pour cette résilience et cet engagement constant. Malheureusement, votre engagement et votre dévouement sont parfois confrontés à des incivilités, des outrages et parfois aussi à des violences à votre encontre. Ces actes sont inacceptables : ils portent atteinte à la démocratie. En vous visant, ils ciblent notre République. Les maires et les élus sont des victimes de choix pour les individus qui cherchent à déstabiliser notre société. Les

insultes, les menaces, les agressions physiques... ces actes sont intolérables et ils doivent être condamnés et punis avec fermeté. L'État est pleinement mobilisé pour protéger les maires et les élus. Le gouvernement a mis en place des dispositifs de protection, un accompagnement juridique et psychologique, et des sanctions pénales renforcées pour les auteurs de ces violences. Nous travaillons également avec les forces de sécurité intérieure pour prévenir et réprimer ces actes et être à vos côtés au plus vite et dans les meilleures conditions de prise en charge. Lors des vœux de janvier et de notre rencontre du 2 juin à Voreppe, j'ai rappelé les grands axes de notre feuille de route pour 2025 : sécurité, cohésion, efficacité et transition écologique. Ces priorités restent entières.

La sécurité, d'abord, parce qu'elle est la première de nos libertés. Préserver la tranquillité publique, prévenir les violences, lutter contre la délinquance du quotidien : cela exige un effort partagé. Les forces de sécurité intérieure constituées de la police nationale et des militaires de la gendarmerie sont mobilisées, nuit et jour, à vos côtés, pour garantir la sécurité et la protection de nos concitoyens. En tant que maires, en tant que premiers représentants de l'État dans vos communes, vous êtes je le sais aussi, très fortement impliqués dans le bon fonctionnement du continuum de sécurité. Avec vos polices municipales, vos décisions en matière d'urbanisme, d'aménagement urbain, vos dispositifs de vidéoprotection, vos actions de prévention, et votre participation active, par la voie de conventions diverses – contrats de sécurité intégrée, participation citoyenne. Je sais qu'en matière de sécurité ce n'est jamais assez, que nous évoluons dans une société violente et que vous êtes particulièrement concernés : ensemble nous y arriverons. La cohésion, ensuite, passe par l'accès équitable aux services publics, en ville comme à la campagne. C'est pourquoi l'État maintient un haut niveau de dotations en Isère : 454 millions d'euros de DGF, la DETR, la DSIL, le Fonds vert, dont je rappelle qu'il n'existait pas il y a encore 3 ans, et que tous désormais le considèrent comme indispensable à la réalisation de nos projets pour la transition écologique.

L'objectif est simple : préserver votre capacité d'agir. Je sais, là aussi, que ce n'est jamais assez, parce que vous avez des projets, parce que vous voulez les réaliser pour le bien-être de la population dont vous avez la charge et qui vous fait confiance. Là aussi, c'est ensemble que nous parviendrons à faire avancer toutes vos idées de développement communal et aussi intercommunal. L'efficacité est notre troisième cap. Elle implique de simplifier, d'adapter nos dispositifs de soutien et d'accompagnement à vos réalités, de sortir d'une logique strictement administrative. C'est le sens de cette journée, construite avec l'Association des maires de l'Isère : des séquences concrètes, des outils utiles, des échanges sur vos préoccupations – sécurité, pouvoir de police, transition écologique, services publics. Je me fixe, avec l'ensemble des services de l'État d'être auprès de vous et à vos côtés pour faire prévaloir l'esprit local d'entreprendre. Enfin, la transition écologique. Elle se joue dans les territoires, à travers les choix que vous portez en matière d'urbanisme, de mobilité, de sobriété énergétique. L'État vous accompagne : Contrats de réussite et de transition écologique, zones d'accélération des énergies renouvelables, projets structurants comme le Lyon-Turin, le SERM, ou encore l'EPR2, situé dans l'Ain mais impactant l'Isère, qui doit, sur l'ensemble de ces projets d'envergure, s'impliquer, anticiper et tirer bénéfice des mouvements et déploiements à venir. Plus de 60 % des communes iséroises sont engagées : c'est une dynamique positive. Tous ensemble nous devons poursuivre nos efforts pour promouvoir un développement équilibré et respectueux de l'homme et de son environnement.

Ces priorités dessinent une conviction forte : l'action publique ne réussira que par l'alliance entre l'État et les collectivités, dans la clarté des rôles et la solidarité des responsabilités. C'est cette alliance que nous devons continuer à faire vivre, au service des territoires, et de ses habitants. Vous pouvez compter sur l'engagement constant des services de l'État. Et je sais pouvoir compter sur le vôtre.

Catherine Séguin

# LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE engagé pour un territoire connecté et durable !

Avec son réseau de fibre optique et son réseau radio, le Département de l'Isère accompagne les collectivités pour :

- Optimiser les coûts télécom (raccordement des bâtiments publics et vidéoprotection...)
- Développer des services connectés (gestion des déchets et de l'éclairage public, suivi énergétique...)

**L'Isère, réseau 100% THD  
d'ici fin 2025 !**



## Merci aux Maires



En cette fin d'année 2025, à quelques mois des prochaines élections municipales, le 67<sup>e</sup> Congrès des maires de l'Isère prend une résonance toute particulière. Il est l'occasion, plus que jamais, de rendre un hommage appuyé à celles et ceux qui, depuis 2020, ont tenu bon, ont agi avec détermination et courage et ont incarné, au plus près de nos concitoyens, l'engagement public et la continuité républicaine.

Ce mandat aura été d'une intensité exceptionnelle. Il a commencé dans des circonstances que nul n'aurait jamais pu prédire : une pandémie mondiale, avec son lot d'angoisses et de responsabilités sanitaires inédites. Puis il y a eu les crises énergétiques, les tensions sociales, les épisodes climatiques extrêmes, les défis économiques. Pourtant, en dépit de ces épreuves, vous avez toujours su répondre présents. Présents pour organiser les campagnes de vaccination, pour maintenir du lien dans les villages, pour relancer les projets locaux, pour soutenir les plus fragiles. Présents aussi pour défendre vos

communes, vos territoires et vos identités – malgré toutes les incertitudes et les défis toujours plus nombreux.

C'est pourquoi, je souhaite aujourd'hui vous dire un très grand merci. Merci à vous, maires de l'Isère, vous qui vous êtes engagés sans relâche, souvent au prix de sacrifices personnels, parfois au péril de votre santé. Merci à ceux qui ont choisi de poursuivre l'aventure et de renouveler leur engagement en 2026. Et merci tout autant à ceux qui, après un ou plusieurs mandats, ont décidé de passer le relais. À chacun d'entre vous, j'exprime ma gratitude et mon plus profond respect.

Être maire aujourd'hui, c'est exercer une fonction à la fois passionnante et exigeante. C'est porter la voix de ses administrés, arbitrer des choix parfois douloureux, faire face à des injonctions contradictoires. C'est tenir debout dans un paysage institutionnel mouvant où les ressources financières se font plus rares et où, paradoxalement, les responsabilités ne cessent de peser de plus en plus lourd sur vos épaules. Ce n'est pas un hasard si le maire reste, année après année, la personnalité politique préférée des Français. C'est une reconnaissance légitime de votre pragmatisme, de votre adversité et de votre disponibilité.

C'est peut-être cela qui fait, finalement, toute la force et la beauté de votre fonction. Bien plus qu'un simple mandat électif, vous êtes là aujourd'hui car vous aimez profondément vos communes, vos territoires, et croyez plus que tout au service de l'intérêt général. Les valeurs que vous incarnez sont ô

combien essentielles à notre société et à la pérennité de notre système démocratique, duquel certains essaient pourtant de se détourner.

Le Département de l'Isère est, vous le savez, le premier partenaire des communes. Et nous avons vocation à le rester. Malgré le contexte budgétaire contraint, nous avons souhaité continuer, autant que possible, à vous accompagner et à soutenir vos projets – qu'ils soient petits ou grands, car nous croyons fermement au potentiel de tous nos territoires. Et nous savons que sans maires, sans le travail de terrain des élus locaux, rien ne peut s'inscrire durablement.

À l'approche de 2026, l'enjeu n'est pas seulement électoral. Il est à la fois démocratique, humain et collectif. Alors, à l'aube de ce 67<sup>e</sup> Congrès, permettez-moi de vous redire, au nom du Département de l'Isère, toute ma reconnaissance et mon amitié.

**Jean-Pierre Barbier**

# SMMAG

Syndicat Mixte des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise

ON NE SOULAGE  
PAS LE STRESS DE  
LA REPRISE

MAIS ON  
SOULAGE CELUI  
DES TRANSPORTS

M RÉS0 M vélo+ M covoit' P+R

Des solutions claires pour un quotidien facilité avec le SMMAG

## Aoste, le 11 octobre 2025 - Programme détaillé

8:00

### ACCUEIL DES CONGRESSISTES

Accueil sur les stands avec petits déjeuners offerts par les exposants  
Inauguration & visite officielle de l'exposition

9:00

### OUVERTURE DU CONGRÈS

Ouverture par Daniel Vitte, président de l'A.M.I.  
Discours d'accueil : Roger Marcel, maire d'Aoste  
et Bernard Badin, président de la CC Les Vals du Dauphiné

### PARTIE STATUTAIRE & AG DE L'A.M.I.

Rapport moral, rapport financier, certification des comptes et vote des délibérations

### REMISE DES MÉDAILLES D'HONNEUR COMMUNALES

10:00

### VISITE DES STANDS

11:00

### REMISE DES TROPHÉES DE L'A.M.I. ISÈRE TERRE D'INSPIRATION



### DISCOURS OFFICIELS

- Murielle Fabre, secrétaire générale de l'AMF
- Jean-Pierre Barbier, président du Département de l'Isère
- Catherine Séguin, préfète de l'Isère

13:30

### VISITE DES STANDS ET APÉRITIF DÉJEUNATOIRE OFFERT PAR LES EXPOSANTS

15:00

### FIN DU CONGRÈS



AMPHORES EXPOSÉES AU MUSÉE GALLO-ROMAIN D'AOSTE

# Aoste

ville au dynamisme économique, culturel, social et agricole

À la pointe nord-est du territoire de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné, à la frontière des départements de l'Ain et de la Savoie, se dresse la commune d'Aoste. Sa position stratégique de carrefour routier à proximité de l'autoroute A43, valorisée par un récent contournement du centre-ville, accentue son développement économique tout en sublimant son caractère agricole. Attachée à son passé gallo-romain, Aoste a su traverser les siècles pour devenir aujourd'hui une ville animée et sportive, offrant un confort de vie attrayant à ses 3000 habitants.

### L'HISTOIRE OMNIPRÉSENTE

Il y a plus de 2000 ans naissait Aoste, de son nom Vicus Augustus qu'elle tient de l'Empereur Auguste, qui aurait fondé la ville vers l'an 15 avant J.-C. Aujourd'hui un musée gallo-romain labellisé "Musées de France", témoigne du passé de la ville. Trois thématiques principales y sont valorisées : l'artisanat, la vie quotidienne et les rites funéraires et religieux. Le musée présente essentiellement des objets issus des opérations de fouilles menées sur Aoste. L'une d'elles, en 1983-1984, a notamment permis la découverte d'un quartier artisanal de potiers, où des fours ont été retrouvés, dont l'un datant du I<sup>er</sup> siècle est toujours visible en centre-ville. En 2019, deux expositions temporaires d'envergure, regroupées sous le titre « Sous la terre, notre histoire » résultant de deux opérations de fouilles menées, l'une en 2016 et l'autre en 2017, offrent un regard nouveau sur la ville. Véritable innovation technologique, des casques de réalité virtuelle proposent une immersion totale sur un chantier de fouilles !

### 1 VILLE, 3 AGGLOMÉRATIONS PRINCIPALES

Aoste possède la particularité d'unir trois agglomérations. En effet, le centre-ville est entouré par les hameaux de Saint-Didier et de Gare de l'Est. Le centre-ville, véritable cœur d'un vaste territoire, s'égayé et s'ouvre autour de son Hôtel de Ville, créé en 1911. À ses côtés, son église, au toit et à la façade entièrement rénovés, trône majestueusement. Son nouveau clocher tutoie les magnifiques toits dauphinois, si typiques de notre région. Animé par de petits commerces de proximité et services, idéalement situés sur les axes principaux traversant la ville, il recrée un "esprit de village" où il fait bon vivre. Le Hameau de Saint-Didier est entouré par des lînes, au paysage si particulier. Il empiète sur la Réserve naturelle du Haut-Rhône Français. Un parcours de randonnée pédagogique sur les milieux naturels y est valorisé. À ce patrimoine naturel s'ajoute, comme un joyau dans son écrin, l'église de Saint-Didier. Trésor de l'architecture romane, cet édifice du XII<sup>e</sup> siècle est un des rares du canton à être conservé pour partie, dans son état médiéval. Derrière Les Champagnes, quartier résidentiel offrant un dédale de ruelles paisibles aux habitations multiples, se trouve le hameau de La Gare de l'Est. Abrutant l'ancienne gare d'Aoste, qui a vu notamment l'arrivage du matériel de la radio de Galetti à Saint-Maurice-de-Rotherens, La Gare de l'Est jouxte aujourd'hui le pont qui permet le passage de l'Isère à la Savoie, d'Aoste à Saint-Genix-les-Villages. L'ancienne gare demeure, témoin du passé, et autour d'elle la vie a repris son cours, avec de nouveaux commerces, un restaurant réputé pour ses viandes, un restaurant gastronomique et traiteur, et toujours, d'importants flux de circulation.



ÉGLISE DE SAINT-DIDIER D'AOSTE

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Forte de sa position de carrefour, Aoste se situe sur l'itinéraire reliant Lyon à Chambéry, à proximité de l'autoroute A43. Très emprunté, son contournement routier dessert la zone du PIDA (Parc Industriel d'Aoste), et la zone commerciale de l'Izelette, favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et industries. Déjà articulé autour de l'usine Aoste, leader français de la charcuterie, et plus grosse usine de jambons en Europe, le PIDA compte également une usine de méthanisation, dont la première pierre a été posée en 2021, permettant la production d'un biogaz riche en méthane, directement injecté dans le réseau de gaz naturel GRDF après épuration. Le Parc Industriel d'Aoste a une contenance totale d'environ 21 hectares, commercialisé dans sa totalité.



VUE DE LA ZONE DU PIDA

La zone de l'Izelette, espace en plein développement, est une véritable artère commerciale offrant aux habitants l'aspect pratique des zones commerciales où toutes les enseignes sont regroupées sur un même espace. On y retrouve des centres commerciaux, des petits commerces, des services à la population et surtout des espaces de stationnement, critère sine qua non pour de telles zones ! Prochainement cette zone sera appelée à s'agrandir. Également desservie par le contournement routier, elle est accessible depuis l'autoroute et reste très prisée par les villages alentours.

### L'AGRICULTURE : L'ATTACHEMENT À LA TERRE

Terre d'eau, Aoste est traversée par le Guindan et la Bièvre, et bordée par le Guiers et le Rhône. Pendant longtemps Aoste a vécu de l'agriculture et du tissage de la soie. Aujourd'hui, elle conserve son caractère rural et son attachement à la terre grâce au travail des agriculteurs toujours présents. Les champs sont nombreux à Aoste, conférant à la ville un cadre de vie rural, champêtre et agricole.

Chaque année, la commune se réjouit de pouvoir prendre part au comice agricole, cette fête traditionnelle annuelle des villages, qui met en valeur le monde agricole et ses valeurs. De nombreux bénévoles confectionnent la décoration d'un char, sur un thème différent, et participent au très attendu défilé. La commune d'Aoste a accueilli pour la dernière fois le comice en 2012. Grâce au partenariat entre la commune d'Aoste, La Ferme du Pré Levey et l'association PrioriTerre, des haies regroupant plusieurs essences d'arbustes ont été plantées par les habitants, les agriculteurs, les employés du service technique. La mairie a adhéré à l'association de développement agricole PrioriTerre. Elle a versé une subvention de 2000 € pour la mise en place de cette haie, qu'elle souhaite faire rentrer dans le programme "Un arbre, un habitant en Isère", du Département de l'Isère. D'autres haies seront plantées ultérieurement.

### AOSTE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### Les panneaux photovoltaïques

Avec le concours de la société MD Energie, le toit du gymnase a été recouvert de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 128 kWc. La commune met à disposition le bâtiment en contrepartie d'un loyer annuel. La production d'électricité est revendue en totalité à EDF.

En partenariat avec la société d'économie mixte TE38 Energ'Isère, la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné et la société See You Sun, le parking de la maison de retraite Les Volubilis a été recouvert d'ombrières supportant des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 144 kWc. La production d'électricité est en autoconsommation, ce qui va permettre de réduire la facture d'énergie de la Résidence pour Personnes Âgées.

Le parc des expositions de l'association Alphonse Belmont, route des Savoie, d'une superficie de 12 000 m<sup>2</sup>, a également été équipé d'ombrières photovoltaïques par l'entreprise SERFIM.

LA SALLE DES FÊTES, LE TERRAIN STABILISÉ, LE STADE ET LE GYMNASE



# iwoodlove

designers & artisans

iwoodlove vous accompagne dans vos projets d'aménagement et fabrique localement dans son atelier en Isère.



Aménagement de bureaux. NOO, Oullins



Spécialisée dans la conception et la fabrication de mobilier issu de matériaux éco responsables, traitant l'acoustique de vos espaces, l'agence iwoodlove vous guidera dans vos choix pour créer des environnements chaleureux, optimisés, avec un impact carbone positif.

Notre mission est d'aller vers le moins mais mieux, par l'optimisation et le bien-être, dans le respect éthique et environnemental.



Espace co-working. Balcons du Dauphiné, Villemeorieu.



Accueil CCI Nord Isère, Villefontaine.

De plus, l'enseigne Intermarché, située dans la zone commerciale de l'Izelette, dispose d'un parking dont une partie est équipée de panneaux photovoltaïques en ombrières. Toutes ces installations contribuent à produire une énergie verte.



Récemment, une convention signée avec GRDF permet à la commune d'arborer fièrement le label Ville engagée gaz vert.

**L'usine de méthanisation**

Construite en 2022, une usine de méthanisation territoriale, Cap Vert Bio Energie, est implantée sur le Parc Industriel d'Aoste, couvrant une superficie de 2 hectares 200. Alimentée par les biodéchets des entreprises alimentaires du territoire, notamment l'usine de jambons Aoste qui fournit 55 % des intrants, elle permet de produire du biométhane, une énergie verte. Le site de méthanisation permet d'injecter 210 Normaux mètre cube (Nm3) de biométhane par heure dans le réseau de gaz exploité par GRDF. De plus, le digestat issu de la méthanisation joue un rôle écologique puisqu'il est répandu comme engrais naturel sur les terres agricoles.

**COMPOST, RECYCLAGE, ORDURES MÉNAGÈRES : AOSTE INNOVE !**

Aoste est la seule commune du territoire de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné à ne plus avoir de ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Les habitants sont appelés à déposer en points d'apports volontaires dans des containers prévus à cet effet, leurs ordures ménagères, tout comme pour les déchets recyclables. En outre, la commune a fait installer des bacs à compost à divers endroits, afin de favoriser la réduction des déchets et le développement durable.

**La ville vue par le Maire Roger Marcel**

Bienvenue à Aoste ! Située dans les terres du Dauphiné, aux confins de la Savoie et de l'Ain, Aoste vous accueille pour vous faire découvrir son histoire et son patrimoine. Aoste n'est pas seulement une ville de passage, c'est aussi un lieu de vie dynamique, attrayant, en plein essor, qui a choisi de véhiculer ses valeurs : sécurité, liens intergénérationnels, vie locale et sportive et échanges et solidarité.



VUE GÉNÉRALE D'AOSTE

L'objectif est de tranquilliser les habitants tout en leur faisant respecter les règles de "bien vivre ensemble" que tout un chacun se doit d'appliquer au quotidien.

**MISER SUR LES VALEURS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET SOCIALES**

Aoste est une commune dynamique qui compte deux écoles, un EHPAD, une résidence pour personnes seniors retraitées. En parallèle, une trentaine d'associations s'y côtoient, de natures sportives, culturelles et sociales. C'est pourquoi il était important de penser au bien-être et au confort de toutes les générations. Aoste est ainsi dotée de plusieurs équipements sportifs, ainsi que des installations extérieures et des infrastructures récentes et modernes : une salle des fêtes, un gymnase, un dojo, des terrains de football dont un synthétique, un city-stade, un skate-park, un terrain stabilisé pour les jeux de boules et une aire de jeux pour enfants, etc. En outre, ses espaces locatifs reflètent également le dynamisme social de la ville en constante évolution, prenant en considération les besoins émergents des populations.

**Deux écoles sur la commune**

Les deux écoles d'Aoste, une maternelle et une élémentaire, accueillent les enfants des villes d'Aoste et Granieu. Près de 300 élèves y sont scolarisés, dans des bâtiments aux équipements intérieurs modernes, grâce à l'outil informatique, mais aussi extérieurs,

**PRIORITÉ SÉCURITÉ**

Qu'on se le dise, Aoste est une ville exemplaire en matière de sécurité. Il est important de souligner que la commune d'Aoste est équipée de caméras de vidéoprotection et emploie un policier rural. Face à l'insécurité grandissante dans nos petites communes, perceptibles à travers différents actes de vandalisme, incivilités et vols, il avait été décidé de renforcer l'agencement de vidéoprotection de la commune. Pour cause, environ 25 caméras ont été installées aux points stratégiques de la commune (ensembles scolaires et sportifs, entrées et sorties d'agglomération...) venant ainsi compléter l'équipement déjà en place. Au total, ce sont désormais 48 caméras qui permettent à la

gendarmerie de résoudre bon nombre de délits. Nous avons bénéficié de l'aide du Département à hauteur de 50 %, et d'une aide de l'État et du Conseil Régional, afin d'accroître ce dispositif. De plus, un poste de garde-champêtre a été créé, permettant de renforcer l'aspect "sécurité et prévention". En étroite collaboration avec la gendarmerie, le garde-champêtre partage son temps de travail entre Aoste et les communes voisines de Chimilin, Romagnieu et Granieu. Une convention entre la commune d'Aoste et la Procureure de la République a été signée en 2022. Ce dispositif permet au Maire d'Aoste ou à l'un de ses représentants d'effectuer un rappel à l'ordre dans le cadre de certaines infractions.

**Notre expertise multimétier travaux publics au service des territoires**

**RAZEL-BEC**  
Agence MOULIN

Voiries - réseaux    Chauffage urbain    Génie civil

Depuis 1962, les équipes de Moulin - entreprise Razel-Bec - font de chaque chantier une aventure humaine et collective pour façonner le territoire d'aujourd'hui et de demain.

9 avenue de Chanteraine 38300 Bourgoin-Jallieu    Avenue de la Chantourne 38190 Brignaud    04 74 43 69 10    moulin.fayat.com

**MOULIN**

Suite p. 16

grâce aux équipements ludiques et au matériel présent dans les cours de récréation (table de ping-pong, vélos...) Le bien-être des élèves est primordial pour leur progression. En outre, la commune a créé un restaurant scolaire qui fonctionne sous forme de self, responsabilisant les enfants dès l'entrée au CP.

**L'EHPAD Les Volubilis**

La commune abrite une résidence pour personnes âgées, Les Volubilis, qui compte 58 chambres d'Ehpad et 6 chambres en résidence autonomie. De récents aménagements intérieurs et extérieurs sont venus renforcer la qualité de vie des résidents et employés : un ascenseur de très grande taille, un agrandissement et la climatisation des espaces communs ainsi qu'un aménagement extérieur composé d'un jardin entièrement clos et sécurisé, agrémenté d'un sentier, de bancs, de tables et de plantations d'arbres pour un meilleur cadre de vie.

**La résidence Joseph Guétat**

Une résidence composée de 49 logements, tous mis à la location, gérée par la commune, a vu le jour en juillet 2022, au centre de la ville. 30 T2, 18 T3 et 1 T4 composent le bâtiment. Au rez-de-chaussée, tous les logements comportent un jardin, et à l'étage, les appartements bénéficient d'un balcon spacieux. Reliée au centre-ville par un accès piétonnier, passant devant l'Ehpad, la résidence a la particularité d'être entièrement sécurisée, avec clôture et portail électrique. Un portail pour l'accès des piétons à digicode renforce l'aspect sécurité. Les résidents disposent de deux ascenseurs, d'un patio extérieur et d'une salle commune pour des activités de loisirs. Chaque appartement est rattaché à une place de parking attitrée. Une association y a été créée, Les Amis de la Résidence Joseph Guétat, qui encadre certaines activités, des sorties, des cours d'informatique et de gymnastique...

**Une mutuelle communale**

Le CCAS a tout mis en œuvre pour créer une mutuelle communale en signant une convention avec la Mutuelle santé prévoyance Entre Nous. Une réunion publique s'était tenue à la salle des fêtes pour présenter le projet. Notre choix s'est porté sur cette mutuelle pour différentes raisons : c'est une mutuelle proche de nous, à taille humaine et à but non lucratif. Une permanence est assurée par des conseillers protection sociale en mairie. C'est une gestion 100 % locale des dossiers de protection sociale. Les démarches sont facilitées avec un Tiers-Payant partout en France. Notre but est ici de faciliter l'accès aux soins au plus grand nombre, en mettant en place, à notre échelle et à notre niveau, des actions pouvant convenir à tout un chacun. Tous les habitants peuvent adhérer à cette mutuelle communale.

**Une OAP en centre-ville**

L'aménagement du centre-ville est un projet d'envergure qui verra naître 80 logements et plusieurs commerces. Une maison médicale devrait également voir le jour pour augmenter les services aux personnes et lutter contre le fléau des déserts médicaux. Le projet est amorcé, plusieurs professionnels de santé ont été consultés pour que ce dossier avance dans les meilleures conditions.

**Les Jardins d'Auguste**

Un terrain d'une trentaine de jardins communaux a été aménagé pour permettre aux habitants de la commune n'ayant pas de terrain, et souhaitant jardiner, de pouvoir s'adonner à ce loisir. Chaque parcelle est mise à la location, et gérée par le CCAS de la commune.



LES JARDINS D'AUGUSTE

**Un cimetière pour les animaux en projet**

En lien avec l'entreprise de pompes funèbres implantée sur la commune, un terrain sera prochainement dédié à l'accueil d'un cimetière pour animaux.

En 2025, la commune d'Aoste a signé une convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque et a obtenu le label Ville d'accueil des véhicules d'époque, à l'initiative de l'association Alphonse Belmont implantée sur la commune.

# L'UCA, l'Union des commerçants et des artisans d'Aoste, 11 ans déjà !

Notre association avait pour but de faire connaissance, d'établir un lien solide entre nous et d'éviter l'isolement. Nous avons réussi, puisqu'aujourd'hui nous comptons 35 adhérents.

Nous avons la chance de travailler dans une ville à taille humaine. Notre ville a tout d'une grande et cependant elle a su conserver son esprit village.

**PRÉSERVER LE LIEN DE PROXIMITÉ AVEC LES HABITANTS**

Notre objectif est d'offrir des produits et des services de qualité aux habitants de la commune. De nombreuses entreprises sont installées à Aoste, ce qui permet une attractivité permanente. La mairie d'Aoste a beaucoup de considération pour chacune d'entre elles, petites ou grandes !

**NOTRE DEVISE : SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN.**

La commune répertorie et soutient aussi une multitude d'associations sportives et culturelles. Nous, l'UCA, avons à cœur de nous réunir tous ensemble afin de contribuer financièrement à quelques projets associatifs. Cette année, nous avons participé au voyage "classe verte" de l'école élémentaire Aoste Granieu. Nous avons pu récolter 600 €. Nous avons mis en place "le premier verre de l'année". Au mois de janvier, nous invitons tous les Outards sur la place du marché à passer un agréable moment TOUS ENSEMBLE !

**UNE ÉQUIPE MUNICIPALE PROCHE ET CRÉATIVE**

Les rapports entre les acteurs économiques et les élus sont étroitement liés. Nous constatons et apprécions le dynamisme et la perspicacité de la

municipalité à créer de nombreux projets pour mieux vivre ENSEMBLE. Avoir un regard moderne. Malgré une conjoncture fragile, le tissu économique mis en place par les élus actuels permet une offre commerciale et artisanale sereine et pérenne. Tout cela on le doit évidemment à notre maire, M. Marcel et son équipe municipale. Ainsi l'ensemble des commerçants et des artisans d'Aoste remercie chaleureusement M. le maire, les conseillers municipaux et tous les agents communaux pour leur investissement et leur dévouement.

UCA chez Boucherie de l'Art et du Cochon  
95 rue Clément Gondrand  
38490 Aoste  
boucheriecharcuterielebreton@orange.fr

**LE SPORT : FÉDÉRER POUR MIEUX AVANCER**

La commune a accueilli de nombreuses manifestations sportives. Ses infrastructures et la quantité d'associations qui y prospèrent lui ont permis d'obtenir en 2016 le trophée de la commune la plus sportive de l'Isère de moins de 5000 habitants. En 2017, Aoste est ville départ d'une étape du très célèbre Critérium du Dauphiné. Le monde du cyclisme est à nouveau mis à l'honneur avec le Tour du Valromey en 2018. En 2019, Aoste accueille une soirée Gentlemen de boules lyonnaises, en présence de champions du monde de la discipline. En juin 2024, Aoste a la fierté d'accueillir la finale de ligue sport boules M1, suivie du championnat de ligue M3, qui lui auront valu des

remerciements, des félicitations dignes des plus grands terrains, et d'où elle tire aujourd'hui sa renommée et sa bonne réputation dans le milieu de la boule lyonnaise. En juillet 2024, la commune vibre au rythme du passage du très célèbre Tour de France en tant que ville Relai-Étape. Animations multiples, acclamations lors du passage de la caravane du Tour et encouragements à n'en plus finir pour les coureurs ! En août 2025, Aoste devient ville départ de l'étape 1 du Tour de l'Avenir, compétition cycliste des coureurs de moins de 23 ans. Elle aura également le privilège d'être traversée par le Tour de France Femmes.

Suite p. 18



PASSAGE DU TOUR DE FRANCE EN 2024



LE MARCHÉ DOMINICAL

**LE MARCHÉ : RECRÉER DU LIEN AU CŒUR DE LA VILLE**

Aoste avait besoin de redynamiser son marché hebdomadaire, pour agrandir l'offre existante et recréer du lien entre les habitants. Aussi, c'est un projet en trois phases qui a vu le jour. La commune d'Aoste, étant implantée sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, elle a bénéficié de son adhésion à l'association "M Ton Marché" pour obtenir conseils pratiques, cadre légal et modèles divers afin de mener à bien son projet. Tout d'abord, un questionnaire aux marchands en place, anciens marchands et marchands recensés sur le territoire a été réalisé. Après échanges et réflexions, en lien avec l'association "M Ton Marché", les élus ont élaboré le projet de marché hebdomadaire tels qu'ils le concevaient. Ensuite, un questionnaire a été diffusé à tous les foyers de la commune, en boîte aux lettres. Les résultats étaient plutôt favorables à un marché hebdomadaire, le dimanche, avec des attentes clairement identifiées en termes de produits. Aujourd'hui, de trois marchands nous sommes passés à douze. Certains, qui proposent

des produits fabriqués main, ne sont présents qu'une fois par mois. À date, un primeur, un primeur bio, un fromager, un poissonnier, une pâtisserie, un traiteur, un rôtière, un apiculteur, un brasseur, ainsi qu'un stand d'objets cousus en tissus, un stand d'objets en bois flotté et un stand d'objets impression 3D composent le marché du dimanche matin à Aoste. Les habitants sont satisfaits, la ville est à nouveau vivante le dimanche matin. Des animations ponctuelles sont organisées afin de toujours maintenir une dynamique autour de ce marché.

**LES 80 ANS DE LA LIBÉRATION DE L'ISÈRE**

Aoste met un point d'honneur à organiser des cérémonies commémoratives classiques mais remarquables. En lien avec les associations de la Fnaca et de l'AAOPEX, la commune a organisé plusieurs expositions et événements. Très attachée au devoir de mémoire, et à la transmission envers les plus jeunes, Aoste a notamment voulu célébrer et commémorer les 80 ans de la Libération de l'Isère. L'Association ASPAE (Association de Sauvegarde du Patrimoine et Environs), en

collaboration avec le Souvenir Français, Comité de Pont de Beauvoisin, a réalisé un film témoignage au sujet des 80 ans de la Libération de nos villages en 1944. Film réalisé à partir de témoignages de personnes ayant vécu cet événement et de documents historiques principalement. De nombreux partenaires ont soutenu le projet, dont le Département de l'Isère. Il est à noter que le film a été labellisé par la Préfecture de l'Isère dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la Libération. Il a été diffusé lors de deux événements majeurs, les Journées Européennes du Patrimoine 2024, puis lors d'une exposition temporaire intitulée "Guerre 39-45 - 80 ans après", et réalisée à l'initiative de l'AAOPEX Dauphiné-Savoie, avec le concours de l'ONACVG de l'Isère et de l'association du Château de Montfleury. Cette exposition a donné lieu à une programmation spécifique autour du devoir de mémoire, cher à notre commune.

**Aoste a l'âme généreuse, Aoste dynamique vous offre de nombreux trésors !**

**EN ROUTE POUR LE CONGRÈS DES MAIRES**

Aoste se réjouit de pouvoir accueillir la 67<sup>e</sup> édition du Congrès des Maires de l'Isère ce 11 octobre. Cette journée est l'occasion de vous accueillir selon notre sens de l'hospitalité, afin que nos rencontres aient lieu dans les meilleures conditions possibles. Nous souhaitons à tous les participants des échanges constructifs et enrichissants.

Le spécialiste de l'abri , 35 ans d'expérience à votre service.

www.abri-carapax.com - Tél : 04 74 97 30 00

Protégez vos espaces extérieurs avec nos abris préaux en toile tendue

Une solution économique, esthétique et durable.

GARANTIE

10

ANS GARANTIE

SAS CARAPAX France ZA de Charray 171 Route des Brosses 38510 VEZERONCE CURTIN

Mail : carapax @ carapax.com

RCS de Vienne 409 906 039 (00022) APE 2511Z



# Les Vals du Dauphiné, territoire des possibles

## Le mot du Président

Chers collègues,  
C'est un honneur pour notre territoire de vous recevoir ! Au cœur de l'Isère, les Vals du Dauphiné ont toujours été un lieu de rencontre, une terre d'accueil. Cette situation géographique de choix, dans un triangle entre Lyon, Chambéry et Grenoble, est l'une de nos forces. Les différents axes autoroutiers et les 5 gares qui maillent les VDD en font un territoire de mobilité, un espace de convergence précieux et stratégique. Mais c'est avant tout comme cadre de vie agréable et qualitatif que s'affirme notre territoire, qui connaît une dynamique démographique très soutenue et supérieure à la moyenne globale de l'Isère.

Cette grande vallée urbaine est au confluent de toutes les dynamiques du département. Structurer et mettre en cohérence un espace aussi large fut un vrai défi. Les 8 premières années qui ont suivi la naissance de la Communauté de communes ont été exigeantes, mais elles ont permis de clarifier notre identité, de fédérer les élus et les habitants, et d'aboutir à la définition l'année dernière de notre premier projet de territoire. 3 grands piliers le structurent, avec pour objectif d'accompagner les habitants tout au long de leur parcours de vie dans un territoire attractif et résilient. À la tête de l'intercommunalité depuis 2023, j'ai orienté mon action autour d'une coopération harmonieuse puisant dans nos forces et nos spécificités avec un grand mot d'ordre : miser sur le collectif pour développer notre potentiel, et faire des Vals du Dauphiné un "territoire des possibles".

Un territoire d'envergure, abritant la sous-préfecture de l'Isère et positionné au centre de dynamiques régionales et

nationales. Un territoire attractif, marqué par une forte activité touristique et une croissance économique remarquable. Un territoire de relief, étendu et pluriel, structuré en bassins de vie. Un territoire connecté, proche de 3 métropoles et s'appuyant sur des outils numériques novateurs pour se moderniser. Un territoire de synergie, fort de ses centralités urbaines et composé d'une majorité de surfaces agricoles, entre ruralité et innovation. Un territoire de services, proche de ses habitants. Un territoire d'équilibre, complet, multimodal et facile à vivre. En somme, un territoire magnétique.

J'aimerais revenir avec vous sur quelques grandes réussites de ces dernières années : notre labélisation Territoire d'industrie Nord-Isère aux côtés des Communautés de communes des Balcons du Dauphiné et de Bièvre-Est, l'adoption de notre Plan Alimentaire Territorial avec des partenariats consulaires et la bannière ALPES ISHERE, mettant l'accent sur les échanges et la valorisation de l'échelle locale, la mise en place d'un pacte fiscal, financier et de solidarité pour favoriser la coopération avec nos communes en misant sur une dynamique collective, la signature d'une convention partenariale pour la construction d'un centre régional de rugby à 7 à La Tour du Pin, le premier de France, et l'obtention du label "Territoire engagé pour la transition écologique" en lien avec notre Plan Climat Air Energie Territorial dans le cadre du programme Cit'ergie. En parallèle, nous sommes fiers d'accompagner le développement constant de notre tissu économique, qui ne cesse de grandir tout en conservant l'équilibre du territoire.

Et enfin, les Championnats de France de Cyclisme Avenir ont rythmé notre été aux VDD ! Du 6 au 10 août, notre territoire

a accueilli cet événement d'envergure nationale. Les grands espoirs du cyclisme français se sont affrontés sur nos routes, sillonnant nos vallées, gravissant nos collines, traversant nos villages. Ces Championnats de France furent une belle fête populaire, un moment de partage intergénérationnel et une merveilleuse manière de mettre en valeur la beauté et les spécificités de notre territoire. Et cette aventure grandiose ne s'arrête pas là : en juin 2026, les Vals du Dauphiné seront le théâtre des Championnats de France Elite ! Nous travaillons déjà à la réception de ces courses qui, diffusées sur France Télévision, seront un superbe coup de projecteur sur notre territoire.

Je vous souhaite à toutes et tous un congrès stimulant et enrichissant, et un agréable séjour dans les Vals du Dauphiné !



**BERNARD BADIN**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
LES VALS DU DAUPHINÉ

# Territoire en mouvement : les grands projets de la collectivité

## LA MISE EN PLACE D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES ESPACES PUBLICS

Ces équipements assurent ombrage en cas de soleil et abri en cas d'intempérie. Mais surtout, elles produisent de l'électricité ! À Pont-de-Beauvoisin par exemple, 750 panneaux solaires sont installés sur les ombrières du parking de la gare et couvrent l'équivalent de la consommation annuelle de 160 foyers (hors chauffage). Une belle initiative durable, financée et exploitée par "Plan'et Soleil", cette société de développement photovoltaïque au modèle économique unique et innovant, qui prend la forme d'une SAS et dont la collectivité est partie prenante. Afin de multiplier par 9 la production d'énergie renouvelable et de répondre aux ambitions du plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de communes et les communes ont mis à disposition leur foncier. Sept sites ont été

sélectionnés et seront équipés d'ici 2026. La consommation totale produite par ces dispositifs sera de 2 178 MWh soit la consommation électrique annuelle de 930 foyers.

Ensuite, le projet sera d'équiper les toits des salles des fêtes, des gymnases, etc. Les particuliers sont eux aussi accompagnés dans leur démarche d'installation de panneaux photovoltaïques par un conseil technique et gratuit assuré par Solarcoop.

## LE LABEL TERRITOIRE D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE

Aux côtés des Balcons du Dauphiné et de Bièvre-Est, Les Vals du Dauphiné ont obtenu, en novembre 2023, la labellisation "Territoire d'industrie Nord Isère". Dans le cadre de ce dispositif national, nous travaillons conjointement à valoriser les métiers de la filière et à encourager l'innovation dans ce domaine. Nous nous engageons par exemple dans

la création d'un incubateur industriel pour soutenir des projets, et dans l'organisation d'un "salon de l'industrie Nord Isère".

Pour développer l'écologie industrielle et territoriale et mutualiser les moyens et les ressources humaines, un atelier de détection des industries est programmé afin de recenser les besoins de chacun. L'enjeu est aussi de rapprocher les jeunes du monde industriel et de les acculturer à ce milieu tourné vers l'innovation. Ainsi, des lycéens visitent régulièrement le fablab "Luz'in" situé sur notre territoire, à Saint-Jean-de-Soudain. En parallèle, une étude est en cours sur la question du logement des jeunes, pour pouvoir leur offrir un parcours résidentiel complet et leur permettre de rester vivre sur le territoire.



L'INAUGURATION DES OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DE LA GARE DE PONT DE BEAUVOISIN A EU LIEU LE 19 MAI 2025.

Suite p. 24

# DESSINONS ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

## VOTRE PROCHAIN MANDAT SE PRÉPARE AUJOURD'HUI.

*La CCI Nord Isère, partenaire du développement économique pour un territoire ambitieux et durable.*

**Parlons-en sur notre stand n°37 au Congrès des Maires de l'Isère**

- **Économie locale & de proximité :** co-construire des communes robustes
- **Urbanisme commercial & attractivité :** des données, des diagnostics pour décider
- **Transitions écologique et numérique :** innover pour mieux accompagner les transitions
- **Formation & compétences :** préparer l'emploi local de demain
- **Innovation & IA :** se projeter pour des territoires intelligents
- **Résilience territoriale :** anticiper, rebondir, se renforcer

ccinordisere.fr

**UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA JEUNESSE**

Fondement précieux du dynamisme et de la cohésion du territoire, nos actions à destination de la jeunesse sont déployées dans une logique de proximité, comme l'illustre le travail actif du CISPD. Le conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance anime des temps d'échange et des ateliers dans les écoles du territoire, pilote des stages de sécurité routière, dirige une commission sur la tranquillité publique et organise chaque année de nombreuses actions qui en font un relai et une ressource précieuse de l'intercommunalité. Par ailleurs, attentive aux mutations du territoire et aux besoins des habitants, la Communauté de communes mène actuellement une campagne de valorisation du métier d'assistant maternel, afin d'anticiper les multiples départs à la retraite qui s'annoncent. Enfin, nos douze centres de loisirs, 7 en gestion directe et 5 en gestion associative financés par l'intercommunalité, accueillent plus de

1 200 enfants par an, et organisent des événements comme "Les Olympiades du Dauphiné" qui rassemblent et font se rencontrer les jeunes des différents bassins de vie du territoire.

**ANTICIPER LE FUTUR PAR L'INNOVATION**

Notre Communauté de communes est soucieuse de se tourner vers des projets d'avenir, faisant la part belle à l'innovation et aux technologies afin d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire. La fibre y est intégralement déployée depuis l'année dernière. Nous avons pour projet de mutualiser des boucles de fibre avec les communes pour ne pas avoir à passer par un opérateur privé, ce qui nous permettra de fonctionner sans aucun coût d'abonnement et de mieux gérer notre sécurité informatique. L'enjeu est de faire des Vals du Dauphiné un "smart territoire", se nourrissant des innovations technologiques pour le bien-être de toutes et tous. Nous élaborons actuellement un "jumeau numérique", afin de modéliser notre territoire et simuler ses perspectives

de développement. En lien avec notre étude de stratégie foncière, cette innovation nous permettra d'anticiper l'impact du réchauffement climatique ou de l'urbanisation, de mieux appréhender les nouvelles contraintes d'optimisation foncière et de procéder à un développement équilibré entre les différentes fonctions (habitat, développement économique, agriculture, équipements publics, environnement). Ce jumeau numérique sera également un outil précieux pour évaluer les impacts territoriaux liés au projet du Lyon-Turin, anticiper les évolutions et se fixer un cap pour les cinquante années venir !

**DES ESPACES NATURELS PRÉSERVÉS, UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE RAISONNÉE**

Les Vals du Dauphiné, c'est surtout un écrin de nature préservé. Ce sont 13 sites classés "espaces naturels sensibles" que nous gérons avec le soutien technique et financier du Département. Parmi eux, certains sont ouverts au public, comme l'étang de Malsersoud sur la commune des Abrets en Dauphiné. C'est le lieu



LE CHÂTEAU DE VIRIEU, JOYAU ARCHITECTURAL DES VALS DU DAUPHINÉ.

**LES VDD EN CHIFFRES**

- 36 communes**
- Nombre d'habitants : **+ 66 000**
- Surfaces agricoles : **68 % du territoire**
- 270 agents au service des usagers**
- + de 5700 entreprises**



UNE ANIMATION AU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE TORCHEFELON.

idéal pour les familles, les curieux et les touristes, invités à emprunter les sentiers de balade et à profiter de la mare pédagogique et des postes d'observation. Les Vals du Dauphiné se développent comme territoire de tourisme. Un tourisme de proximité, et un tourisme durable. 500 km d'itinéraires de randonnée balisés à vélo, VTT, ou cheval traversent le territoire, et les animations concoctées par l'office de tourisme tout au long de l'année participent de cette belle dynamique. Notre patrimoine historique est aussi un atout, comme en témoignent le château de Virieu et le château de Vallin. En somme, les Vals du Dauphiné sont le terrain de jeu idéal pour les familles.

**CRÉER 158 KM DE LINÉAIRES CYCLABLES**

Dans notre territoire, 1 % seulement des déplacements se fait à vélo. Notre objectif est de tripler ce chiffre dans les

prochaines années. La Communauté de communes a ainsi adopté son schéma directeur vélo en septembre 2023, afin de créer un maillage des aménagements cyclables de 62 itinéraires sur 158 km cyclables. Nous accompagnons techniquement et financièrement les communes qui réalisent ces aménagements, à l'instar de la liaison modes doux de la gare de la Tour du Pin jusqu'à la ZI des Vallons à Saint-Jean-de-Soudain, inaugurée en 2024. En parallèle, les VDD financent les animations scolaires dans le cadre du dispositif national "Savoir rouler à vélo", équipent les communes d'arceaux à vélo et proposent un service de location de vélos électriques depuis septembre 2024, intitulé "VéloVals". Nous allouons au vélo un budget d'un million d'euros par an, soit 15 € par habitant chaque année. Notre engagement pour la valorisation des mobilités douces est entier. Pour être une réussite, ce projet doit être collectif et dépasser les frontières de

nos territoires respectifs. C'est dans cette optique que nous avons lancé avec la Communauté de communes les Balcons du Dauphiné et la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère au mois de juin le "schéma vélo Nord-Isère". Actuellement à l'étude, ce projet vise à développer un réseau cyclable cohérent et adapté qui connecte nos trois territoires. Les aménagements que nous projetons de réaliser favoriseront l'usage du vélo pour le loisir, les trajets domicile-travail et les activités touristiques. Dans les Vals du Dauphiné, il s'agira par exemple de prolonger la voie verte de la Bourbre entre Bourgoin-Jallieu et La Tour-du-Pin, véritable axe stratégique quotidien pour rejoindre les gares.

Suite p. 26

# Territoire de sport : deux évènements d'envergure nationale deux années consécutives



AU MOIS D'AOUT, LES VALS DU DAUPHINÉ ONT VIBRÉ AU RYTHME DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME A VENIR DANS UNE AMBIANCE EXCEPTIONNELLE.



THAÏS BARRIER PAIVAS EST DEVENUE CHAMPIONNE DE FRANCE U17 SUR LES ROUTES DES VALS DU DAUPHINÉ.

En 2025 et 2026, les Championnats de France de Cyclisme posent leurs valises dans les Vals du Dauphiné ! Co-organisé avec la Fédération française de cyclisme et le Comité d'organisation du Tour Nord Isère, et soutenus par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère, ces deux évènements marquants sont une indubitable réussite. Car au-delà du rayonnement national et international qu'ils offrent aux Vals du Dauphiné, ces Championnats de France confèrent au Nord-Isère, à notre département et à toute la région Auvergne-Rhône-Alpes une visibilité conséquente. L'évènement produit aussi une formidable dynamique locale de mobilisation, d'organisation et d'innovation. Pour permettre à chacun et chacune de s'inscrire dans le sillage de ces évènements, nous avons créé une course amateur, « Le Défi des Vals », traversant nos 36 communes et partageant la même ligne d'arrivée que celle des professionnels. Un concours de décoration de maisons a aussi eu lieu, et nombre d'initiatives locales ont vu le jour en marge des courses. C'est ainsi tout le territoire qui bénéficie de cette dynamique, en devenant le temps d'un week-end la capitale de la planète vélo ! Le sport irrigue l'ensemble de nos politiques publiques, en matière de santé, de jeunesse, de mobilité. Sa pratique et sa valorisation sont au centre de nos actions.

## LE RUGBY À 7 BIENTÔT AUX VDD

C'est dans les Vals du Dauphiné, plus précisément à La Tour-du-Pin, que verra le jour le premier centre régional de rugby à 7 de France ! Ce projet ambitieux, coconstruit depuis plus de deux ans avec le Rugby Club des Vallons de la Tour, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby, la Fédération Française de Rugby, la Fondation Georges Boissel, l'Agence nationale du Sport, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Ville de La Tour du Pin, est marqué par une volonté d'innovation et un plan de financement novateur, notamment dans le cadre d'un partenariat public / privé. Il prévoit la réfection du terrain synthétique existant et la construction de nouveaux équipements pour donner vie à ce lieu d'excellence qui renforcera l'attractivité de notre territoire, en lui donnant une envergure régionale, nationale et internationale. Plus que jamais, notre Communauté de communes mise sur ses atouts : une situation géographique remarquable, une forte dynamique autour du sport et des acteurs locaux désireux de travailler ensemble. Elle réaffirme ainsi sa volonté de se tourner vers l'avenir en devenant un territoire d'expérimentation et d'excellence. Un territoire de synergies, un territoire de sport. Le territoire des possibles.

**GEOPHYSIQUE**  
Sécurisation pyrotechnique, Réseaux et anciennes décharges

**ÉCOSYSTÈMES**  
Fertilité des sols, Renaturation Désimperméabilisation

**5 PÔLES D'EXPERTISES AU SERVICE DES SITES ET SOLS POLLUÉS**

**DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL  
INGENIERIE - CONSEIL**

**friches, décharges, jardins urbains, besoins de formation...**  
Nous répondons à vos questions.

**INNOVATION**  
Mesures sur site valorisation des données

**GROUPE GÉOTEC** est un bureau d'études en ingénierie géotechnique et environnementale qui accompagne les acteurs de la construction depuis 50 ans. Il s'est diversifié dans des domaines liés aux sols comme l'environnement, le maritime, le diagnostic structure, les risques naturels, la géothermie, la géophysique et l'exploration.

Le Groupe compte 900 collaborateurs, 14 filiales, est présent dans 6 pays et possède plus de 20 agences en France.

[admin@envisol.fr](mailto:admin@envisol.fr)  
 04 74 83 62 16

## Les instances dirigeantes de l'A.M.I.

Le Comité directeur est installé depuis le 29 septembre 2020, suite aux élections municipales et communautaires. En 2024 il compte plus de 30 membres, dont un Bureau de 12 membres. Il est composé de maires, adjoints, présidents et vice-présidents de communautés qui représentent les 512 communes et les 18 intercommunalités du département.

### Le Bureau



**Daniel VITTE**  
Président de l'A.M.I.  
Maire de Montrevel



**Martial SIMONDANT**  
Vice-président en charge  
des relations avec les  
intercommunalités  
Vice-président  
de la C.C. Bièvre Isère



**Christian REY**  
Vice-président  
en charge de la  
formation  
Maire de Diémoz



**Laurette AIMONETTI**  
Vice-présidente  
en charge des  
relations avec l'AMF  
Adjointe au Sappey  
en Chartreuse



**Marie-Claire DÉCHAUX**  
Trésorière  
Adjointe à La Mure



**Annie FRAGOLA**  
Secrétaire  
Adjointe à Crolles



**Roger MARCEL**  
Trésorier-adjoint  
Maire d'Aoste



**Cyrille MADINIER**  
Membre en charge  
des relations avec les  
communes rurales  
Vice-président  
de la C.C. Bièvre Est



**Michaël KRAEMER**  
Membre en charge  
des relations avec  
les communes  
de montagne  
Maire de Lans en Vercors



**Dominique CLOUZEAU**  
Membre en charge  
des relations avec les  
communes nouvelles  
Maire du Plateau des  
Petites Roches



**Fabien DURAND**  
Membre en charge  
du Congrès  
départemental  
Maire de St Savin



**Thierry FEROTIN**  
Membre  
Maire de Biviers

### Les autres membres du Comité directeur



**Yves ALLARDIN**  
Adjoint à Voiron



**Henri BAILE**  
Président de la C.C.  
Le Grésivaudan



**Jean-Yves BRENIER**  
Président de la C.C.  
Les Balcons  
du Dauphiné



**Cédric CAMP**  
Maire d'Anthon



**Bruno CATTIN**  
Président de la C.A.  
du Pays Voironnais



**Christophe CHARLES**  
Vice-président de  
Vienne Condrieu  
Agglomération



**Roger COHARD**  
Maire du Cheylas



**Céline DESLATTES**  
Cons. déléguée  
à Grenoble



**Sylvie DÉZARNAUD**  
C.C. Entre Bièvre  
et Rhône



**Jérôme FAUCCONNIER**  
Maire d'Avignonnet



**Christophe FERRARI**  
Président de  
Grenoble Alpes  
Métropole



**Pierre GANDIT**  
Maire de La Garde  
en Oisans



**Bernard GILLET**  
Maire de Marnans



**Nelly JANIN  
QUERCIA**  
Maire de Noyarey



**Franck LONGO**  
Maire de Fontaine



**Annick MERLE**  
Gérante bénévole  
d'AMI Développement  
Maire de Frontonas



**Isabelle PETERS**  
Adjointe à Grenoble



**René PORRETTA**  
Président de  
Collines Isère Nord  
Communauté



**Sandrine RENAUD**  
Adjointe à Chasse  
sur Rhône



**Nadine ROY**  
Cons. déléguée à  
la CA Porte de l'Isère  
Maire de Crachier



**Jean-Claude SARTER**  
Vice-président  
de la C.C. Cœur  
de Chartreuse



**Dominique UNI**  
Vice-présidente de  
Saint-Marcellin  
Vercors Isère  
Communauté



On est  
**reliés**  
par le même  
**courant**

Depuis 90 ans, CNR et ses filiales transforment l'énergie de l'eau, du vent et du soleil pour accélérer la transition écologique des territoires.



# Activités de l'Association Octobre 2024 - Octobre 2025

La complexité croissante de la fonction d'élu (et en particulier de maire et de président d'intercommunalité), avec l'évolution du cadre législatif, des transferts de compétences de la commune à l'échelon intercommunal... rendent cette mission délicate, d'autant qu'il est difficile de cumuler toutes les casquettes : juridique, social, urbanisme... L'A.M.I. est un partenaire actif dans les débats qui concernent la vie locale ; elle défend les intérêts de ses adhérents et participe aux réflexions portant sur les mutations des collectivités en Isère. Retour sur une année d'actions pour les collectivités locales...

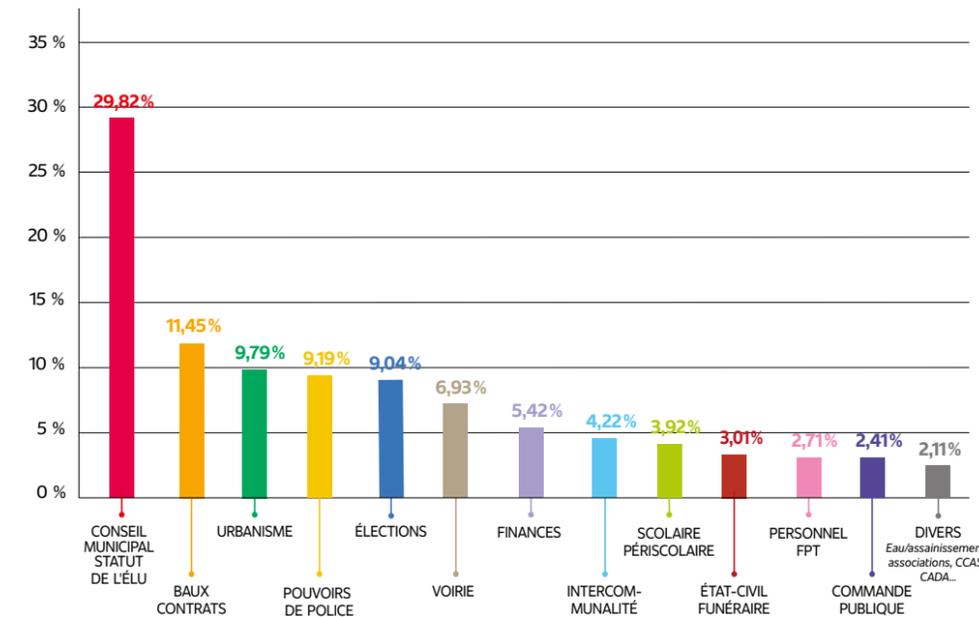
## PRINCIPALES QUESTIONS JURIDIQUES POSÉES À L'A.M.I.

Il y a eu un peu moins de questions par rapport à l'année dernière avec des thèmes assez récurrents.

**664 questions ont été posées** sur la période dont la majorité (~30 %) a porté sur le fonctionnement du Conseil municipal et le statut de l'élu.

Plus de 11 % des demandes ont concerné les baux et les contrats. Viennent ensuite les questions liées à l'urbanisme, les pouvoirs de police et les élections (~9 % chacune). La voirie, les finances et l'intercommunalité représentent chacune 4 à 6 % des questions. Puis dans une moindre mesure (2 à 3 %), les thèmes ont concerné le

solaire/périscolaire, l'état-civil/funéraire, le personnel (FPT) et la commande publique.



Les questions d'ordre juridique, administratif et réglementaire sont traitées en interne, lorsque cela s'avère nécessaire, des recherches complémentaires sont effectuées auprès des administrations compétentes ou de l'AMF. L'A.M.I. fait également intervenir un Cabinet d'avocats pour les cas les plus complexes.

## RÉUNIONS D'INFORMATION

Elles sont organisées par l'A.M.I. et proposées avec le concours d'intervenants référents dans le domaine présenté. Les élus bénéficient, le plus souvent sur deux heures, de présentations et d'échanges sur des sujets précis. Ces réunions ont été organisées à distance ou en présentiel. Elles ont été nombreuses sur la période et elles ont concerné les thèmes suivants :

### 1. La présentation de la carte scolaire

par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)

> *Le jeudi 6 février de 16h à 18h*

L'A.M.I. a relayé cette réunion d'information organisée par le DASEN et qui a enregistré 204 connexions. Le contexte en Isère apparaît plutôt favorable avec une perte limitée de 25 postes, malgré la baisse sensible des effectifs. Il faudrait faire justement, d'après le DASEN, une prospective de l'évolution des effectifs dans les collectivités à court et moyen termes.

### 2. La retraite supplémentaire pour les élus

> *Le jeudi 13 février à 18h*

L'A.M.I. a relayé le Webinaire proposé par FONPEL, organisme créé par l'AMF, qui permet aux élus de toucher une retraite supplémentaire.

### 3. La Loi de finances 2025

> *Le lundi 24 février de 15h à 17h*

et *le lundi 3 mars de 16h à 18h*

Ces 2 visio-conférences ont compté près de 300 inscrits au total. Les intervenants ont été Jean-Pierre Coblenz et Alexis Thielland du Cabinet Stratorial. Les principaux thèmes exposés et échangés ont concerné les dispositions de la Loi de finances pour 2025. Les élus et les services des collectivités ont

eu connaissance de ces dispositions très tardivement cette année, compte tenu du contexte politique, en particulier le changement de gouvernement en décembre 2024. Ont été abordés également : le contexte national, les mesures fiscales, les compensations fiscales, la DGF, le FPIC, le DILICO (nouveau)...

### 4. La Loi de finances 2025 et les perspectives économiques dans nos territoires

> *Le mardi 1<sup>er</sup> avril de 17h à 18h*

L'A.M.I. a relayé l'invitation à la webconférence proposée par la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, sur l'évolution des perspectives économiques et les impacts de la Loi de finances 2025 à l'échelle de nos territoires.

### 5. Les enjeux du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

> *Le lundi 14 avril de 18h à 19h30*

et *le vendredi 6 juin de 9h à 10h30*

L'A.M.I. a relayé et géré les inscriptions pour la CAF de l'Isère qui a animé deux sessions de webinaires sur le sujet, compte tenu des évolutions récentes issues de la loi Plein emploi. Elles ont enregistré quelque 200 inscriptions. Les incidences majeures pour les collectivités concernent les nouvelles missions d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant qui doivent être portées par les communes et les intercommunalités, ainsi que la mise en œuvre des Schémas pluriannuels de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, à compter de 2025.

### 6. Les "moins de 1000" prennent la parole

> *Burcin le mercredi 16 avril à 14h30*

Cette séance a été organisée dans le cadre des réflexions du groupe de travail constitué avec plusieurs "petites"

communes sur l'impulsion de Proveysieux. L'objectif est de donner la parole aux communes de moins de 1 000 habitants, pour échanger sur l'engagement des citoyens dans la vie municipale, notamment dans la perspective des prochaines élections de mars 2026.

### 7. L'information municipale et communautaire en période préélectorale

> *Le mardi 3 juin 2025 de 18h à 20h*

Cette réunion d'information a eu lieu en présentiel, à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Les intervenants ont été Elisabeth Gagnaire, juriste de l'A.M.I. et Grégory Mollion du cabinet Cap Avocats. Il y a eu quelque 150 participants. Les principaux thèmes abordés ont été :

- les règles des élections municipales et communautaires (calendrier, modes de scrutin, plafonnement des dépenses électorales...);
- le cadre juridique de l'information des collectivités en période préélectorale;
- la limite entre l'information institutionnelle et la promotion électorale;
- Les risques d'illégalité et le juge des élections.

### 8. La dermatose nodulaire contagieuse bovine

> *Montagnieu le mardi 29 juillet à 18h30*

L'AMR et l'A.M.I. ont organisé conjointement une réunion d'information portant sur la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB). Ce temps d'échange a été coanimé par la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Isère et le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère et a fait suite au foyer de DNCB avéré dans un élevage bovin laitier de Savoie le 29 juin dernier. Afin de maîtriser ce nouveau contexte de lutte contre la DNCB qui menace 660 élevages des communes de l'Isère,

# CDG38

## AU COEUR DE L'EMPLOI PUBLIC LOCAL

**Pour ne rien manquer de l'actualité du CDG38, consulter notre rapport d'activité annuel ou encore s'abonner à notre lettre d'information :**

cdg38.fr

**CARRIÈRE & CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES**

**Paies :** proposer des solutions adaptées  
**Retraite :** préparer la fin de fonction des agents  
**Médiation :** prévenir les contentieux et régler les litiges à l'amiable  
**Dialogue social :** structurer les relations de travail

**EMPLOI**

**Intérim public :** des ressources humaines en proximité  
**Maintien dans l'emploi :** sensibiliser les élus et les agents aux enjeux du handicap  
**Recrutement :** vous aider à faire le meilleur choix  
**Conseil en évolution professionnelle :** évoluer, affiner un projet ou changer de métier

**SANTÉ AU TRAVAIL**

Des équipes pluridisciplinaires au service des agents et des employeurs

**PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Conseiller les employeurs et les agents

**MUTUELLES & ASSURANCES STATUTAIRES**

Des contrats de groupe pour tous

**ARCHIVES ITINÉRANTES**

Optimiser la gestion de l'information

493 rue des Universités 38 400 Saint-Martin-d'Hères (siège)  
 1 rue Claude Chappe 38 300 Bourgoin-Jallieu (antenne Nord Isère)  
 04 76 33 20 33 & cdg38@cdg38.fr

cette rencontre a permis :

- d'informer sur la DNCB : origine, évolution, spécificités, transmission, conséquences sanitaires et économiques...
- de préciser les mesures de lutte : comment, évolution dans le temps, vaccin...
- d'échanger sur les dernières actualités et de répondre aux questions.

**LA FORMATION POUR LES ÉLUS**  
**En 2024, le nombre d'élus participant a baissé par rapport à 2023, ce qui est dans la logique de la fin de mandat (les élus se forment moins).**

Organisme agréé depuis 2007, l'A.M.I. propose des formations très adaptées aux besoins des élus isérois. Elles peuvent être prises en charge dans le budget communal, intercommunal ou départemental et par le DIFE.

L'A.M.I. s'entoure de formateurs majoritairement locaux, issus des secteurs privés et publics, qui font référence dans leurs domaines, et elle organise des sessions sur l'ensemble du territoire, à des prix particulièrement étudiés afin qu'ils restent attractifs.  
**259 élus se sont formés en 2024 en participant à 40 sessions, dont 28 via le catalogue de l'A.M.I. et 12 en intra (à la demande).**

- Les thématiques ont concerné :
- le Droit et les Marchés publics..... **18%**
  - l'environnement ..... **18%**
  - le lien avec les administrés ..... **16%**
  - les finances locales ..... **15%**
  - l'urbanisme ; l'architecture et le patrimoine ..... **15%**

- les RH et les techniques relationnelles ..... **9%**
- le statut de l' élu ..... **6%**
- la communication et les techniques relationnelles ..... **3%**

En 2025, dernière année pleine du mandat, la thématique de la validation des acquis de l'expérience (VAE) est logiquement au programme en sus des thèmes habituels liés par exemple aux finances ou à l'urbanisme. Pour rester tout de même dans l'actualité, des thèmes innovants liés au numérique comme l'Intelligence Artificielle ou à l'environnement (Fresque de l'Eau...) sont également proposés.

**REPRÉSENTATION DANS LES COMMISSIONS**

L'A.M.I. désigne régulièrement des élus qui siègent dans quelque 180 commissions, comités ou groupes de travail. Ceux-ci ont un rayonnement essentiellement départemental, mais parfois régional, voire national.

**Depuis les élections de 2020, ce sont plus de 150 commissions qui ont été renouvelées / complétées, voire pour certaines créées, parmi lesquelles on peut citer les plus récentes :**

- la Commission départementale de sécurisation des Passages à Niveau de l'Isère
- la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP)
- la Commission Départementale de

l'aide médicale urgente, transports sanitaires et de la permanence des soins (CODAMUPS) - ARS

- la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA)
- le Conseil d'Administration de l'ARS AURA (ex-conseils de surveillance)
- la Commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité (CCDSA)
- la Commission de Concertation en Matière d'Enseignement Privé - Académie de Grenoble
- les membres du jury départemental en vue de la délivrance des diplômes pour l'exercice de certaines professions du secteur funéraire
- le Comité départemental pour l'emploi de l'Isère
- la liste des coordinateurs régionaux SNCF
- le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLT / CLCT) de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- le Conseil territorial de santé de l'Isère (CTS AURA) - ARS
- la Commission départementale de suivi des Etablissements ou service Social ou Médico-Social (ESMS) en difficulté - ARS
- la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)...

**LE PERSONNEL DE L'A.M.I.**



**Geneviève BILLET**  
Direction



**Elisabeth GAGNAIRE**  
Juridique - Adj. Direction



**Cindy MACHET**  
Commercialisation  
Communication



**Sylviane THEVENET**  
Comptabilité



**Elisa TOIA**  
Formation - Juridique



**Magali DUFEIL**  
Administratif

Suite p. 36

ANNECY | GRENOBLE | AIX-LES-BAINS | MONTAGNE

Le bonheur à tous les étages

Retrouvez votre logement neuf sur [edifim.fr](https://edifim.fr)

Cité de la Vallée - Illustration à caractère d'annonce - 301 Grenoble n° 461 081 243

Maison Férédié - Claix

Promotion Immobilière

**AGENDA 2024- 2025**

**2024**

**6 novembre**

Bureau élargi à l'AMI

**19-21 novembre**

Congrès national de l'AMF à Paris

**2 décembre matin**

Petit-déjeuner à l'AMI. avec la nouvelle Préfète, Catherine Séguin, et ses services, et des membres du Bureau de l'AMI.

**2025**

**7 janvier**

Bureau élargi et vœux à la Presse à l'AMI.

**12 mars**

Bureau élargi à l'AMI. et signature du nouveau partenariat avec Elégia

**7 avril matin**

Petit-déjeuner en préfecture avec la Préfète, ses services, et des membres du Bureau de l'AMI.

**23 avril matin**

Rendez-vous à l'AMI. avec le DDFIP et ses services

**14 mai**

Bureau élargi à l'AMI. et reconduction du partenariat avec Altice SFR

**11 juin**

AG d'AMI Développement à l'AMI.

**17 juin**

23<sup>e</sup> Rencontre des intercommunalités iséroises à Voiron

**11 juillet**

Comité directeur décentralisé au Fort du Saint-Eynard au Sappey-en-Chartreuse

**16 septembre**

Comité directeur à l'AMI. et signature du nouveau partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

**11 octobre**

67<sup>e</sup> Congrès départemental à Aoste (Les Vals du Dauphiné)

**PUBLICATIONS DE L' A.M.I.**

**L' A.M.I. réalise régulièrement des publications dans le cadre de sa mission première d'information à ses adhérents.**

• **La Lettre aux Élus isérois**

Éditée 2 à 3 fois par an, elle informe particulièrement sur les actualités juridiques et réglementaires, et traite également en détail un dossier. Des rubriques concernant les partages d'expériences, les intercommunalités et la formation de l'AMI. complètent l'information. Sa diffusion est assurée auprès des élus et des services des collectivités territoriales du département ainsi que des partenaires, en formats papier et numérique.

• **Le Mag'Congrès**

Il est réalisé par l'AMI. et paraît une fois par an, à l'occasion du Congrès départemental. Il présente les prestataires, partenaires des collectivités iséroises et informe les élus et techniciens des collectivités par plus d'une vingtaine d'articles de fond. Il contient également le rapport d'activité de l'association. Il est remis à tous les participants au Congrès départemental et envoyé dans les 512 communes et 18 intercommunalités iséroises.

• **Le Répertoire officiel des communes et des communautés de l'Isère**

Il présente les services et les élus (avec trombinoscope) de l'exécutif des communes et des intercommunalités, ainsi que les principaux services et élus de l'État, de la Région et du Département. Il a été réédité fin 2023, à mi-mandat.

• **La revue trimestrielle "La Mairie Magazine"**

Rédigée et éditée par Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, elle a une approche journalistique sur des sujets et dossiers d'actualité. L'éditeur assure la diffusion gratuitement dans chaque commune du département, avec un exemplaire pour chaque élu.

**SITE WEB**

Nouvelle version augmentée avec notamment les supports des réunions d'information, le calendrier annuel et les fiches de toutes les formations :

**www.maires-isere.fr**

**AMI DÉVELOPPEMENT**

L'Assemblée générale d'AMI Développement, la structure commerciale de l'AMI., s'est tenue le 11 juin 2025 à Grenoble dans les locaux de l'AMI., en présence de Maître Mitjans, de la gérante bénévole et des membres du Bureau de l'AMI. La Société présente des résultats positifs en 2024 à la suite notamment des résultats du Congrès départemental de Crolles qui a eu lieu le 12 octobre 2024. Les recettes liées à la vente des stands et des annonces publicitaires ont été comptabilisées, ainsi que le tiers des recettes du Répertoire officiel des communes et des communautés, qui a été réédité à mi-mandat, fin 2023 pour 3 ans.

AMI Développement gère également les partenariats de l'AMI. avec : la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Groupama Rhône-Alpes, GRDF, ENEDIS, Le Groupe La Poste, Altice-France SFR, TE 38 et Energ'Isère qui ont tous réitéré leur partenariat. L'AMI. et AMI Développement comptent deux nouveaux partenaires en 2025 : Elegia, depuis le 12 mars et La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) depuis le 16 septembre.



LA RECONDUCTION DU PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES A ÉTÉ SIGNÉE PENDANT LE CONGRÈS NATIONAL.

**ÉVÈNEMENTS & RENCONTRES**

**Le 66<sup>e</sup> Congrès des Maires de l'Isère à Crolles le samedi 12 octobre 2024**

Cette édition a encore été très réussie grâce à l'engagement de tous : Crolles et Le Grésivaudan, l'équipe de l'AMI. et les prestataires techniques, les membres du Comité directeur volontaires et les nombreux exposants. Il faut souligner que les conditions météorologiques ont été particulièrement mauvaises avec des sols gorgés d'eau et des vents tempétueux qui ont entraîné de nombreuses interventions techniques complémentaires et des remises en état importantes du terrain du chapiteau.

**Pour la participation, les chiffres font état de 1 050 inscrits** (élus, invités, collaborateurs, presse et organisation) auxquels il faut rajouter les **450 exposants** qui ont accueilli les élus sur **95 stands. 270 communes de l'Isère ont participé à ce Congrès.**

Le président de l'AMF, David Lisnard, a été présent une bonne partie de la matinée et sa venue a été très appréciée des élus isérois.



JÉRÔME FOURQUET LORS DE LA TABLE-RONDE

La table-ronde a traité d'un thème particulièrement prégnant : **"L'évolution démographique : un risque ou une opportunité pour le bloc communal ?"** et a bénéficié d'intervenants de grande qualité : Jérôme Fourquet (politologue) et Julien Damon (sociologue)



**La nouveauté en 2024 a été la remise des 1<sup>ers</sup> Trophées de l'AMI. Isère Terre d'inspiration**

qui ont récompensé trois communes pour leurs actions remarquables et inspirantes : St-Jean-le-Vieux, Val-de-Virieu et Nivolas-Vermelle.



**Rendez-vous est donné le samedi 11 octobre 2025 à Aoste pour la 67<sup>e</sup> édition du Congrès départemental.**

Suite p. 38

**CDMF - AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES**

Des avocats experts au service des collectivités locales

7 Place Firmin Gautier • 38000 GRENOBLE • tél. : 04 76 48 89 89 • Fax : 04 76 48 89 99  
Site web : www.cdmf-avocats.fr • Blog : www.cdmf-avocats-affaires-publiques.com

**La 23<sup>e</sup> Rencontre des intercommunalités iséroises à Voiron le mardi 17 juin 2025**

Elle s'est déroulée de 8h30 à 14h sur le Campus de la Brunerie. Le programme a proposé deux thèmes d'actualité :

- **les finances du bloc communal** avec comme intervenant Jean-Pierre Coblentz, du Cabinet Stratorial ; il a présenté et a échangé avec les élus sur la contrainte de la charge et les leviers qui pourraient être mis en place sur leur territoire pour la réduire, voire trouver et développer de nouvelles ressources ;
- **la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Ce service public et cette police spéciale sont placés sous l'autorité du maire ou du président d'EPCI qui doivent avoir un schéma de DECI et des outils pour informer le SDIS en temps réel. C'est ce qui a été explicité par les intervenants : SDIS, CC de Bièvre Isère et Cabinet Merlin.

Il y a eu une centaine de participants dont des présidents-es d'EPCI.



INTERVENTIONS DU COLONEL DAVID FAVARD ET DU LIEUTENANT COLONEL DAVID MARCHANDEAU DU SDIS 38



LA DÉLÉGATION ISÉROISE LORS DU CONGRÈS NATIONAL DE L'AMF

**Le Congrès national de l'AMF à Paris du 19 au 21 novembre 2024**

Les élus isérois ont été nombreux à participer avec une délégation de quelque 300 représentants. La visite du Sénat a accueilli plus de 200 d'entre eux. L'A.M.I. a organisé une soirée festive qui a permis à une centaine d'isérois de visiter les chefs d'œuvre du musée

Carnaulet avec des guides conférenciers et de dîner à la Brasserie Bofinger. Cette soirée a été organisée avec le partenariat d'ENEDIS et de GRDF. Les reconductions des partenariats avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et GRDF ont été signées sur leur stand pendant le Congrès national.



VISITE DU SÉNAT PAR PLUS DE 200 ÉLUS ISÉROIS



VISITE DU MUSÉE CARNAULET

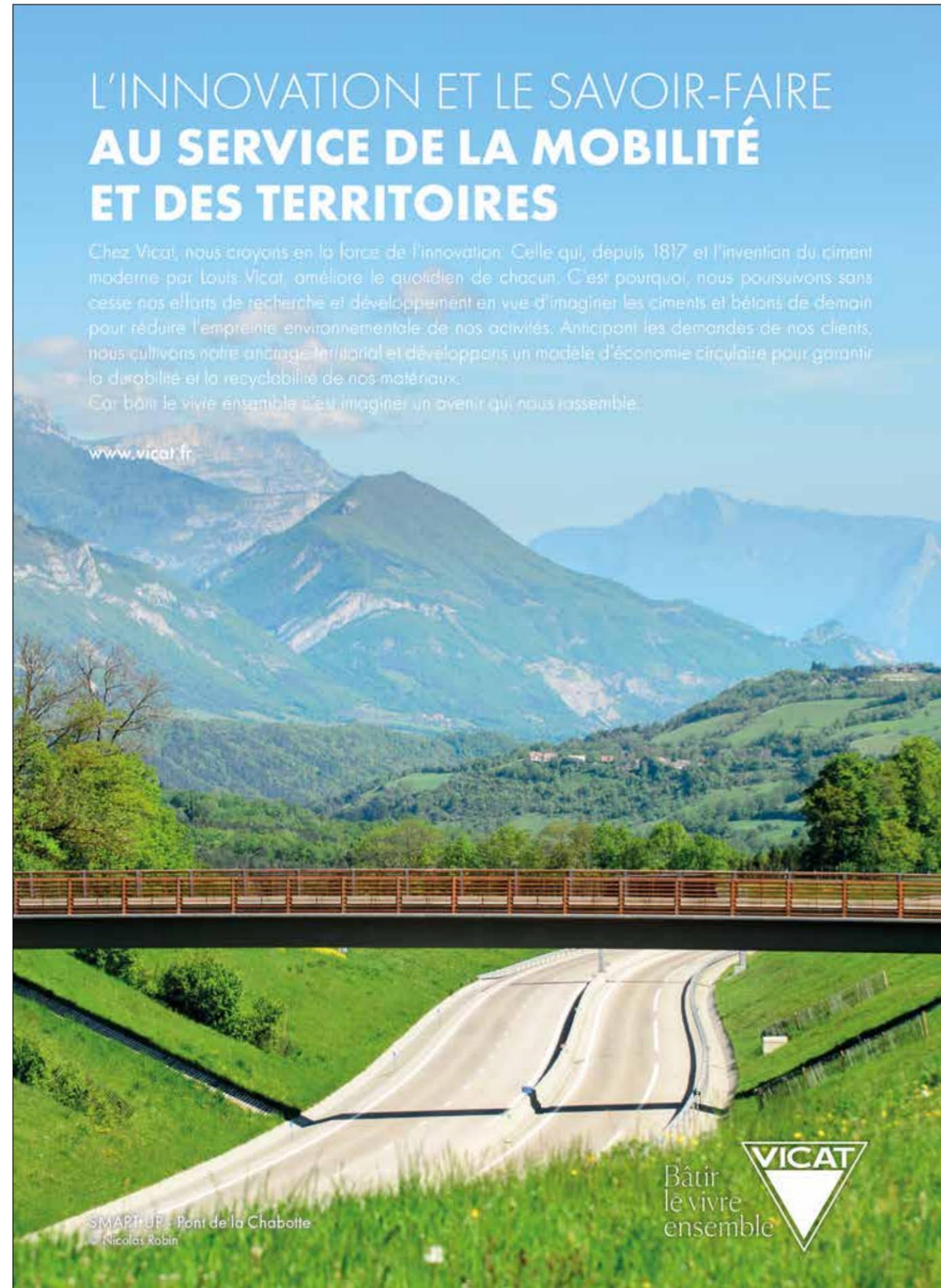


SOIRÉE À LA BRASSERIE BOFINGER

# L'INNOVATION ET LE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DES TERRITOIRES

Chez Vicat, nous croyons en la force de l'innovation. Celle qui, depuis 1817 et l'invention du ciment moderne par Louis Vicat, améliore le quotidien de chacun. C'est pourquoi, nous poursuivons sans cesse nos efforts de recherche et développement en vue d'imaginer les ciments et bétons de demain pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités. Anticipant les demandes de nos clients, nous cultivons notre avantage territorial et développons un modèle d'économie circulaire pour garantir la durabilité et la recyclabilité de nos matériaux. Car bâtir le vivre ensemble c'est imaginer un avenir qui nous rassemble.

[www.vicat.fr](http://www.vicat.fr)





# Les formations de l'A.M.I.

L'Association des Maires de l'Isère possède depuis le 17 janvier 2007 l'agrément ministériel nécessaire pour dispenser des formations aux élus locaux. Les thématiques de formation proposées, adaptées à la réalité du terrain, s'appuient sur les compétences de formateurs spécialisés.

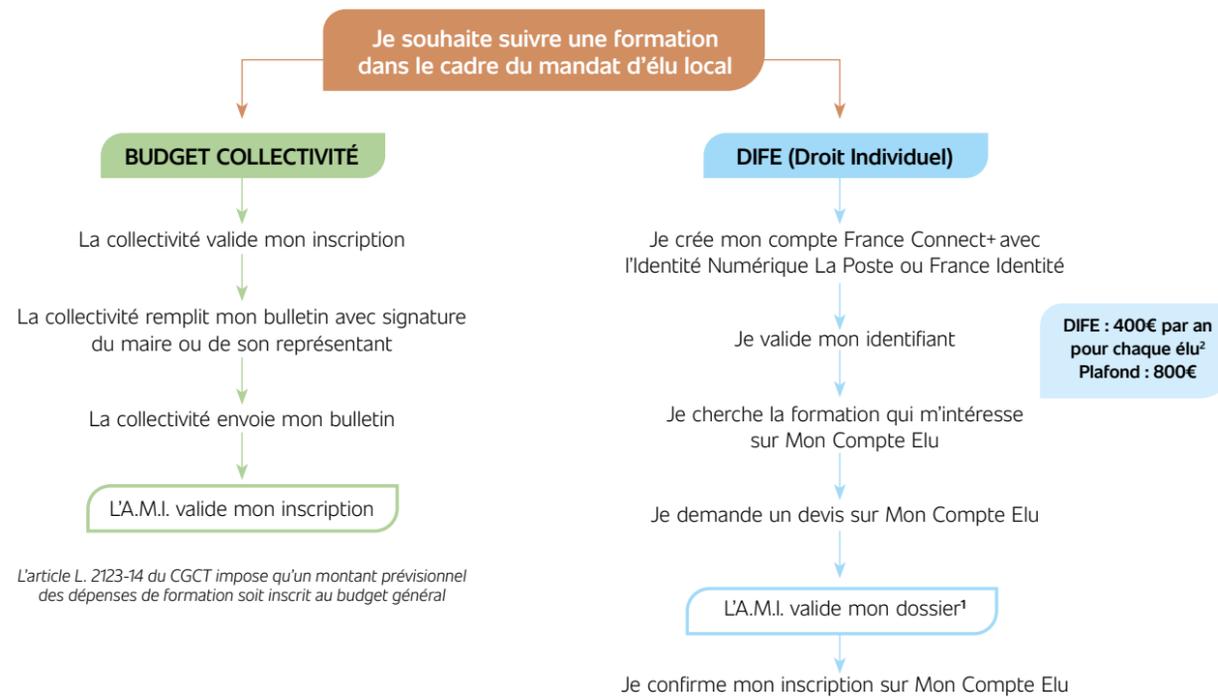
### COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- **Avec le financement de votre collectivité :** renvoyez le bulletin d'inscription disponible en ligne sur notre site Internet, avec signature et cachet de la collectivité à [administratifs@maires-isere.fr](mailto:administratifs@maires-isere.fr)
- **Ou avec votre DIFE :** depuis votre compte personnel de formation "Mon compte Elu". Attention, date limite de confirmation d'inscription de 11 jours ouvrés avant la date de la session. Comptez un délai d'environ 3 semaines avant la formation pour un dossier DIFE.

### VOUS AVEZ BESOIN D'UNE FORMATION SPÉCIFIQUE ?

L'A.M.I. s'adapte à votre demande en organisant des formations sur mesure (intra) à des tarifs modérés pour les communes et les intercommunalités iséroises, grâce à son vivier de formateurs locaux (statut de l'élu, finances, urbanisme, management, communication...).  
 Pour toute demande de renseignements ou de devis, n'hésitez pas à contacter notre chargée de formation, sur [formation@maires-isere.fr](mailto:formation@maires-isere.fr) ou au **04 38 02 29 32 (LD)**.

### MON PARCOURS FORMATION "NOUVEAU MANDAT" : QUEL FINANCEMENT POSSIBLE ?



L'article L. 2123-14 du CGCT impose qu'un montant prévisionnel des dépenses de formation soit inscrit au budget général

1- Délai minimum DIFE de 11 jours ouvrés entre la date de confirmation de l'inscription par l'A.M.I. et le début de la session  
 2- Fonds administrés par la Caisse des Dépôts

Retrouvez l'ensemble des sessions de formation sur : [www.maires-isere.fr/rubrique "FORMATIONS - Catalogue des formations"](http://www.maires-isere.fr/rubrique%20FORMATIONS%20-%20Catalogue%20des%20formations)

### NOVEMBRE 2025

**NOUVEAU**  
**Vendredi 14 nov. 14h à 16h**  
**La police de la mise en sécurité en matière d'immeubles (péril)**  
 Visioconférence

**Jeudi 20 nov. 14h à 17h30**  
**La gestion du centre communal et intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS)**  
 St-Quentin-sur-Isère

**Mardi 25 nov. 9h à 17h**  
**Budget et finances locales (théorie)**  
 Grenoble (A.M.I.)

**Mercredi 26 nov. 14h à 17h30**  
**L'organisation du périscolaire et les politiques éducatives sur ma commune**  
 Le Cheylas

**Jeudi 27 nov. 9h à 17h**  
**Préparer mon projet de VAE d'après-mandat**  
 Notre-Dame-de-Mésage

**Vendredi 28 nov. 9h à 17h**  
**La préparation du budget communal : cas concrets**  
 Grenoble (A.M.I.)

### DÉCEMBRE 2025

**Mardi 9 déc. 14h à 17h**  
**L'instruction des permis de construire**  
 Le Touvet

**Mercredi 10 déc. 9h à 12h**  
**Le rôle de l'élu face au risque incendie**  
 Grenoble (A.M.I.)

### JANVIER 2026

**Mardi 20 janv. 9h à 17h**  
**Budget et finances locales (théorie)**  
 Grenoble (A.M.I.)

**Mercredi 21 janv. 16h à 18h**  
**Les pouvoirs de police du maire**  
 Visioconférence

**Mercredi 28 janv. 9h à 17h**  
**Préparer mon projet de VAE d'après-mandat**  
 Beaurepaire

### FÉVRIER 2026

**Mercredi 4 fév. 9h à 17h**  
**L'intelligence artificielle (IA) au service des élus : comprendre et agir**  
 Lieu à venir

**Vendredi 27 fév. 14h à 17h**  
**Les risques et responsabilités liés au mandat d'élu**  
 Les Adrets

Suite p. 42



# Le DIFE, c'est quoi et comment l'utiliser

Le Droit Individuel à la Formation de l'Élu a été créé en 2015 afin de faciliter l'exercice du mandat d'élu. Il introduit un autre mode de financement de la formation de l'élu, en complément du budget de sa collectivité. C'est aujourd'hui l'équivalent "élu" du Compte Professionnel de Formation (CPF).

### AI-JE DROIT AU DIFE ?

OUI. Chaque élu local dispose d'un Droit Individuel à la Formation (DIFE), même s'il ne perçoit pas d'indemnité d'élu.

### DE QUEL MONTANT JE DISPOSE ?

400 € sont crédités annuellement pendant toute la durée du mandat local. Ce montant est mis à jour à la date du 30 mars pour les élus municipaux. Le plafond des crédits DIFE s'élève à 800 €.

### COMMENT UTILISER MES CRÉDITS DIFE ?

Le solde des crédits DIFE est consultable sur Mon Compte Elu. Pour créer votre compte numérique, se référer au schéma page 40.

Lien utile : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

### QUELLES FORMATIONS PUIS-JE FINANCER AVEC MES CRÉDITS DIFE ?

Les crédits DIFE vous permettent de financer des formations en lien avec votre mandat d'élu local. Vous pouvez aussi utiliser votre DIFE dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

### QUE DEVIENNENT MES CRÉDITS DIFE UNE FOIS MON MANDAT D'ÉLU TERMINÉ ?

Vous pouvez encore utiliser vos crédits DIFE pour financer des formations dans un délai de 6 mois après la fin de votre mandat, à condition que ces formations soient liées à la réinsertion professionnelle. Les formations éligibles sur cette période sont celles éligibles au CPF (Article L6323-6 du Code du Travail).

La formation choisie peut alors débuter après la fin du mandat dès lors que la date de fin de formation se situe dans ce terme de 6 mois post-mandat (Article R2123-22-1-C du Code Général des Collectivités Territoriales).

### QUELS SONT LES AUTRES FINANCEMENTS POSSIBLES ?

Il est possible de cumuler ses crédits DIFE (élu) avec ses crédits CPF (professionnel), à condition que ces derniers soient en euros.

Il existe d'autres financements : France Travail, la Région. Aucune démarche n'est à effectuer : quand ils sont disponibles, ces abattements sont présentés automatiquement sur la fiche formation lors de la demande d'inscription.

En cas de crédits insuffisants, il est également possible de payer une formation directement en ligne.

SUIVEZ L'A.M.I. SUR LES RÉSEAUX POUR NE RIEN MANQUER



Suite p. 44



## Engagements qualité



### Engagement envers les locataires.

**Assurer un environnement de vie sûr, confortable et harmonieux.**

Nous tissons des liens authentiques avec nos locataires, à l'écoute de leurs préoccupations. Notre nouvelle organisation engage nos équipes à résoudre leurs problèmes efficacement, pour assurer un environnement de vie sûr, confortable et harmonieux.



### Engagement envers les équipes.

**De nouvelles façons de penser et d'agir.**

Le nouveau Département Qualité de Vie au Travail démontre un engagement fort en faveur du bien-être des employés, de leur intégration et de la cohésion des équipes, à travers une approche de travail participative et collaborative visant à favoriser une bonne transversalité entre les différents pôles, départements et services.



### Engagement territorial.

**Contribuer au bien-être social et environnemental du territoire.**

La démarche d'amélioration continue d'Actis vise à répondre de manière efficace aux défis du territoire métropolitain, y compris les objectifs du Programme Local de l'Habitat, aux besoins des collectivités et aux enjeux de transitions sociales, environnementales et énergétiques.



## Préparer mon projet de VAE

La fonction d'élu local est riche d'expériences et les compétences et connaissances acquises en tant qu'élu sont de véritables atouts qui peuvent être exploités dans le monde professionnel.

### COMMENT VALORISER MON EXPÉRIENCE D'ÉLU DANS LE MONDE PROFESSIONNEL ?

- J'effectue un bilan.
- Qu'ai-je fait pendant mon mandat ? Les grands projets et missions déclinés en tâches effectuées, puis en nouvelles compétences et connaissances qui en découlent.
- Je mets à jour mon CV.
- Je réfléchis à mon projet professionnel.
- J'envisage ou non la VAE.

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif qui peut être financé par le DIFE (cf. page 42). L'A.M.I. propose des sessions de formation "Préparer mon projet de VAE d'après-mandat" permettant de vous aider à faire le point sur votre besoin.

#### PAROLE D'ÉLUE

« Intéressée par la formation VAE afin de savoir si je me lançais dans cette action pour mon "après-mandat", j'ai trouvé auprès des intervenants les réponses à mes questions. L'atelier individuel de l'après-midi avec Mme Gallin-Martel a été très constructif. Celle-ci a su aller vers mes interrogations et me montrer le bon chemin. Elle était à l'écoute et, pour moi, de bons conseils. Quant à l'organisation de la journée, ce fut très décontracté tout en travaillant. »

#### PAROLE DE FORMATRICE

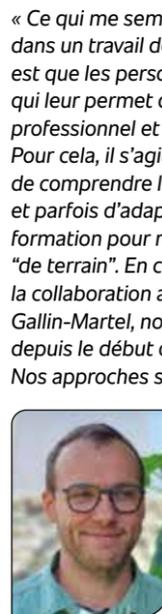
**MARIE-CLAIRE GALLIN-MARTEL**  
Psychopraticienne du travail



« Dans cette formation "projet VAE", les ateliers pratiques mis en place lors de la formation tels que "Ma vie après-mandat, comment je me projette professionnellement ?" et "Mon projet de qualification, de VAE ?" ont permis un partage entre élus, un regard croisé entre pairs. Les temps de rendez-vous personnel entre un des formateurs et chaque participant, couplé d'un temps d'auto-formation, ont permis de faire un pas de côté, de se poser face au miroir de l'écoute et de conseils des formateurs. »

#### PAROLE DE FORMATEUR

**SIMON BACHELLIER**  
Consultant formateur



« Ce qui me semble le plus important dans un travail de formation et de conseil est que les personnes trouvent un "plus" qui leur permet d'avancer sur le plan professionnel et même parfois personnel. Pour cela, il s'agit de repartir de chacun, de comprendre leurs enjeux, leurs besoins et parfois d'adapter les contenus de la formation pour répondre à une réalité "de terrain". En ce qui concerne la collaboration avec Marie-Claire Gallin-Martel, nous travaillons ensemble depuis le début de ma vie professionnelle. Nos approches sont complémentaires, nous savons capitaliser sur les forces de chacun pour apporter le plus possible aux personnes que nous rencontrons et encore apprendre l'un de l'autre. »

Suite p. 46

[www.maires-isere.fr](http://www.maires-isere.fr)

## Une nouvelle activité sur la plate-forme MODUS VALORIS :



### L'éradication de la Renouée du Japon

L'activité principale de MODUS VALORIS est la valorisation des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux en technique routière. Réglementée par l'Arrêté ministériel du 18 novembre 2011, cette activité est réalisée sur une plateforme ICPE (Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement)

Notre savoir-faire conjugue 3 expertises dans le monde des travaux publics, le recyclage et celui des métaux.

Opérationnelle depuis 1997, la plateforme possède un équipement et un savoir-faire de pointe parfaitement compatible avec le traitement des terres infestées par la Renouée du Japon.



**MODUS VALORIS**

UTILISONS NOTRE MATIÈRE GRISE

SARL MODUS VALORIS | 37 Petite rue de la Plaine - 38300 Bourgoin-Jallieu  
Tél. : 06.83.81.23.46 | Mail : [guy.moulin@modus-valoris.fr](mailto:guy.moulin@modus-valoris.fr)

# L'IA au service des élus : démystifier pour mieux apprivoiser

Face à l'essor fulgurant de l'intelligence artificielle, les collectivités territoriales se trouvent à un tournant important.

## L'IA GÉNÉRATIVE, UNE VAGUE DE FOND DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Aujourd'hui, « les collaborateurs s'emparent de l'IA générative, pour reformuler des mails, structurer des présentations, produire des textes, résumer, faire de la veille, approfondir des idées... »<sup>1</sup> Et il est vrai que depuis 2022, avec le lancement de plusieurs plateformes, l'intelligence artificielle générative s'invite chaque jour un peu plus dans le fonctionnement de nombreuses collectivités et le quotidien des femmes et des hommes, techniciens ou élus, qui font marcher la démocratie locale.

Car l'IA générative n'est pas un logiciel de plus comme l'ont été par le passé word, excel et powerpoint. Nous voici face à un outil qui vient nous assister dans des tâches jusqu'ici réservées à l'intelligence humaine, sans que nous ayons toujours conscience de la nature de cette assistance. Se former, c'est précisément prendre conscience de cette réalité pour en tirer le meilleur parti.

<sup>1</sup> Yann Ferguson, Inria. L'Intelligence Artificielle au Travail. Accompagner et sécuriser les collaborateurs - Juin 2025

## DÉPASSER LES APPRÉHENSIONS POUR SAISIR LES OPPORTUNITÉS

Si l'IA suscite parfois des craintes, une formation adaptée permet de distinguer les mythes de la réalité. Comprendre le fonctionnement de ces technologies, leurs limites et leurs potentialités aide les élus à mieux les utiliser à leur niveau et à accompagner sereinement leurs équipes dans cette démarche.

## UNE DÉMARCHÉ ÉTHIQUE ET RESPONSABLE AU CŒUR DE LA RÉFLEXION

L'introduction de l'IA dans les collectivités soulève des questions essentielles : protection des données personnelles, transparence des algorithmes, maintien du lien humain dans les services publics, enjeux énergétiques et impact écologique. Une fois encore, les formations proposées par l'AMI permettent d'aborder ces enjeux éthiques et de construire une approche responsable, conforme aux valeurs du service public et aux attentes des citoyens.

### PAROLE D'ÉLU

**Bruno COMMERE**  
Conseiller municipal de Saint-Égrève

« J'ai suivi cette formation avec grand plaisir et grand intérêt. L'IA est replacée dans son contexte technique et historique. Les outils et applications sont abordés avec leurs avantages, leurs risques et leurs limites. La formation se termine par des exercices pratiques appliqués à la vie des collectivités. Bravo ! »

### PAROLE DE FORMATEUR

**Jean-Marc BORREDON**  
Formateur spécialisé en intelligence artificielle pour les collectivités



« Lorsque nous abordons l'intelligence artificielle avec les élus, je constate souvent la même évolution : nous passons d'une certaine appréhension à la curiosité, puis à l'enthousiasme. Mon approche consiste à démystifier ces technologies en partant de cas d'usage concrets et réalisables. Dans mes formations, j'insiste toujours

sur trois piliers : la compréhension des enjeux techniques essentiels, la démonstration par l'exemple, et la construction d'une démarche éthique sur le sujet. Nous explorons ensemble des solutions concrètes : outils d'aide à la rédaction de délibérations, réflexion sur l'IA en assistance sur les projets, la communication... Chaque cas pratique révèle le potentiel de transformation positive de ces technologies pour nos territoires. »

Suite p. 48

**SERFIM**  
DEPUIS 1875

Nous sommes une entreprise indépendante et familiale. Travaux publics, environnement et énergie renouvelables, technologies de l'information et de la communication, industrie et immobilier : nos 3 000 collaborateurs portent une offre diversifiée et sur mesure au service des territoires.

**150 ANS D'EXPERTISE**

**NOTRE RAISON D'ÊTRE**  
Contribuer à une meilleure qualité de vie en aménageant des territoires durables et respectueux du vivant.

**NOTRE ADN**  
Nous réalisons des chantiers et des prestations innovants au service d'infrastructures utiles à tous, en prenant soin de nos équipes, avec la liberté que nous confère notre indépendance.

**7 SECTEURS D'ACTIVITÉ**

**NOS SOCIÉTÉS en Isère**  
Énergie Solutions : Serpollet Dauphiné • Enersom  
Eau : SESA  
Route : Chambard  
T.I.C. : SERFIM T.I.C.

- Énergie Solutions
- Eau
- Ouvrages d'art
- Route
- Environnement
- T.I.C.
- Immobilier

**WWW.SERFIM.COM**

# Comprendre et connaître les règles de l'information en période préélectorale pour les élus

Comprendre les règles encadrant la communication en période préélectorale est essentiel pour les élus, en particulier ceux d'entre eux souhaitant se représenter (ou soutenir un successeur).

## RÈGLES ET GRANDS PRINCIPES EN PÉRIODE PRÉÉLECTORALE

Cette période (6 mois avant les élections) impose des obligations destinées à garantir l'équité entre candidats. Plusieurs principes doivent être respectés : l'antériorité, qui exige que les outils de communication aient été utilisés auparavant ; la régularité, qui impose un rythme constant (évitant, par exemple, des numéros spéciaux ou événements inédits) ; l'identité, qui interdit de modifier la nature ou l'ampleur des moyens utilisés ; et surtout la neutralité, qui impose une communication dépersonnalisée et non

électorale. Ces règles s'appliquent uniquement aux outils des collectivités ; les élus peuvent s'exprimer librement via leurs propres canaux, notamment pour présenter leur bilan de mandat, sous réserve qu'il soit clairement séparé de la collectivité (charte graphique distincte, financement personnel ou via le compte de campagne).

## PUBLICITÉ ÉLECTORALE ET FINANCEMENT DE CAMPAGNE

Dans les six mois précédant l'élection, l'article L. 52-1 interdit toute publicité électorale par voie commerciale, presse ou communication audiovisuelle, y

compris via les réseaux sociaux (sauf comptes personnels). Le même article interdit aussi toute promotion publicitaire des réalisations d'une collectivité dépassant l'information neutre. Enfin, selon l'article L. 52-8, les personnes morales, hors partis politiques, ne peuvent financer une campagne, interdisant à un élu de bénéficier des moyens matériels ou humains d'une collectivité.

PAROLE D'ÉLU

**Serge MERCIER**  
Maire de Primarette

« La formation suivie sur l'information en période préélectorale me permet une bonne compréhension des règles à respecter durant le temps de pré-campagne. Merci aux animateurs pour la pédagogie et les échanges avec les autres participants qui ont été intéressants. »

PAROLE DE FORMATEUR

**Me Grégory MOLLION**  
Avocat spécialisé en droit public



« À l'approche des élections, la frontière entre les fonctions d'élus sortant et celles de candidat devient plus ténue. Mon objectif est de les accompagner pour leur permettre d'assimiler les grands principes de base, les comportements à adopter, tout en permettant leur pleine expression pendant cette période. »

Suite p. 50

Plus que des lieux de vie, nous développons le vivre ensemble.

**BETRIM**

La promotion immobilière, l'esprit libre !

VILLE, MER, LAC & MONTAGNE : RETROUVEZ TOUTES NOS RÉSIDENCES NEUVES SUR **BETRIM.IMMO**

# Trouver le ton juste pour informer en période préélectorale

À l'approche d'un scrutin, la frontière entre information légitime et message électoral se fait plus fine. Pour les élus, savoir informer sans glisser vers la promotion devient une compétence stratégique, ancrée dans le réel de leur mandat.

## INFORMER, OUI, MAIS DANS LE CADRE

La période préélectorale n'interdit pas de s'exprimer, mais impose une vigilance accrue. Les articles L52-1 et L52-8 du code électoral rappellent que tout message, même anodin, peut être requalifié en propagande s'il valorise l'équipe sortante. Publier sur les réseaux que « *Nous avons rénové la piscine pour offrir un meilleur cadre de vie* », c'est trop. En formation, nous reformulons cela simplement par : « *La piscine municipale rouvrira le 10 mars après travaux de rénovation.* » L'intention n'est pas en cause, mais la tournure prête à confusion. Et les supports institutionnels (bulletin, site, vœux) ne doivent jamais devenir le relais d'un bilan.

## DES EXERCICES PRATIQUES POUR ÉVITER LES FAUX PAS

Plutôt que de réciter les articles de loi, nous partons du terrain. Lors d'une formation à Colombes, un élu a pris conscience que son discours d'inauguration, pourtant classique, glissait vers

la promotion : « *Sous notre impulsion, la ville a changé.* » Après travail collectif, il a opté pour : « *Les travaux de rénovation du centre-ville avancent et devraient s'achever en juin prochain.* » Sur les réseaux sociaux, la vigilance est la même : un message de remerciement trop personnalisé ou un bilan valorisant peuvent suffire à fragiliser la neutralité attendue. La règle devient claire quand elle se vit en situation.

## DIRE JUSTE, DIRE VRAI

Informer sans promouvoir. Répondre sans polémiquer. Partager sans se mettre en scène. Cette finesse de ton doit être travaillée avec les élus par l'exemple et l'échange. Chaque mot compte. Et plus encore, chaque intention derrière le mot. En période préélectorale, informer juste, c'est rester crédible et respectueux du jeu démocratique.

### PAROLE D'ÉLU

« Une formation complète qui a répondu aux questions que je me posais sur la communication préélectorale : ce qui est permis ou non dans les publications municipales dont je m'occupe. »

### PAROLE DE FORMATRICE

#### Isabelle GAZANIA

Consultante et formatrice en communication et mediatraining



« Journaliste pendant 25 ans, j'aide aujourd'hui les élus à poser leur parole là où elle est juste — ni trop, ni pas assez. En période préélectorale, j'intègre cette approche dans chaque session. On ne se contente pas de lire la loi : on reformule, on teste, on

joue des scènes réelles. Une allocution, une réponse à une question sensible, une invitation au nom de la collectivité : tout est matière à ajuster le ton, la posture, l'intention. Et quand un élu me dit en fin de formation : « Je sais maintenant comment informer sans glisser », je sais qu'on a atteint notre objectif. »

ENVIRONNEMENT

URBAIN

TOUTES LES COUCHES



HYDROVIA® Soft



HYDROVIA® Roc



HYDROVIA® Print



HYDROVIA® Park

## Contribuer à la perméabilisation en infiltrant les eaux pluviales à la source

Partenaire des territoires, Eurovia développe des solutions de mobilité pour améliorer la compétitivité économique et renforcer le lien social, par la conception, la construction et l'entretien des infrastructures de transport et des aménagements urbains.

### Contactez-nous :

Agence Eurovia de Grenoble  
4 Rue du Drac, 38130 Échirolles  
euroviagrenoble@eurovia.com  
Téléphone : 04 76 75 02 09



# Le maire-employeur

Dans l’imaginaire collectif, le maire est avant tout un élu de proximité, à la fois visage politique de la commune et acteur de terrain. Pourtant, son rôle d’employeur public est tout aussi central, bien que souvent éclipsé. Il ne s’agit pas d’une mission secondaire : en tant que chef de l’administration municipale, le maire dirige, encadre, nomme, forme, sanctionne et protège les agents territoriaux.

Pour ce faire, le rôle du maire employeur s’inscrit dans le cadre rigoureux du statut général de la fonction publique territoriale, désormais intégrée au Code Général de la Fonction Publique (CGFP). Il lui est ainsi conféré des prérogatives proches de celles d’un chef d’entreprise, tout en devant respecter et faire respecter les règles spécifiques au service public : égalité d’accès à l’emploi, continuité du service, neutralité et mutabilité.

## LE MAIRE, AUTORITÉ DE NOMINATION

En sa qualité d’autorité de nomination, le maire est responsable de la nomination des agents titulaires (L. 415-1 CGFP) et du recrutement des agents non titulaires (L. 332-27 CGFP). Loin d’être intuitif, l’exercice de cette mission nécessite d’appréhender les notions “d’emplois budgétaires”, de “grade” ou de “cadre d’emploi”. Le maire doit, en effet, avant toute nomination, s’assurer de l’existence d’un emploi budgétaire créé par l’organe délibérant et vacant, que les fonctions proposées à l’agent respectent les missions attachées à son grade (détaillées dans les statuts particuliers de chaque cadre d’emploi) et veiller au respect du principe d’égalité d’accès à l’emploi public imposant qu’il soit procédé à la publicité de la vacance d’emploi.

La nomination d’un fonctionnaire, à la différence des salariés du secteur privé, requiert, par ailleurs, la réalisation de contrôles préalables : détention de la nationalité française, jouissance des droits civiques, absence de mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l’exercice des fonctions, position régulière au regard du code du service national, respect des conditions de santé particulières exigées pour l’exercice de certaines fonctions.

Le sujet peut s’avérer tout aussi périlleux lorsqu’il s’agit de recruter un agent non titulaire de la fonction publique, nécessitant d’être légalement justifié. Le principe demeurant celui du fonctionnariat, ce n’est, en effet, que par exception que les emplois permanents d’une Commune peuvent être occupés par des agents contractuels et dans les hypothèses limitativement énumérées par le CGFP.

## LE MAIRE, AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE

Le maire exerce également un pouvoir hiérarchique sur l’ensemble des agents. Outre la nomination ou le recrutement, la qualité d’autorité territoriale conférée au maire lui donne compétence pour prendre toutes les décisions individuelles relatives à la gestion des agents de la collectivité, lesquelles concernent des sujets aussi divers que ceux de l’avancement, la mobilité, l’attribution du régime indemnitaire, ou encore leur fin de fonctions. Il doit également veiller au respect de la tenue des entretiens professionnels annuels (L. 521-1 et suivants), à la bonne gestion du temps de travail (décret n°2001-623 du 12 juillet 2001) et assurer l’application du droit à la formation professionnelle (L. 421-1 et suivants).

À l’exception des mesures de pure organisation du service qualifiables de mesures d’ordre intérieur, l’ensemble des décisions qu’il adopte sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives et d’engager la responsabilité de la Commune (faute de service), voire sa propre responsabilité civile (faute personnelle) ou même pénale (art. 223-1 et suivants du Code pénal). Sa qualité d’autorité hiérarchique tend, par ailleurs, de plus en plus, à lui conférer un véritable rôle de manager supposant de concilier le pilotage stratégique des ressources humaines formalisé par les lignes directrices de gestion, avec des contraintes budgétaires croissantes et les exigences du dialogue social au sein des instances consultatives (Comités Sociaux Territoriaux, Commission Administrative Paritaire et Commission Consultative Paritaire).

## LE MAIRE, AUTORITÉ DISCIPLINAIRE

En application de l’article L. 533-1 du CGFP, le maire détient le pouvoir disciplinaire à l’égard des agents placés sous son autorité. Toute sanction doit être précédée d’une procédure formalisée : communication du dossier, convocation à un entretien préalable ou saisine du conseil de discipline, possibilité pour l’agent de présenter ses observations, de se faire assister de la personne de son choix et, plus récemment, de garder le silence. Le non-respect de ces garanties qui découlent du principe général de respect des droits de la défense constitue une irrégularité

substantielle susceptible d’annulation par le juge administratif (Conseil d’État, 5 mai 1944, Dame veuve Trompier-Gravier). Le maire est, en cela, garant du respect des exigences du service et de sa continuité lorsqu’il rappelle l’obligation d’exécution des tâches confiées et d’obéissance hiérarchique, de sa neutralité lorsqu’il sanctionne les violations au devoir de réserve ou de discrétion. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie du fonctionnaire, à la prévention des risques de conflits d’intérêts, ainsi qu’au respect des principes de dignité, d’impartialité, d’intégrité et de probité.

## LE MAIRE, AUTORITÉ DE PROTECTION

La protection fonctionnelle est une garantie statutaire accordée aux agents publics : elle impose au maire une obligation de protéger ses agents contre les attaques dont ils peuvent être l’objet dans l’exercice de leurs fonctions ou du fait de leurs fonctions. Le bénéfice de la protection fonctionnelle est de droit lorsque les conditions légales sont remplies. Le maire ne peut ainsi refuser cette protection que si l’agent a commis une faute personnelle détachable du service ou si les faits invoqués ne sont pas liés à l’exercice des fonctions. Une fois accordée, la protection

fonctionnelle entraîne plusieurs obligations pour l’employeur : assistance juridique et prise en charge des frais d’avocat, de procédure, ou des frais médicaux si cela est lié à une agression, possibilité de se constituer partie civile au côté de l’agent, soutien psychologique et mesures de protection, possibilité de mobiliser une cellule psychologique ou d’organiser des mesures de sécurité, ou encore indemnisation du préjudice subi. Parallèlement, le maire, en tant qu’employeur public, est tenu par une obligation de sécurité de résultat en matière de santé physique et mentale des agents. Ce principe, aligné sur le droit du travail, implique d’anticiper, de prévenir et d’agir en amont des risques professionnels, y compris les risques psychosociaux (RPS). Les fonctions de maire employeur le place ainsi à la croisée de la gestion des ressources humaines, du respect du droit public et de l’animation managériale. A mesure que le droit de la fonction publique se complexifie et se juridictionnalise, le rôle de maire employeur tend mécaniquement à se professionnaliser, nécessitant, si possible, l’appui de services RH formés, eux-mêmes assistés par les Centres de gestion et des conseils juridiques externalisés.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Une mutuelle santé pour tous en Auvergne-Rhône-Alpes**

**5 niveaux de garanties adaptés à tous les budgets**

Informations via notre numéro dédié : **04 2800 2800\***

ou sur notre site internet : **auvergnerhonealpes.fr**

\*Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Prix d'un appel local. Cifres et garanties assurées par les 5 mutuelles partenaires de la Région, soumises aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. La Région n'a aucun rapport financier avec les mutuelles partenaires et leurs adhérents.

La Région qui agit

# L'Isère, territoire connecté et durable : cap sur le 100 % THD !

Depuis 2015, le Département de l'Isère s'est lancé dans un défi de taille : connecter l'ensemble de ses habitants, entreprises et collectivités au Très Haut Débit (THD) via la fibre optique. Grâce à cette mobilisation et à la coopération des partenaires publics, ce projet ambitieux est aujourd'hui en passe d'être réalisé. Dans cette interview, Aurélie Vernay, Vice-Présidente en charge de la stratégie numérique, revient sur les grandes étapes du déploiement, les bénéfices concrets pour les collectivités et les nouveaux défis numériques à relever pour faire de l'Isère un territoire toujours plus connecté et durable.



AURÉLIE VERNAY, VICE-PRÉSIDENTE  
CHARGÉE DU NUMÉRIQUE  
DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

## Quelles ont été les grandes étapes du déploiement du Très Haut Débit (THD) en Isère ?

Dès 2015, avec le soutien de nos partenaires (État, Europe, Région, Intercommunalités), le Département s'est engagé dans le pilotage d'un projet de réseau d'initiative publique en lançant les premiers travaux du réseau structurant de fibre optique. L'objectif était de permettre l'accès à la fibre dans les 466 communes qui, sans intervention publique, seraient restées exclues du Très Haut Débit. En 2016, le Département a confié à THD 38, via une délégation de service public, la construction, l'exploitation et

la commercialisation du réseau, avec l'ambition de couvrir tout l'Isère d'ici 2025 (hors 46 communes desservies par des opérateurs privés). Ce challenge (pour le Département et le Délégataire) consistait à rendre la fibre accessible à plus de 450 000 logements et entreprises, qu'ils soient en zone urbaine, rurale ou montagneuse. Aujourd'hui, ce pari est sur le point d'être tenu : la 450 000e prise raccordable a été inaugurée début juillet à La Verpillière. Le déploiement sera finalisé fin 2025, avec près de 465 000 prises installées sur l'ensemble du territoire. L'objectif du 100 % THD en fibre optique sera ainsi atteint.

## Quels bénéfices concrets le THD apporte-t-il aux collectivités ?

Le déploiement du THD est essentiel à chaque Isérois au quotidien et le Réseau construit par le Département offre aux collectivités de nouveaux services et usages. Le Réseau d'initiative publique a été conçu pour permettre aux collectivités d'interconnecter leurs bâtiments publics sur des réseaux indépendants (GFU : Groupe fermés d'utilisateur). Cette solution apporte performance et sécurité, tout en optimisant les budgets télécom. Le réseau est aussi un atout majeur pour le déploiement de la vidéoprotection.

## Quels sont les prochains défis numériques que le Département souhaite relever avec les communes et intercommunalités ?

Grâce à sa stratégie numérique et à un réseau de fibre optique et radio pleinement opérationnel, le Département accompagne les collectivités dans leurs projets de "territoires connectés et durables" et dans l'exploration de nouveaux usages. Le réseau radio départemental supporte désormais le réseau "Lora", dédié à la communication entre objets connectés. En prenant appui sur différents types de capteurs, les usages sont infinis et sont des sources potentielles d'économies pour les acteurs publics : pilotage à distance de l'éclairage public ou des bornes de recharge électrique, gestion des fuites et des risques naturels, optimisation des dépenses énergétiques ou des tournées de collecte des déchets... Plusieurs expérimentations réussies ont été menées avec le syndicat d'énergie TE 38 et le bailleur social Alpes Isère Habitat. À présent, il revient aux collectivités de saisir les opportunités offertes par ces technologies ! Les services du Département sont à leur écoute pour les accompagner et leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins.



## Un projet majeur pour les habitants et les entreprises du département.

En route vers la fin du réseau cuivre, **XpFibre**, au travers de **THD38**, réaffirme sa volonté d'apporter une réponse à l'ensemble des besoins de la population iséroise en matière d'accès au **Très Haut Débit**, et ainsi faciliter la transition numérique en marche.

“ **THD38, s'attache à mettre à la disposition de tous les usagers du territoire, un service adapté aux besoins de particuliers, des entreprises et des collectivités sur le réseau fibre départemental.** ”

La présence de la Fibre Optique est un atout majeur pour **renforcer l'attractivité** des Communes et **stimuler leur dynamisme économique**.

Le programme de déploiement du RIP isérois touche à sa fin avec **plus de 460 000 foyers** qui seront couverts d'ici fin d'année 2025, permettant aux usagers de profiter des avantages de la fibre en utilisant les réseaux construits, exploités et commercialisés par **THD38 / XpFibre**.

Déjà plus d'**1 foyer isérois sur 2** a franchi le pas de la Fibre Optique **THD38** en se connectant au réseau fibre départemental.

La présence et la dynamique engagées par les principaux opérateurs commerciaux nationaux sur le RIP isérois permettent à tous de trouver une formule adaptée à chaque besoin et d'anticiper l'arrêt du réseau cuivre (ligne téléphonique / ADSL) qui se profile.

**Technologie ultra moderne**, la fibre propose sur le territoire isérois des débits parmi les plus élevés du marché, permettant de répondre à l'explosion des usages, aux services toujours plus innovants et à la convergence des contenus.

**THD38** met à disposition des Particuliers et Professionnels, un **site dédié** pour accompagner les démarches nécessaires permettant d'envisager un raccordement à la Fibre, et ce, quelque soit la configuration de l'habitation (Ensemble immobilier, maison individuelle, nouvelle construction) :

<https://www.iserefibre.fr/>



# Bloc communal : faire face à la contrainte

Si le bloc communal est parvenu à faire face aux aléas qui ont jalonné le mandat en phase d'achèvement (COVID, application de la réforme de la taxe d'habitation...), la loi de finances 2025 et les suivantes devraient avoir des effets significatifs sur la capacité financière des communes et de leurs EPCI qui nécessiteront une réaction adaptée.

## 2019-2023 : UNE ÉVOLUTION ET UNE SITUATION FINANCIÈRE GLOBALEMENT SAINES POUR LES COMMUNES ISÉROISES

Entre 2019 et 2023, les communes de l'Isère ont vu leur épargne brute progresser de 26 %, passant en montant cumulé de 260 M€ à 327 M€. Cette évolution, acquise dans un contexte délicat caractérisé par l'épisode COVID et sa sortie inflationniste, a permis une amélioration du taux d'épargne qui est passé de 17 % en 2019 à 18 % en 2023. Cela constitue une progression limitée mais s'appliquant à un niveau déjà très élevé.

La différence entre la progression de l'épargne brute et celle du taux d'épargne s'explique par la forte hausse des recettes de fonctionnement. En effet, les recettes des communes de l'Isère ont augmenté de 16 % (+250 M€). Cette croissance a été fortement soutenue par l'augmentation des impôts directs (+123 M€ qui représentent près de 50 % de la croissance des recettes) dont près de 40 % s'expliquent par la hausse des taux d'imposition et notamment de la taxe sur le foncier bâti.

## ZOOM SUR LA DGF : STABILITÉ GLOBALE, DISPARITÉS LOCALES

En Isère, la DGF des communes est stagnante, avec une hausse limitée à 2 % entre 2019 et 2023, ce qui se traduit

par une perte de "pouvoir d'achat" de la principale dotation dont bénéficient les communes de plus de 10 % (l'inflation cumulée sur la période a été de 12,7 %). La stabilité a été le lot de la plupart des communes : la baisse de leur dotation forfaitaire a été compensée par la hausse des dotations de péréquation. Une minorité d'entre elles ont cependant bénéficié de hausses en raison notamment de la croissance de leur dotation de solidarité rurale (Fraction Bourg centre ou Cible). Mais nombre d'entre elles ont a contrario enregistré une baisse liée à la continuation de la baisse de la dotation forfaitaire sans bénéficier d'une augmentation de leurs dotations de péréquation.

## LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION MAÎTRISÉE

Dans le même temps, les charges des communes ont augmenté de 14 %, soit 3,5 % en moyenne par an (+187 M€), soit une évolution légèrement plus rapide que l'inflation. Les principales hausses concernent les charges de personnel (+107 M€) et les charges externes (+57 M€).

Pour rappel, durant ce mandat, les collectivités ont dû faire face à la hausse croissante des fluides (électricité, etc.) et des charges de personnel avec les revalorisations du point d'indice des

agents et la requalification de certains agents de catégorie C en catégorie B.

## UN CYCLE D'INVESTISSEMENT ATYPIQUE MAIS RÉSILIENT

Les dépenses d'investissement ont été particulièrement faibles en début de mandat, constat marqué par l'effet COVID. L'épidémie a en effet paralysé les collectivités en 2020 et retardé les projets, ce qui est venu amplifier l'effet habituel du cycle municipal. Le rattrapage s'est fait sentir par la suite, notamment en 2023, exercice caractérisé par un niveau qui excède largement les montants enregistrés en fin de mandat précédent : 482 M€ contre 419 M€ en 2019. Il est à noter que la DETR n'a pas suivi puisqu'elle est en baisse de 32 % entre 2019 et 2023 (2,9 M€ contre 4,4 M€) pour une hausse des investissements de 15 % !

L'évolution très positive de l'autofinancement brut a permis d'assumer le cycle d'investissement tout en se désendettant. L'encours de dette a ainsi diminué de 6,6 % (-85 M€) et atteint un montant consolidé de 1,186 Md€ en 2023.

Ce désendettement, couplé à la hausse de l'épargne, qui s'explique aux trois quarts par le dynamisme de la fiscalité, a permis une amélioration du ratio de capacité de désendettement de 25 %, passant de 4,8 années à 3,6 années.

## LOIS DE FINANCES 2025 ET SUIVANTES : QUELS IMPACTS ?

Les collectivités locales entrent à compter de 2025 dans un nouveau cycle, celui des mesures prises par l'État pour réduire le déficit public. La mesure la plus impactante a été prise par un décret publié en début d'année relevant de 12 points en 4 ans les cotisations patronales de CNRACL. Pour les communes, cette mesure se traduira en moyenne par une augmentation de 1,5 points de leur masse salariale chaque année par an jusqu'en 2028. L'impact est d'environ 0,75 % sur leurs dépenses de fonctionnement. L'effet de cette mesure s'ajoutera au GVT (glissement vieillesse technicité) ce qui impliquera une augmentation des dépenses de personnel sensiblement plus rapide que l'inflation à structure constante. La plupart des communes ont échappé aux dispositions restrictives inscrites dans la loi de finances 2025 même si 80 communes iséroises sont concernées par le Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel de la fiscalité locale) et nombre d'entre elles subissent la baisse du FDPTP et de la DCRTP. Mais les mesures de l'État vont toucher

des partenaires dont elles dépendent fortement pour financer une part de leurs investissements et de leurs services. En effet, qu'il s'agisse des EPCI à fiscalité propre, du Département et de la Région, tous sont non seulement concernés par la hausse de la CNRACL et par le gel de la TVA, mais une partie d'entre eux vont subir la baisse de la DCRTP et la mise en place du Dilico. Par ailleurs, les communes vont probablement trouver moins de mansuétude dans les dispositions de la loi de finances 2026, et la situation budgétaire de l'État impliquera probablement des effets sur les collectivités locales au moins sur la première partie du mandat prochain.

## BLOC COMMUNAL : PROFITER DES OPPORTUNITÉS

Pour faire face, les communes auront intérêt à mettre en place des stratégies tenant compte d'une tension durable sur leurs recettes. Au-delà des mesures adaptatives (maîtrise des achats, des dépenses de personnel, des subventions...), des réflexions peuvent être utilement menées notamment en ce qui concerne les choix de politique

publique, l'organisation et la gestion du patrimoine. Et l'introduction de l'Intelligence artificielle ne sera pas le moindre des défis à articuler avec les objectifs d'efficacité du service public (faire mieux avec des moyens plus limités). Nombre des solutions à trouver passeront par une approche globale au niveau du bloc communal, par une coordination étroite entre les communes et leurs EPCI. À cet égard, la panoplie des outils de la mutualisation (services communs, prestations de service, groupements d'achats...) restent à la disposition des élus locaux qui les ont jusqu'à présent sous-utilisés.

### NOTRE SPÉCIALITÉ : Aménagements paysagers et sols sportifs

**RELEVÉS MINÉRAUX BÉTON DÉACTIVÉ**  
**REVÊTEMENT PIERRES ET GALETS**  
**REVÊTEMENTS PERMÉABLES**  
**SOLS SPORTIFS CRÉATION ET ENTRETIEN**  
**TENNIS MULTISPORTS ET PADEL**  
**PISTE D'ATHLÉTISME**  
**GÉNIE VÉGÉTALE - RENATURATION**  
**PLANTATION**  
**ENTRETIEN ESPACES VERTS**  
**MAÇONNERIE PAYSAGÈRE**  
**MOBILIER URBAIN**  
**AMÉNAGEMENTS ESPACES VERTS**  
**JEUX ENFANTS**

**NOS ENTREPRISES LOCALES :**

- LAGUET**  
443 route de Buisson  
38210 L'ÉCLUSE-MARTIN  
T. 04 75 31 91 88  
laguet.fr
- LAGUET TENNIS**  
443 route de Buisson  
38210 L'ÉCLUSE-MARTIN  
T. 04 75 31 91 88  
tennis.laguets.com
- ARNDT HALL FOIREY**  
M8 rue des Marais  
38120 MAREPPE  
T. 04 76 53 03 93  
arndt-hall-foirey.com
- ESPACES VERTS DU DALPHINÉ**  
3 rue Georges Zanic  
38100 RABAT-MARIE-ÉLISABETH  
T. 04 75 31 91 88  
evd.com
- ARTEMIS PAYSAGE**  
24 rue Sarrasin  
37140 Saint-Côme-sur-Gaule  
T. 04 75 31 91 88  
artemis-paysage.com

Retrouvez toutes nos entreprises sur : [groupe-veridis.fr](http://groupe-veridis.fr)

# Foncier : redécouvrons les vertus du jeu collectif sur nos territoires

Les territoires sont impactés par de fortes perturbations climatiques et géopolitiques qui s'accroissent et qui doivent nous amener à repenser l'aménagement du territoire. Aller vers un développement économique durable impose de favoriser la coopération pour un meilleur partage des ressources. Le foncier est l'une de ces ressources majeures.

Ce n'est pas parce que le ZAN pensé et mis en œuvre de manière abstraite est un mauvais projet qui ne tient pas compte des spécificités de chaque territoire qu'il faut renoncer à la lutte contre l'artificialisation des sols. Cette dernière contribue au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Elle mérite qu'on s'y intéresse. Le sentiment commun n'est jamais favorable aux nouvelles constructions alors que l'individu aspire à une construction pour son usage propre. Il va donc bien falloir trouver des compromis et apprendre à vivre ensemble dans plus de partage.

## L'APPROCHE SYSTÉMIQUE POUR PENSER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU FUTUR

Elle doit nous conduire à innover et à mieux coopérer tout en acceptant l'expérimentation et donc le droit à l'erreur. C'est la raison pour laquelle la CCI du Nord Isère, le Département de l'Isère, la communauté de communes des Vals du Dauphiné, l'Auxiliaire du bâtiment et les différentes entités du Groupe Serge Ferrari ont organisé en octobre 2024 un hackathon\* qui a réuni près de 70 étudiants pendant 24 heures pour réfléchir à la zone d'activité économique

du futur. Les conclusions : mutualiser pour épargner le foncier et limiter les coûts, et favoriser le passage des zones d'activité à des zones de vie. Ils nous ont confortés dans les recettes pour l'aménagement du territoire de demain déjà bien connues mais insuffisamment mises en œuvre : réutilisation des espaces déjà urbanisés (friches industrielles), optimisation des dents creuses, surélévation de la hauteur des constructions, intensification et mutualisation des usages, végétalisation accrue des espaces urbanisés...

## LES DEUX TRANCHES D'EPR DE LA CENTRALE DU BUGEY (AIN) ET LE LYON TURIN FERROVIAIRE POUR ALLER VERS UNE ÉCONOMIE POST-CARBONE

Le Nord Isère devrait être aussi impacté dans les années qui viennent par ces deux équipements d'intérêt majeur qui nous confortent dans notre volonté de promouvoir le développement durable. Ces deux infrastructures contribueront à la production d'une énergie électrique décarbonée et au report modal du fret de la route vers le rail. Elles auront un impact sur le foncier du territoire. À nous d'en discuter collectivement pour générer des retombées positives et en limiter les nuisances.

**Pour mieux vivre demain nous devons aller vers une économie post carbone qui nous permettra aussi de préserver notre souveraineté. À nous d'être imaginatifs pour rendre le futur de notre territoire le plus désirable et le plus autonome possibles. L'usage du foncier doit être au cœur d'une réflexion qui ne peut être que collective. De quoi animer le débat des prochaines échéances électorales.**

\* L'hackathon Innov'Action est pluridisciplinaire, pour de nouveaux espaces économiques

# 1298 à Saint-Égrève



APPARTEMENTS  
DU T2 AU T5

NEUF À PARTIR DE  
124 000 € \*

[ Accession en Bail Réel Solidaire ]

## Achetez du neuf, c'est possible ! Pourquoi pas vous ?

- Secteur calme et résidentiel à la Monta
- Proche écoles et commerces



**SD'access**   
L'immobilier pour vous, naturellement !

04 81 97 45 00  
[sdaccess.fr](https://sdaccess.fr)  
GRENOBLE-ALPES-ISÈRE



\*Renseignez-vous sur votre éligibilité auprès de nos conseillers.

## Vers une énième loi de simplification du droit de l'urbanisme ?

Une nouvelle proposition de loi, déposée le 1<sup>er</sup> avril 2025 avec le soutien du gouvernement\*, ambitionne de simplifier le droit de l'urbanisme afin de relancer la construction de logements, alors que la France traverse une crise profonde du secteur.



En 2024, les mises en vente de logements neufs ont chuté de 50 % par rapport à 2023, et restent inférieures aux niveaux d'avant-Covid.

En parallèle, le nombre d'articles du code de l'urbanisme a crû de 55 % en vingt ans, tandis que la transition écologique impose de nouveaux objectifs (réduction de l'artificialisation des sols, installation d'énergies renouvelables, etc.), sans que les acteurs n'aient été suffisamment préparés ou accompagnés.

### LE TEXTE COMPORTE PLUSIEURS MESURES-CLÉS

#### 1. Simplification des procédures d'évolution des documents d'urbanisme :

réduction des cas soumis à évaluation environnementale, extension des possibilités de recours à la modification simplifiée, et suppression d'enquêtes publiques dans certains cas.

#### 2. Extension des possibilités de dérogation aux règlements des plans locaux d'urbanisme afin d'autoriser des projets qui ne respecteraient pas certaines règles locales.

#### 3. Encadrement des recours : durcissement des conditions de recevabilité des recours contre les documents d'urbanisme, non-interruption du délai contentieux par le recours gracieux.

#### 4. Cristallisation des règles d'urbanisme pendant trois ans à compter de la date de délivrance du permis initial : une demande de permis modificatif ne pourra être refusée sur le fondement de dispositions postérieures à la délivrance du permis initial.

#### 5. Renforcement de la police administrative de l'urbanisme en présence de travaux irréguliers : possibilité pour le maire d'infliger une amende d'un montant maximal de 30 000 euros, augmentation du plafond de l'astreinte journalière à 1 000 € et plafond global porté de 25 000 € à 100 000 €.

#### 6. Dispense d'autorisation d'urbanisme pour les dispositifs favorisant la retenue des eaux pluviales ou la production d'énergie renouvelable lorsqu'ils correspondent aux besoins de la consommation des occupants de l'immeuble.

Si certaines de ces mesures sont particulièrement bienvenues, l'ambition de simplification apparaît limitée. Le texte conduit à multiplier les dérogations, générant un risque d'alourdissement du code de l'urbanisme au lieu d'une réelle clarification. Il ne s'agit pas d'une dérégulation mais plutôt d'un empilement de règles dérogatoires qui complexifient encore la matière et nuisent à la lisibilité pour les praticiens comme pour les citoyens. En outre, la réduction de la participation du public ou des droits au recours peut être perçue comme un affaiblissement de la démocratie locale, sans pour autant résoudre la pénurie de logements.

Les difficultés rencontrées sur le terrain tiennent en réalité souvent à la qualité des dossiers déposés : incomplets, peu lisibles, ou non conformes. Une véritable simplification passerait par des règles plus simples et par une meilleure préparation des porteurs de projets, plutôt que par un affaiblissement des garanties procédurales.

\* Notons également que le gouvernement a publié le décret n°2025-461 du 26 mai 2025 qui proroge le délai de validité des autorisations d'urbanisme. Celles délivrées entre le 28 mai 2022 et le 28 mai 2024 voient leur validité portée automatiquement de 3 à 5 ans. Celles délivrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 27 mai 2022 bénéficient d'une prorogation d'un an.

# COSMOCITÉ

UN UNIVERS D'EXPÉRIENCES  
Planétarium, salle immersive,  
expositions interactives

**Déjà 100 000 visiteurs,  
et vous ?**

**PLONGEZ DANS L'INCONNU  
ET LAISSEZ LA SCIENCE VOUS SURPRENDRE  
UNE EXPÉRIENCE UNIQUE VOUS ATTEND !**

[WWW.COSMOCITE.FR](http://WWW.COSMOCITE.FR)

bénéficie du soutien permanent de

## Aménagement, dialogue, anticipation : comment la Safer accompagne les élus dans leurs projets territoriaux

Dans un contexte où le foncier devient un enjeu stratégique pour les territoires ruraux, les collectivités doivent concilier développement local, préservation agricole et cohésion sociale. Depuis 2008, Roger Marcel, actuel maire d'Aoste, mène avec la Safer un travail de fond pour permettre à sa commune d'évoluer tout en respectant des équilibres nécessaires. Un partenariat riche d'enseignements pour d'autres élus confrontés à des défis similaires.

La Safer a interviewé le Maire d'Aoste, Roger Marcel, le 13 juin 2025.



### UN PREMIER PROJET FONDATEUR

Tout a commencé en 2008, avec la volonté de réaliser un contournement routier. Un projet structurant... mais sensible. « Dans un village, tout le monde se connaît et chacun a ses intérêts. » Face à la complexité du foncier, parcellaires morcelés, nécessité de compenser les agriculteurs..., le recours à la Safer s'est imposé. La commune signe alors une convention, convaincue par la capacité de l'organisme à intervenir de manière neutre et méthodique.

### DES OUTILS POUR GÉRER LES TENSIONS ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Le rôle de la Safer ne s'est pas limité à identifier et mobiliser les terrains. Elle a aussi joué un rôle de médiateur, dialoguant avec les propriétaires, rassurant les agriculteurs et expliquant les enjeux aux plus sceptiques. Grâce à son intervention, des baux précaires ont pu être mis en place ainsi que des installations plus pérennes. « J'avais donné ma parole qu'il y aurait des compensations. Tout le monde a retrouvé des terres. »

### UN PARTENARIAT QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE

Forte de ce premier succès, la commune a poursuivi son travail avec la Safer sur d'autres volets : réorganisation parcellaire, accompagnement de projets agricoles, acquisition de foncier stratégique. « On a réussi à créer des espaces de travail cohérents pour nos agriculteurs. » Une collaboration facilitée par une relation de confiance et des échanges réguliers : « J'ai souvent des contacts avec la Safer, on se parle facilement, on avance ensemble. »

### FONCIER : ANTICIPER POUR MIEUX MAÎTRISER

Pour le Maire, l'enjeu foncier est devenu central dans la gestion communale.

« Il faut préserver les terres agricoles, aménager intelligemment et surtout, anticiper. » Il insiste sur la nécessité d'une vision à long terme, où chaque projet est pensé en amont, avec tous les acteurs autour de la table. « Si on doit prendre de la terre à un agriculteur, il faut pouvoir la compenser, c'est normal. Et la Safer a les outils pour ça. »

### UN INVESTISSEMENT RENTABLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Certes, l'intervention de la Safer représente un coût. Mais le Maire le rappelle avec conviction : « On n'a rien sans rien. Le travail rendu justifie l'investissement. Pour des petits comme des grands projets, la Safer sait adapter ses moyens. » Et de conclure : « Je ne regrette pas de les avoir rencontrés. Grâce à eux, on a pu faire avancer notre commune et on le fait encore. »

Un projet foncier ?  
Besoin d'être accompagné dès l'amont ?  
La Safer construit, avec vous, un développement cohérent et durable de votre territoire.

# [epfl... dauphiné

la vie des territoires, l'avis des projets.

## Un projet sur votre territoire



Production de logements



Revitalisation des centralités



Développement économique



Désartificialisation et sécurisation

## Un partenaire foncier à chaque étape du projet



## Proximité Hlm : au plus près des habitants, au service des territoires

Dans un contexte de fortes attentes citoyennes envers les services publics, les organismes Hlm de l'Isère cultivent une proximité quotidienne qui fait toute la différence. Avec près de 1 300 salariés répartis sur l'ensemble de l'Isère, ils assurent une présence humaine précieuse dans les territoires.

Cette organisation décentralisée permet de gérer plus de 90 000 logements, tout en restant à l'écoute des habitants et des enjeux locaux. Pour les maires, cette implantation de terrain est un atout souvent méconnu, mais déterminant dans la gestion de la vie locale.

### DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE TERRAIN

Chargés de secteur, gardiens d'immeubles, conseillers sociaux, agents de médiation, développeurs de quartiers... les métiers de la proximité sont au cœur du modèle Hlm. En contact direct avec les locataires, ces professionnels sont souvent les premiers à détecter une situation de fragilité, un dysfonctionnement technique ou un besoin de médiation. Leur réactivité évite bien des tensions et soutient la cohésion des quartiers. Le logement social n'est pas qu'un toit : c'est un accompagnement, une veille, une présence.

### UNE QUALITÉ DE SERVICE QUI S'ADAPTE EN PERMANENCE AUX ENJEUX

Cette organisation au plus près du terrain permet d'agir face aux défis sociaux croissants : vieillissement de la population, isolement, précarité, troubles du voisinage, fragilité psychique... Les organismes Hlm de l'Isère ne cessent

d'adapter leurs pratiques : renforcement des équipes de terrain, formation aux enjeux sociaux, développement de partenariats avec les collectivités et associations. L'objectif : prévenir plutôt que subir, sécuriser les parcours résidentiels, et accompagner les plus fragiles dans leur quotidien. Pour les élus, c'est un relais précieux sur des sujets sensibles, qu'ils relèvent ou non de la compétence municipale directe. Ainsi, la tranquillité résidentielle est un sujet de préoccupation majeure. La présence régulière des personnels Hlm permet d'identifier, de désamorcer ou d'orienter des situations conflictuelles. Autre exemple, les bailleurs sociaux isérois s'impliquent fortement dans la gestion des déchets : sensibilisation des habitants au tri, partenariats avec les collectivités pour la propreté aux abords des immeubles, des locaux et des aires d'enlèvement, actions de "nudge" dans les locaux poubelles (signalétiques, marquages au sol, jeux visuels...), co-construction de solutions avec les habitants...

### UN ALLIÉ AU QUOTIDIEN POUR LES MAIRES

Ce travail de proximité est une richesse pour les communes : il doit être préservé à tout prix. Les organismes Hlm agissent comme des partenaires du quotidien : pour faire remonter les

besoins des habitants, pour porter des projets de requalification, pour assurer le lien avec les services municipaux, ou pour coconstruire des politiques locales d'habitat. À l'heure où les défis sociaux et écologiques se font plus pressants, cet ancrage local mérite d'être pleinement reconnu et mobilisé.

Les élus peuvent compter sur les bailleurs sociaux : ce sont des acteurs fiables, présents et engagés pour faire vivre les territoires.

**FIER DE LOGER 200 000 ISÉROIS**  
#LeLogementSocialIsère

**CRÉATEUR DE 4 000 EMPLOIS PAR AN**  
#LeLogementSocialIsère

**ENGAGÉ POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**  
#LeLogementSocialIsère

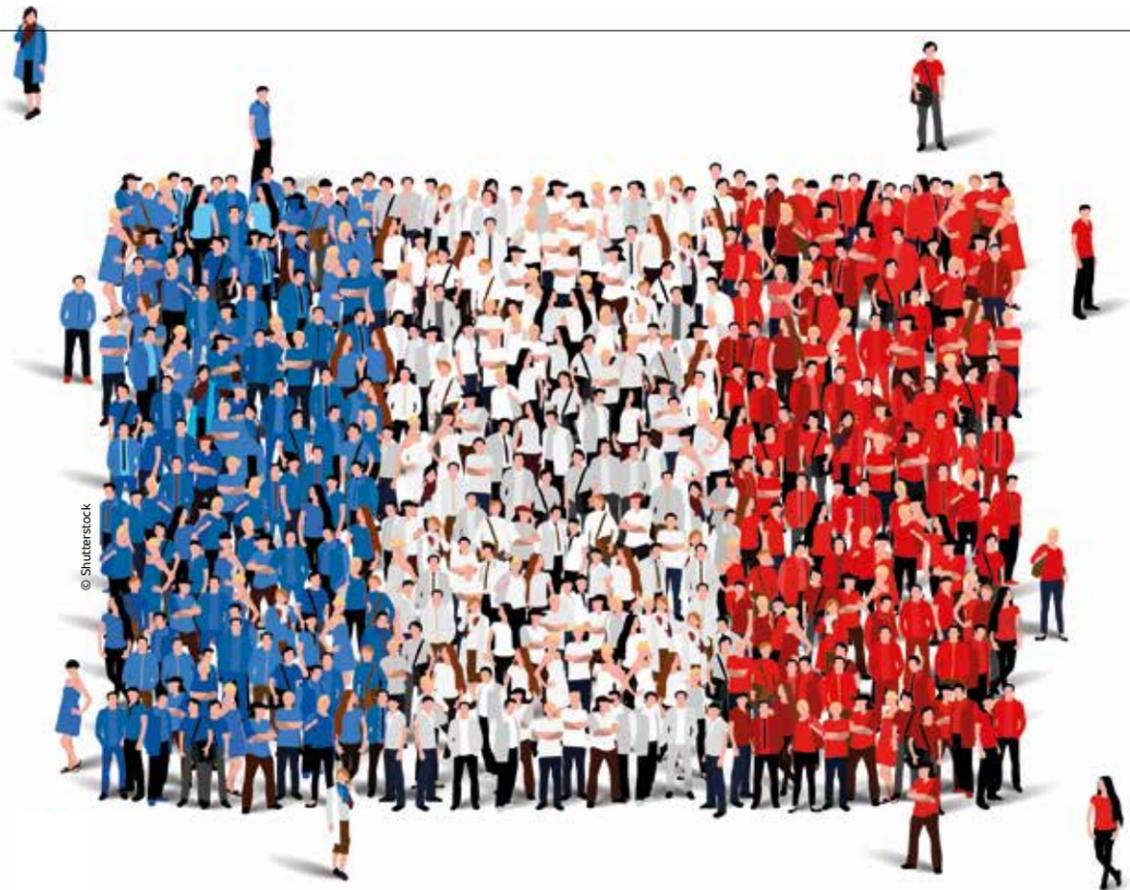
**NOS INNOVATIONS, VOS ÉCONOMIES, VOTRE CONFORT**  
#LeLogementSocialIsère

**NOS LOYERS MODÉRÉS POUR SOUTENIR VOTRE POUVOIR D'ACHAT**  
#LeLogementSocialIsère

**absise | les bailleurs sociaux de l'Isère**

Pour tout savoir sur le logement social en Isère, retrouvez le replay de nos webinaires sur notre site [absise.fr](https://absise.fr)

actis, cdc habitat Adama, advivo, ALPES ISÈRE HABITAT, cdc habitat, CHEROUBLE HABITAT, LPV, Groupe ActionLogement, SDH, Un Toit Pour Tous



# Préparer les élections municipales et communautaires de mars 2026

À quelques mois des élections municipales de mars 2026, les communes sont entrées en période préélectorale, avec des restrictions sur la communication institutionnelle. Par ailleurs, les récentes lois n° 2025-443 et n° 2025-444 du 21 mai 2025 relatives au mode de scrutin et à l'exigence de parité redéfinissent les conditions d'organisation de ce rendez-vous démocratique. Ce scrutin s'annonce porteur de changements significatifs pour les communes de moins de 1 000 habitants.

En l'absence de modification législative, les prochaines élections municipales se dérouleront en mars 2026. Un décret déterminera les dates exactes du 1<sup>er</sup> tour et du 2<sup>nd</sup> tour au moins trois mois avant le scrutin, soit au plus tard fin décembre 2025 (art. L. 227).

## Comment constituer une liste de candidats ?

Les textes imposent des règles sur la taille du conseil municipal et le respect de la parité homme-femme.

### PARITÉ

Depuis la promulgation des lois du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales, celui-ci est uniformisé pour toutes les communes (plus de distinction entre communes de moins de 1 000 hab. et celles de plus de 1 000 hab.). C'est ainsi, qu'à partir des élections de 2026, la parité doit désormais être rigoureusement respectée sur l'ensemble de la liste, et ce, pour toutes les communes. Les candidats seront présentés en alternance stricte homme-femme (ou femme-homme), avec un écart maximum d'une personne en cas de nombre impair de candidats (listes paritaires bloquées, cf pages 76-77).

**Pour les élections de mars 2026, la population municipale à retenir sera celle entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (publiée par l'Insee fin décembre 2025).**

Le nombre des membres du conseil municipal est fixé conformément au tableau suivant (CGCT, art. L. 2121-2 - extrait) :

Strates de population municipale	Nbre des membres du conseil municipal (effectif légal)
Moins de 100 hab.	7
100 à 499 hab.	11
500 à 1 499 hab.	15
1 500 à 2 499 hab.	19
2 500 à 3 499 hab.	23
3 500 à 4 999 hab.	27
5 000 à 9 999 hab.	29
10 000 à 19 999 hab.	33
20 000 à 29 999 hab.	35
30 000 à 39 999 hab.	39
40 000 à 49 999 hab.	43
50 000 à 59 999 hab.	45
60 000 à 79 999 hab.	49
80 000 à 99 999 hab.	53
100 000 à 149 999 hab.	55
150 000 à 199 999 hab.	59

le remplacement des conseillers municipaux élus sur la même liste en cas de vacance de siège durant le mandat (décès, démission). Bien que cette "réserve" de candidats demeure facultative, elle constitue un mécanisme efficace pour préserver la continuité de fonctionnement. À titre d'exemple, dans une commune de 1 503 habitants, l'effectif légal du conseil municipal s'élève à 19 membres. La liste de candidats pourra comporter jusqu'à 21 personnes, réparties de manière paritaire en alternant hommes et femmes (ou inversement). Ces deux candidats supplémentaires, dont les nom et prénom figureront sur le bulletin de vote, sont appelés "suivants de liste" et n'exerceront de mandat qu'en cas de vacance de siège au sein du conseil municipal. Ils seront appelés dans l'ordre de présentation sur la liste.

### Pour les communes de moins de 1 000 habitants

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales a introduit une dérogation au principe énoncé à l'article L. 260. Alors que cet article impose à chaque liste de présenter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, le nouvel article L. 252 du code électoral assouplit cette exigence. Dans ces communes uniquement, une liste est désormais considérée comme complète même si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges à pourvoir (effectif légal du conseil municipal).



### EFFECTIF DU CONSEIL MUNICIPAL

Le chiffre auquel il convient de se référer pour déterminer le nombre de membres du conseil municipal est le dernier chiffre de la population municipale authentifiée avant l'élection (sans tenir compte de la population comptée à part - CGCT, art. R. 2151-4 ; C. élect., art. R. 25-1).

**Toutefois, dans l'ensemble des communes, les listes de candidats peuvent comporter jusqu'à deux candidats supplémentaires** par rapport au nombre de sièges à pourvoir (art. L. 260). Cette mesure, auparavant réservée aux communes de plus de 1 000 habitants, vise à faciliter

Suite p. 68

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Strates de population	Nbre de candidats sur la liste				
	Au moins		Effectif légal	Au plus	
Moins de 100 hab.	5	6	7	8	9
100 à 499 hab.	9	10	11	12	13
500 à 999 hab.	13	14	15	16	17

Incomplétude tolérée

Candidats supplémentaires qui ne siègeront qu'en cas de vacances de sièges en cours de mandat

À titre d'exemple, dans une commune de 350 habitants, l'effectif légal du conseil municipal reste de 11 membres, mais ce dernier sera réputé complet dans le cas où seulement 9 ou 10 conseillers seraient élus.

À partir de 2026, le conseil municipal dans une commune de moins de 1 000 habitants sera donc réputé complet dès lors qu'il compte, à l'issue du renouvellement général du conseil municipal ou d'une élection complémentaire, au moins 5, 9 ou 13 membres selon la strate de population (CGCT, art. L. 2121-2-1). L'Isère compte à ce jour 242 communes de moins de 1 000 habitants.

Pour les communes nouvelles

Un effectif dérogatoire du conseil municipal s'applique : il correspond à l'effectif de la strate démographique immédiatement supérieure, déterminé selon les chiffres de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette mesure dérogatoire, initialement limitée aux deux premiers renouvellements généraux des conseils municipaux suivant la création de la commune nouvelle, a été prolongée par la loi du 21 mai 2025 jusqu'au troisième renouvellement général suivant leur création (CGCT, art L. 2113-8, entré en vigueur le 23 mai 2025). En conséquence, le nombre de sièges à pourvoir en 2026 dans les conseils municipaux des communes nouvelles créées avant 2020 est d'ores et déjà définitivement fixé, contrairement à celui des autres communes.

LA DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Bien que la loi du 21 mai 2025 ait réformé le mode de scrutin, elle n'a pas modifié les modalités de désignation des conseillers communautaires ou métropolitains.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants

Les conseillers qui siègeront à l'intercommunalité sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau municipal, établi de la manière suivante : après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux (CGCT, art. L. 2121-1). Les adjoints prennent rang selon l'ordre de la liste paritaire établie lors de leur élection. Les conseillers intercommunaux ne seront donc connus qu'à l'issue de l'élection du maire et des adjoints (art. L. 273-11).

Dans les communes de 1 000 habitants et plus

Le système dit du "fléchage" demeure. Sur un même bulletin de vote figureront deux listes de noms : les candidats au siège de conseiller municipal, et, issus de ceux-ci, ceux qui sont désignés pour siéger à l'intercommunalité. Ils devront figurer sur deux colonnes distinctes (schéma ci-contre).

Le nombre total de sièges et leur répartition par commune au sein de l'organe délibérant de l'EPCI pour 2026 sont déterminés par le droit commun ou par accord local (délibération). Ils seront constatés par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025.

SYSTÈME DU "FLÉCHAGE" POUR LES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Liste des candidats au conseil municipal 19 conseillers à élire		Liste des candidats au conseil communautaire 4 sièges à pourvoir + 1 siège suppl.	
1	Mme A	1	Mme A
2	M. B	2	M. B
3	Mme C	3	Mme E
4	M. D	4	M. H
5	Mme E	5	Mme K <sup>1</sup>
6	M. F		
7	Mme G		
8	M. H		
9	Mme I		
10	M. J		
11	Mme K		
12	M. L		
13	Mme M		
14	M. N		
15	Mme O		
16	M. P		
17	Mme Q		
18	M. R		
19	Mme S		
20	M. T <sup>1</sup>		
21	Mme U <sup>1</sup>		

Candidats éligibles au conseil communautaire (3/5 de la liste)

Premier ¼ de la liste : ordre strict de la liste municipale

Possibilité de passer des noms, tout en respectant la parité et l'ordre de la liste municipale

<sup>2</sup> Le candidat n° 5 (siège supplémentaire) n'est pas pris en compte pour le calcul du ¼

Candidats non éligibles au conseil communautaire

<sup>1</sup> Les candidats supplémentaires (n° 20 et 21) ne sont pas pris en compte dans le calcul des 3/5

Suite p. 70

**CRÉER LE LIEN**

**LE VALLÉEN, AU CŒUR DU TERRITOIRE DE SAINT-GERVAIS MONT-BLANC**

À Saint-Gervais, Le Valléen incarne une réponse concrète aux enjeux de congestion routière et de mobilité durable. Cette télécabine urbaine équipée de cabines EVO XLINE 10 places, relie directement la gare SNCF du Fayet au centre-ville. Avec des horaires étendus et une intégration dans un schéma de mobilité multimodale, elle offre un transport décarboné, confortable et accessible toute l'année, fluidifiant l'accès aux stations, réduisant la circulation automobile et facilitant les trajets quotidiens comme touristiques.

**POMA** | SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS

**MONTAGNE • MOBILITÉ  
TOURISME • TRANSPORTS**

## Quelles conditions pour se porter candidat ?

- **Avoir 18 ans révolus** : pour être élu conseiller municipal, l'âge de 18 ans doit être atteint au jour de l'élection, soit au plus tard à minuit la veille du scrutin.
- **Être Français, ou citoyen d'un état membre de l'Union européenne autre que la France.**
- **Avoir la jouissance de ses droits civils et politiques.**
- **Avoir satisfait aux obligations du service national** : soit en l'ayant effectué (ou officiellement dispensé) pour les Français nés au plus tard le 31 décembre 1978 ; soit en ayant rempli l'obligation de recensement, avec participation à la journée défense et citoyenneté, pour ceux nés postérieurement (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979 pour les hommes et du 1<sup>er</sup> janvier 1983 pour les femmes).
- **Justifier d'une attache avec la commune (art. L 228), en remplissant au moins l'une des conditions suivantes : avoir la qualité d'électeur de la commune, ou être inscrit au rôle des contributions directes de la commune** (ou justifiant devoir y être inscrit) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection.
- > **Avoir la qualité d'électeur**
- **Critère de résidence** : ceux qui ont leur domicile réel dans la commune, ou y habitent depuis au moins 6 mois, et leurs enfants de moins de 26 ans, ainsi que ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires ;
- **critère fiscal** : ceux qui figurent pour la 2<sup>e</sup> fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales que sont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière (sur les propriétés bâties ou non bâties) et la cotisation foncière des entreprises. L'inscription au rôle doit être personnelle, c'est-à-dire que le nom du demandeur doit figurer expressément sur les rôles fiscaux. Tout électeur ou toute électrice

peut être inscrit(e) sur la même liste que son conjoint à ce titre (personnes mariées uniquement).

- **critère professionnel** : ceux qui, sans figurer au rôle d'une des contributions directes communales, ont, pour la 2<sup>e</sup> fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle.

Sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel (sous réserve de répondre aux autres conditions exigées par la loi), et ce, automatiquement dans le répertoire électoral unique (REU) :

- les personnes qui ont atteint l'âge de 18 ans à la date du scrutin,
- les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française.

> **Être inscrit au rôle des contributions directes de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

L'éligibilité fondée sur l'inscription au rôle des contributions directes (ou justifiant devoir y être inscrit) est soumise aux mêmes conditions que l'inscription sur les listes électorales, à l'exception de la condition de délai de deux années qui ne s'applique pas. Il suffit d'être inscrit au rôle communal au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette inscription doit être personnelle. Par exemple, il ne suffit pas d'être gestionnaire d'une personne morale inscrite au rôle des contributions directes de la commune ou d'être la personne payant l'impôt. La qualité de conjoint d'une personne inscrite au rôle d'une contribution directe peut conférer l'éligibilité, sous réserve que le bien servant de base à la contribution soit détenu en commun.

Un candidat peut ainsi être éligible sans pour autant être électeur de la commune.

### ATTENTION

• Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste (art. L. 263).

- Conseillers n'habitant pas la commune :
  - dans les communes de plus de 500 habitants, le nombre des conseillers qui ne résident pas dans la commune au moment de l'élection ne peut excéder le quart des membres du conseil ;
  - dans les communes de moins de 500 habitants, ce nombre ne peut excéder 4 pour les conseils municipaux comportant 7 membres et 5 pour les conseils municipaux comportant 11 membres (art. L. 228).

### INCOMPATIBILITÉS

L'incompatibilité n'interdit pas la candidature mais empêche la conservation simultanée du mandat et de la fonction mettant l'élu en situation d'incompatibilité. Les incompatibilités ne s'appliquent qu'aux conseillers proclamés élus.

### Liens de parenté - Art. L. 238

Dans les communes de plus de 500 habitants, le nombre des ascendants et descendants en ligne directe (grand-père, grand-mère, père, mère, fils, fille...) et frères et sœurs qui peuvent être simultanément membres du même conseil municipal est limité à 2. Rien n'interdit en revanche à deux conjoints d'être simultanément membres du même conseil municipal.

### Activités professionnelles

Art. L. 46, L. 237 et L. 237-1

Les fonctions de conseiller municipal sont incompatibles avec celles de préfet ou sous-préfet et de secrétaire général de préfecture (pour ceux qui exercent dans un autre ressort territorial que celui auquel appartient la commune où ils sont candidats - dans le même ressort, ils sont inéligibles) ; de fonctionnaire des corps de conception, de direction, de

Suite p. 72

# VOTRE PARTENAIRE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET



FROID - CUISSON - LAVERIE - CLIM



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



04.74.28.25.45

contact@ets-philippe.fr

**ETS PHILIPPE**  
FROID  
CUISSON PROFESSIONNELLE  
CLIMATISATION

commandement et d'encadrement de la police nationale ; de militaire en position d'activité (sauf dans les communes de moins de 9 000 hab. pour le mandat de conseiller municipal, et dans les EPCI-FP regroupant moins de 25 000 habitants pour le mandat de conseiller communautaire) ; de représentant légal des établissements communaux ou intercommunaux de santé et ceux

accueillant des personnes âgées, dans la ou les communes de rattachement de l'établissement où il est affecté. Le mandat de conseiller municipal est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au CCAS de la commune. Il en est de même pour le mandat de conseiller communautaire et l'exercice d'un emploi salarié au sein du CIAS de l'EPCI. Le mandat de conseiller communautaire

est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein de l'EPCI ou de ses communes membres.

**Cumuls des mandats - Art. L. 46-1**

Nul ne peut cumuler plus de deux des mandats électoraux suivants : conseiller régional, conseiller départemental, conseiller municipal.

**INÉLIGIBILITÉS**

Art. L. 228 à LO236-1

**L'inéligibilité entraîne l'incapacité d'être élu. Doivent être distingués les cas d'inéligibilité absolue des cas d'inéligibilité relative. L'inéligibilité s'apprécie à la date du scrutin.**

**INÉLIGIBILITÉ ABSOLUE**

- Les personnes qui auraient déposées leur candidature dans plusieurs communes (interdiction des candidatures multiples)
- Les mineurs
- Les majeurs placés sous tutelle ou sous curatelle
- Les individus privés du droit électoral ou ceux déclarés inéligibles
- Les personnes n'ayant pas satisfait

aux obligations imposées par le code du service national

- Les ressortissants étrangers (hors Union européenne)
- Le membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par la loi (refus de participer à un bureau de vote par exemple, ...) et déclaré démissionnaire d'office par le tribunal administratif. Il ne peut être réélu avant le délai d'un an. À noter que le conseiller municipal qui a volontairement démissionné peut être réélu sans délai.
- Pendant la durée de leur fonction :
  - le Contrôleur général des lieux de privation de liberté,
  - le Défenseur des droits.

**INÉLIGIBILITÉ RELATIVE**

**Les agents salariés communaux**

Ils ne peuvent être élus dans la commune qui les emploie. Sont concernés les titulaires et les contractuels, peu importe que le contrat soit de droit public ou de droit privé. Ne sont pas compris dans cette catégorie ceux qui, étant fonctionnaires publics ou exerçant une profession indépendante, ne reçoivent une indemnité de la commune qu'à raison des services qu'ils lui rendent dans l'exercice de cette profession, ainsi que, dans les communes comptant moins de 1 000 habitants, ceux qui ne sont agents salariés de la commune qu'au titre d'une activité saisonnière ou occasionnelle.

**Dans le ressort où ils exercent ou ont exercé leurs fonctions :**

- depuis moins de 3 ans : les préfets de région et les préfets
- depuis moins de 2 ans : les sous-préfets, les secrétaires généraux de préfecture et les directeurs de cabinet de préfet
- depuis moins d'1 an : les sous-préfets chargés de mission auprès d'un préfet et les secrétaires généraux ou chargés de mission pour les affaires régionales.



Suite p. 74

**VIVRE EN BOIS A SÉLECTIONNÉ**

**BOIS POUR L'EXTÉRIEUR**

1 mariage  
3 naissances  
157 fous rires  
2 confinements  
25 engueulades  
25 réconciliations  
73 anniversaires



**DURAPIN**  
LE BOIS DE TOUTE UNE VIE

**100%**  
**IMPRÉGNÉ, PROTÉGÉ, DURABLE**  
**GARANTIE JUSQU'À 20 ANS\* HORS SOL**

\*Garantie 20 ans hors sol et 15 ans au contact du sol, contre les champignons de pourriture et les insectes xylophages (termite inclus). Dans les DOM, garantie 20 ans hors-sol et 10 ans au contact direct avec le sol.



### Dans les communes situées dans le ressort où ils exercent ou ont exercé leurs fonctions depuis moins de 6 mois :

- les magistrats des cours d'appel et des tribunaux judiciaires
- les membres des tribunaux administratifs et des chambres régionales des comptes
- les officiers et sous-officiers de gendarmerie ainsi que les officiers supérieurs et généraux des autres corps militaires
- les fonctionnaires des corps actifs de la police nationale
- les comptables des deniers communaux agissant en qualité de

fonctionnaire

- les entrepreneurs de services municipaux (ceux dont l'entreprise est chargée d'un service communal, et dans laquelle ils ont un rôle prépondérant)
- les directeurs et les chefs de bureau de préfecture et les secrétaires en chef de sous-préfecture
- les personnes exerçant au sein du conseil régional, du conseil départemental, d'un EPCI-FP ou de leurs établissements publics, les fonctions de directeur général des services, directeur général adjoint des services, directeur des services, directeur adjoint des services ou chef de service, ainsi que les fonctions de directeur de cabinet,

directeur adjoint de cabinet ou chef de cabinet en ayant reçu délégation de signature du président

- en tant que chargés d'une circonscription territoriale de voirie : les ingénieurs en chef, ingénieurs divisionnaires et ingénieurs des travaux publics de l'Etat, les chefs de section principaux et chefs de section des travaux publics de l'État.

**Les députés et les sénateurs sont éligibles dans toutes les communes du département où ils ont été candidats (L. 229).**

## Le financement de la campagne électorale

### PERSONNE PHYSIQUE

Une personne physique peut verser un don à un candidat, si elle est de nationalité française ou réside en France. **Elle ne peut pas concéder plus de 4 600 € de dons** pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections. Tout don de plus de 150 € consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

### PERSONNES MORALES

Les personnes morales quant à elles, à l'exception des partis ou groupements politiques, **ne peuvent pas participer au financement de la campagne électorale d'un candidat**, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Il en est de même pour les aides d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

**Les moyens financiers, humains et matériels des collectivités locales ne sauraient donc être utilisés pour la campagne d'une liste électorale**, que ce soit celle d'un élu sortant ou de tout autre candidat.

**Les dépenses engagées en vue des élections ne sont plafonnées que pour les candidats dans les communes de plus de 9 000 habitants** (art. L. 52-11 - *plafond déterminé en fonction du nombre d'habitants*).

Le représentant de la liste des candidats déclare un mandataire, au plus tard à la date à laquelle sa candidature est enregistrée. Ce mandataire peut être une association de financement électoral, ou une personne physique dénommée "le mandataire financier". Un même mandataire ne peut être commun à plusieurs candidats.

Le mandataire recueille, pendant les 6 mois précédant le premier jour du mois de l'élection (soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025) et jusqu'à la date

du dépôt du compte de campagne du candidat, les fonds destinés au financement de la campagne (art. L. 52-4).

**Les candidats dans les communes de moins de 9 000 habitants ne sont pas astreints aux obligations de tenue et de dépôt d'un compte de campagne.**

*Pour mémoire, ne rentrent pas dans le cadre des dons les mises à disposition de salles communales pour les réunions de campagne.*

*Nota : bien respecter le principe d'égalité entre les candidats en offrant à chacun les mêmes possibilités de mise à disposition et aux mêmes conditions.*

## Comment et quand déposer sa liste en préfecture ?

La déclaration de candidature de la liste est faite en préfecture ou en sous-préfecture (CERFA dédié), par le candidat tête de liste, chargé de toutes les déclarations et démarches liées à l'enregistrement de la liste (possibilité de confier cette mission à une personne dûment mandatée). Le dépôt est complété d'une candidature de chaque colistier, y compris du candidat tête de liste (CERFA dédié), avec pièces justificatives.

Ceci est obligatoire pour chacun des tours de scrutin.

Les délais n'ont pas été modifiés. Les candidatures doivent être déposées en préfecture ou en sous-préfecture au plus tard :

- pour le 1<sup>er</sup> tour, le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18h,
- pour le 2<sup>nd</sup> tour, le mardi qui suit le premier tour, à 18h.

## Que se passerait-il en l'absence de liste aux élections municipales de 2026 ?

L'absence de liste complète (ou réputée complète) entraînerait la mise en place, par le préfet, d'une délégation spéciale, qui assurerait la gestion administrative de la commune jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Composée de trois membres

(dans les communes de moins de 35 000 hab.), les pouvoirs de cette délégation sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Suite p. 76

**En 2025, ALTIUS AVOCATS devient ASTELIA AVOCATS**

**ASTELIA AVOCATS accompagne les élus et services des collectivités locales et de leurs groupements.**

-  **Droit de l'urbanisme et de l'environnement,**
-  **Droit de la responsabilité administrative,**
-  **Droit de la fonction publique,**
-  **Droit de la commande publique,**
-  **Droit pénal de la vie publique,**
-  **Droit privé des collectivités,**

**... et en matière de gouvernance locale.**

 Antoine LOUCHE
  Alexandre BOLLEAU
  Marion GIRARD-MARGERIDON



www.asteliaavocats.fr

**BOURGOIN-JALLIEU**

04 270 270 17  
mgirard@asteliaavocats.fr  
8 Rue Stalingrad  
38300 BOURGOIN-JALLIEU

**LYON**

04 270 270 17  
abolleau@asteliaavocats.fr / alouche@asteliaavocats.fr  
Péniche Le Négoce Face au 10, Quai Marechal Joffre  
69002 LYON

## Le mode de scrutin pour les élections municipales en 2026

Les lois n° 2025-443 et n° 2025-444 du 21 mai 2025 généralisent le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes.

### SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE (À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AVEC PRIME MAJORITAIRE)

Le mode de scrutin appliqué dans les communes de 1 000 hab. et plus est étendu aux communes de moins de 1 000 hab.

#### Le scrutin majoritaire plurinominal avec panachage disparaît.

Les nouvelles règles imposent des listes paritaires bloquées avec une alternance stricte H/F ou F/H (écart de 1 si le nombre de candidats est impair).

**L'ordre de présentation ne peut pas être modifié.** Les bulletins comportant des noms rayés ou ajoutés sont décomptés comme nuls.

Les listes doivent comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir (art. L. 260).

Pour les communes de moins de 1 000 hab., les listes incomplètes sont autorisées avec des seuils minimums fixés à :

- 5 candidats pour les communes de moins de 100 hab.,
- 9 candidats pour les communes de 100 à 499 hab.,
- 13 candidats pour les communes de 500 à 999 hab.

Dans toutes les communes, il est possible d'ajouter 2 candidats supplémentaires par rapport à l'effectif légal. Aucune obligation n'impose que toutes les listes comportent le même nombre de candidats.

#### 1<sup>er</sup> tour

Si une liste obtient 50 % des voix, elle reçoit automatiquement la moitié des sièges (arrondie à l'entier supérieur). Les sièges restants sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés (y compris celle arrivée en tête).

#### 2<sup>nd</sup> tour

Si aucune liste n'atteint 50 % au 1<sup>er</sup> tour, seules les listes ayant obtenu au moins

10 % des suffrages exprimés peuvent se présenter au 2<sup>nd</sup> tour.

Leur composition peut être modifiée pour intégrer des candidats présents sur d'autres listes ayant obtenu au moins 5 %. La liste qui arrive en tête obtient la moitié des sièges, le reste est réparti proportionnellement entre les listes ayant obtenu plus de 5 % (y compris celle arrivée en tête).

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

L'élection est acquise au 1<sup>er</sup> tour lorsqu'il n'y a qu'une seule liste ou lorsqu'en présence de deux listes, l'une d'elles recueille la majorité absolue des suffrages exprimés\*. Dans le cas contraire, un 2<sup>nd</sup> tour est organisé.

\* La disposition imposant le vote du quart des électeurs inscrits dans les communes de moins de 1 000 hab. est abrogée.

### Calcul de la répartition

Le calcul s'effectue en 3 étapes : attribution de la prime majoritaire, répartition à la proportionnelle selon le quotient électoral, répartition des sièges restants selon la méthode de la plus forte moyenne. Pour l'arrondi de la prime majoritaire : à l'entier supérieur si plus de 4 sièges à pourvoir, à l'entier inférieur si moins de 4 sièges à pourvoir.

Lorsque le nombre de sièges attribués à une liste est supérieur à son nombre de candidats, les sièges qui ne peuvent être pourvus restent vacants (art. L. 262).

Un simulateur de répartition des sièges sera mis en ligne sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

### Conseillers communautaires/ métropolitains

Les règles actuelles de désignation restent inchangées :

- dans les communes de moins de 1000 hab. : désignation dans l'ordre du tableau, établi après les élections du maire et des adjoints,
- dans les communes de 1000 hab. et plus : système de fléchage indiqué sur la liste de candidats (porté à la connaissance des électeurs sur le bulletin de vote).

### ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

#### Maire

Pas de modification pour l'élection du maire, qui est élu parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (CGCT, art. L. 2122-7).

L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/premier ou première adjoint(e). Ils peuvent donc être de même sexe.

#### Adjoints

Le nombre d'adjoints au maire est limité à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (arrondi à l'entier inférieur) et ne peut être inférieur à 1.

Dans toutes les communes désormais, les adjoints seront élus au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée). La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'ordre de présentation de la liste aux fonctions d'adjoint peut être

différent de celui de la liste des candidats à l'élection municipale.

Pour les communes de moins de 1000 hab. : une souplesse est accordée en cours de mandat. En cas de vacance d'un siège d'adjoint, le respect de la parité n'est pas exigé pour procéder au remplacement (contrairement aux communes de 1000 hab. et plus).

Les articles cités sont ceux du Code électoral (sauf mentions spéciales).

**CONCEPTEUR FABRICANT**  
Artisan français

- Leader du mobilier urbain scolaire
- Solutions 3D innovantes et durables
- Implantées en France et à l'étranger dans + de 2500 communes

**PENSEZ A VOS ENFANTS !**

1855 Route de l'Albanais 73100 Grésy-sur-Aix 04-58-00-30-69 <https://www.serac-signalisation.fr>

## NOUVEAUTÉ GAMME ÉCO\*

LA SÉCURITÉ POUR TOUS LES BUDGETS

**Petit écolier Arthur - Zoé**  
Personnalisable

**Totem crayon plat**  
Personnalisable

Entièrement rétro réfléchissant

\*Nouvelle gamme conçue pour sécuriser vos écoles à petits prix. À partir de 522€ HT. Pour en savoir plus, contactez nos équipes.

**MEMOCLUB**  
votre nom devient une marque  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES

[www.memoclub.fr](http://www.memoclub.fr)

Cadeaux protocolaires

Made in France

high-tech

Du bio

Vêtements de travail

116 avenue de la république  
38320 BRESSON

Tél 04 76 33 05 91  
commercial@memoclub.fr

## Logement social : un appel aux maires bâtisseurs

La société évolue, les parcours résidentiels se diversifient, et les territoires sont confrontés à des besoins en logement de plus en plus variés. La montée du nombre de personnes seules, de salariés modestes, de jeunes en insertion, de retraités sans patrimoine, mais aussi de familles recomposées, d'étudiants, de saisonniers ou de travailleurs essentiels : tous témoignent d'une réalité nouvelle. Le logement social, dans toute sa diversité, est une réponse adaptée à ces multiples attentes.

### UNE FRANCE QUI CHANGE, DES BESOINS QUI ÉVOLUENT

La demande ne faiblit pas : près de 2,8 millions de ménages attendent aujourd'hui un logement social en France, dont près de 40 000 en Isère. Pourtant, les capacités d'attribution s'érodent : 380 000 attributions annuelles contre 500 000 en 2015 au niveau national, tendance que l'on retrouve en Isère, avec 8 000 contre 9 218 attributions en 2015. Face à cela, certaines propositions simplistes appellent à restreindre l'accès ou à chasser des locataires jugés "un peu moins précaires" pour faire de la place aux "un peu plus précaires". Comme l'énonce Emmanuelle Cosse, la présidente de l'Union sociale pour l'habitat, « ce n'est pas une politique, ce serait une injustice ». Injustice pour les personnes en difficulté en attente d'un logement, injustice pour les territoires qui ont besoin de loger les travailleurs essentiels (infirmières, pompiers, éboueurs, ouvriers de l'agroalimentaire, etc.) pour remplir les besoins primaires de leur population, injustice enfin pour les locataires du parc social, qui ont moins de solutions de mutations pour leurs parcours de vie.



RÉSIDENCE LES PIVERTS, À ROCHE, LIVRÉE EN 2024

### PRODUIRE, RÉNOVER : TENIR LES DEUX BOUTS

Les bailleurs sociaux sont mobilisés à la fois sur la production de logements neufs et sur la rénovation du parc existant, notamment pour répondre à l'urgence climatique. Mais faute de financements adaptés et stables, ces deux missions risquent de devenir concurrentes, d'autant plus que la nouvelle donne du ZAN impose d'élargir leur capacité à remettre à neuf des bâtiments anciens, activité vertueuse mais coûteuse. On ne choisit pas entre loger et rénover. Il faut des moyens pérennes pour faire les deux. Pour cela, on doit attendre une mobilisation des collectivités pour soutenir la production et la réhabilitation. Parmi les outils à la disposition des acteurs, l'acquisition-amélioration séduit de plus en plus : elle permet de produire du logement social sans artificialiser de nouveaux sols, en réinvestissant le bâti existant. Un choix cohérent avec les objectifs de sobriété foncière, souvent plus acceptable localement. Mais il faut en reconnaître les limites : ce mode d'action suppose des financements à la hauteur, et impose d'accepter que les logements ainsi créés n'atteignent pas toujours les standards du neuf en matière de performance énergétique ou de confort. Pour en faire un vrai levier, il faut un engagement collectif : des financements publics adaptés et une volonté politique d'assumer cette forme de compromis.

### MAIRES BÂTISSEURS : UN RÔLE CENTRAL À ASSUMER

Dans ce contexte, le rôle des maires est plus que jamais décisif. Les communes qui acceptent de construire du logement social, qui soutiennent l'inclusion et la diversité sociale sur leur territoire, sont en première ligne pour faire reculer les fractures. Il n'y aura pas de réponse à la crise sans élus bâtisseurs, courageux et lucides, prêts à porter des projets utiles à toutes les générations. **Face à la montée des tensions, aux besoins qui explosent, à la crise climatique, bâtir du logement accessible est un acte de responsabilité.**

**CONFORT HABITAT**  
VOTRE EXPERT EN RHÔNE ALPES

PHOTOVOLTAÏQUE  
ISOLATION  
RÉNOVATION

04 74 93 32 78

355 impasse des Genévriers  
38300 RUY MONTCEAU

www.c-habitat.fr

SOLUTION VEILLEUSE

- ✓ Alternative à l'extinction nocturne
- ✓ Sentiment de sécurité
- ✓ Respect environnemental
- ✓ Facture réduite et économies d'énergie

INNOVATION ECLATEC  
CONSOMMATION 3 W

Un éclairage équivalent à un clair de lune

Éclairage réglementaire suivant la norme EN 15291  
Solution veilleuse en cœur de nuit

Pour plus d'information : info@eclatec.com

ghm ECLATEC  
Concepteur Fabricant

**Le futur compte sur nous**

Nous imaginons avec vous le futur pour construire l'habitat de demain. Un habitat qui renforce le lien emploi-logement et participe à l'attractivité des territoires isérois par sa qualité d'usage, son accessibilité au plus grand nombre, sa sobriété énergétique, son respect de l'environnement et sa résilience face aux aléas climatiques.

SDH AL  
Groupe ActionLogement  
www.sdh.fr

# Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI)

**80 ans : c'est l'anniversaire du 1<sup>er</sup> vote des femmes en France et l'anniversaire de l'Association des Femmes Elues de l'Isère.**

**UN PETIT BOUT D'HISTOIRE...**

C'est pendant la Révolution française que les hommes ont voté pour la première fois et c'est en 1848 que le suffrage universel masculin a été instauré. Et ce n'est que 96 ans plus tard, en 1944, que les femmes obtiennent ce droit fondamental de voter. Pourtant, dès la révolution, elles se sont révélées citoyennes en prenant part aux manifestations, aux assemblées et aux tribunes. Elles ont signé des pétitions pour réclamer le droit de vote et d'éligibilité. En 1791, Olympe de Gouges était à l'origine de la "Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne". Mais ce n'est qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, après de dures luttes, qu'enfin la quête des femmes pour leurs droits a été progressivement prise en considération. Il aura fallu deux guerres mondiales, et surtout la deuxième avec sa période d'occupation, pour que la valeur citoyenne des femmes soit enfin reconnue. C'est l'ordonnance du 21 avril 1944, signée

par le Général de Gaulle et conforme au programme du Conseil National de la Résistance, qui a permis la reconnaissance de toutes les Françaises dans leurs droits de citoyennes à part entière.

*Le droit de vote des femmes est une reconnaissance, non une faveur.*

Charles de Gaulle, 1944

Ce droit de vote, tant attendu, a trouvé sa première réalisation, après la Libération, lors des premières élections municipales du 29 avril 1945. C'est un tournant historique : les femmes participent pour la première fois à la vie politique, en tant qu'électrices et élues. En Isère, 294 femmes ont été élues conseillères municipales (566 communes iséroises à l'époque). 11 d'entre elles ont été désignées adjointes au maire. Sur le plan national, 33 femmes sont élues députées. C'est un moment fondateur pour la démocratie française et pour les droits des femmes. Ces nouvelles conseillères en Isère, isolées dans bon nombre de communes

rurales, ressentent très vite le besoin de se former à la gestion de leur commune et veulent échanger avec leurs semblables. C'est ainsi que l'Association des Conseillères municipales de l'Isère (ACMI) est née en décembre 1945.

**L'ACMI EST LA PREMIÈRE ASSOCIATION D'ÉLUES MUNICIPALES CRÉÉE EN FRANCE**

Les femmes ont mené des combats en nombre, et notamment celui d'avoir le droit au travail. C'est en 1965 que les femmes ont pu plus largement travailler et ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari. C'est au début des années 2000 que les femmes ont été de plus en plus nombreuses à entrer en politique grâce aux lois sur la parité dans tous les scrutins de listes pour les élections municipales et les élections régionales. En 2007, l'ACMI devient l'Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI) pour mieux accompagner la transformation de la sphère politique. Les sujets travaillés sont toujours autour de la place des femmes dans la société (égalité salariale, évolution professionnelle, accès à tous les métiers, lutte contre les violences faites aux femmes, égalité entre les hommes et les femmes dans les collectivités...). Cette association a évidemment encore toute sa place aujourd'hui au regard de ce que nous constatons dans certains coins de la planète où la place des femmes recule. Comme disait Simone Veil : « Il ne faut jamais oublier d'où l'on vient. Rien n'est jamais acquis. Les droits des femmes peuvent toujours être remis en cause. Il faut rester vigilantes ».

afei38@orange.fr



**COS 38**  
Vous rendre heureux en étant utile.

Le COS 38, Comité des œuvres sociales de l'Isère, est le « Comité d'entreprises mutualisé » des collectivités iséroises. Offrez à vos agents tous les avantages dont ils ont besoin : PRÊTS, LOISIRS, CULTURE, VACANCES, COUPS DE POUCE, SOLIDARITÉ... Ensemble, contribuons à un cadre de travail, qui crée du lien, où les gens se sentent bien. Déjà 424 collectivités adhérentes nous font confiance. **Et vous ?**

**Le COS 38, j'adore. Le COS 38, j'adhère.**

En faisant du COS 38 votre partenaire CE, vous remplissez vos exigences légales (Loi du 2 février 2007). Profitez-en !

cos38.com

**Votre assureur 100% BTP à Grenoble**

- Entreprises de bâtiment et de travaux publics
- Maîtres d'ouvrage
- Architectes et maîtres d'œuvre
- Bureaux d'études
- Fabricants-négociants de matériaux
- Constructeurs de maisons individuelles

**www.auxiliaire.fr**

**RESPONSABILITÉS CIVILE ET DÉCENNALE**

**DOMMAGES-OUVRAGE**

**FLOTTES AUTOMOBILES**

**LOCAUX ET MATÉRIELS PROFESSIONNELS**

**RISQUES CYBER**

Guy Cabanel, Luc Trombetta, Frank Dupré ainsi que leur équipe vous conseillent et vous accompagnent en vous proposant des solutions d'assurance sur mesure, adaptées à vos besoins.

Contactez-nous au 04 76 87 90 61 ou grenoble@auxiliaire.fr

L'Auxiliaire  
88 avenue des Martyrs - 38000 Grenoble

Mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA  
Siège : 22 rue Garibaldi - BP 6402 - 69613 Lyon Cedex 06 - SIREN 775649054  
code AFE 45122 - 04 73 74 92 52 - [auxiliaire@auxiliaire.fr](mailto:auxiliaire@auxiliaire.fr)  
Document à caractère publicitaire - crédits : @Ghustanrad

**L'Auxiliaire BTP**  
L'assurance toujours à votre hauteur

**VOS AMÉNAGEMENTS POUR DEMAIN**

**GROUPE RÉGUILLON**

**Au service des territoires : La force de PME aux métiers complémentaires**

Logos of member companies: GUILLAUD-TP, Genevray, MTPe, DUMONT CLEAN SERVICES, GGM, RÉGUILLON.

**www.groupe-reguillon.fr**

## Petite enfance : ce que change la loi pour le plein emploi pour les communes et les familles

Adoptée en décembre 2023, la loi pour le plein emploi modernise les politiques d'insertion, de formation et de soutien aux familles. Elle repose sur une coopération renforcée entre acteurs publics pour faciliter l'accès à l'emploi. Au-delà de la création de France Travail, elle transforme aussi l'organisation de l'accueil du jeune enfant et simplifie certaines prestations, pour mieux concilier vie professionnelle et familiale.

Entretien avec Florence Devynck, Directrice de la Caf de l'Isère.

### Quelles sont les mesures qui concernent directement les communes et les Caf ?

**Florence Devynck** - Deux évolutions majeures sont à retenir : la création du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) et la réforme du Complément de libre choix du mode de garde (CMG). La première mesure structure la gouvernance locale de l'accueil du jeune enfant, la seconde améliore l'équité et la lisibilité d'une aide essentielle aux familles.

### Commençons par le SPPE : que change-t-il concrètement pour les collectivités ?

**FD** - La loi pour le plein emploi reconnaît le rôle clé des communes en matière de petite enfance. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, elles deviennent autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et doivent, selon leur taille :

- recenser les besoins des familles et l'offre existante,
- informer et accompagner les parents d'enfants de moins de trois ans,

- planifier le développement des modes d'accueil.

Ces missions peuvent être exercées directement par la commune ou confiées à un EPCI ou à un syndicat mixte. L'objectif : construire une politique locale d'accueil plus lisible, cohérente et équitable, avec l'appui de la Caf.

### Comment la Caf accompagne-t-elle les mairies dans la déclinaison du SPPE ?

**FD** - La Caf de l'Isère est aux côtés des élus pour accompagner cette



FLORENCE DEVYNCK  
DIRECTRICE DE LA CAF DE L'ISÈRE

transformation. Nous apportons un appui en ingénierie (accompagnement des référents CAF, diagnostics issus des Conventions Territoriales Globales, statistiques par commune ou EPCI), des financements majorés pour les structures d'accueil, et des outils comme le portail Monenfant.fr, dédié aux familles et aux professionnels de l'accueil de l'enfant.

### La réforme du CMG est-elle complémentaire ?

**FD** - Oui, elle entre en cohérence avec le SPPE. Mise en œuvre depuis septembre 2025, elle concerne les familles qui emploient directement une assistante maternelle ou une garde à domicile. L'aide est désormais calculée selon les revenus du foyer, le nombre d'enfants et les heures de garde réelles.

Deux avancées majeures sont à noter :

- pour les familles monoparentales, l'aide est désormais versée jusqu'aux 12 ans de l'enfant (au lieu de 6 ans auparavant),
- en résidence alternée, chacun des deux parents peut maintenant bénéficier de l'aide, s'il est éligible.

Un complément transitoire est prévu pour éviter toute perte brutale de droit.

### Quels effets concrets pour les élus locaux ?

**FD** - Ces évolutions favorisent l'accès à la garde, en particulier pour les familles modestes, et soutiennent l'emploi des parents, notamment des mères. Elles participent aussi à l'attractivité résidentielle des territoires. Ce sont des leviers puissants de cohésion sociale et de développement local, que les Caf

s'engagent à déployer aux côtés des collectivités.

### Un mot pour conclure ?

**FD** - Ces dispositifs traduisent une ambition partagée : mieux accueillir les jeunes enfants et mieux soutenir les familles. La Caf de l'Isère est pleinement mobilisée pour accompagner les élus dans cette dynamique.

### Contact :

[interventions-sociales@caf38.caf.fr](mailto:interventions-sociales@caf38.caf.fr)

## Parentalité, petite enfance, jeunesse, vie sociale, accès aux droits : la Caf à vos côtés !



► Rendez-vous sur [caf.fr](http://caf.fr)  
Ma Caf (38000) > Partenaires locaux  
ou contactez le Département des interventions sociales

[interventions-sociales@caf38.caf.fr](mailto:interventions-sociales@caf38.caf.fr)



**EPORA** Établissement public foncier  
Au cœur de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

L'EPORA, agit au cœur de la Région AURA depuis 1998, pour accompagner les mutations urbaines et économiques des territoires en développant des solutions foncières nécessaires aux projets d'aménagement des collectivités locales.



Sécurité

Accompagnement  
personnalisé

Confort

Retrouvez tous nos programmes sur  
[www.nouvelles-residences.fr](http://www.nouvelles-residences.fr)

## Les Trophées de l'A.M.I. Isère Terre d'inspiration

En 2025, l'Association des Maires de l'Isère organise la deuxième édition des Trophées *Isère Terre d'inspiration*, un concours à rayonnement départemental visant à distinguer des initiatives locales inspirantes et à favoriser le partage d'expériences entre territoires.

Ce concours est ouvert à toutes les communes, métropole, communautés d'agglomération et communautés de communes de l'Isère.

### OBJECTIFS DES TROPHÉES DE L'A.M.I.

- Distinguer les initiatives locales : récompenser les collectivités iséroises ayant récemment mené une action, une démarche ou une réalisation remarquable et inspirante, aboutie depuis le début du mandat actuel.
- Valoriser les territoires : présenter les actions qui contribuent au développement économique, social, culturel, environnemental, sanitaire ou technologique des territoires.
- Favoriser le partage d'expériences : créer un espace d'échange et de diffusion des bonnes pratiques entre collectivités.

### RÉCOMPENSES

Chaque lauréat reçoit un trophée unique, assorti d'une dotation spécifique. Le premier du classement se voit également remettre un trophée spécial, remis en jeu chaque année. La cérémonie de remise des Trophées a lieu durant le Congrès des Maires de l'Isère, moment privilégié pour dévoiler le classement final. La presse locale est invitée à la cérémonie. Un espace d'exposition dédié permet aux lauréats de présenter leurs réalisations et d'échanger avec les participants du Congrès.

### BILAN DE L'ÉDITION 2024

La première édition a rencontré un franc succès avec la réception de près d'une vingtaine de candidatures, le 1<sup>er</sup> Prix revenant à Saint-Jean-le-Vieux pour la création de son café associatif-bibliothèque.

Le 4 juillet dernier, une délégation de l'A.M.I. s'est rendue sur place, pour un moment convivial nourri d'échanges portant sur la genèse du projet, l'engagement des élus et la mobilisation exceptionnelle des bénévoles, les défis de la phase travaux, le

succès de l'inauguration, l'appropriation du lieu par les habitants où bon nombre se rend. L'édition 2024 s'est ainsi clôturée et le Trophée 1<sup>er</sup> prix tournant a été récupéré pour l'édition 2025.

### ÉDITION 2025

Le jury, composé de membres du Bureau de l'A.M.I. et de collaboratrices, a salué l'ensemble des 36 réalisations présentées cette année, de par leur diversité thématique et la qualité de leur documentation.

Les trois dossiers finalistes 2025 sont, par ordre alphabétique : Brié-et-Angonnes, Revel-Tourdan, Saint-Jean-de-Vaulx. Chaque action est décrite dans les pages qui suivent.

### Vous souhaitez participer à l'édition 2026 ?

La date d'ouverture du concours vous sera communiquée par mail. N'hésitez pas à candidater !

Pour en savoir plus : [ami@maires-isere.fr](mailto:ami@maires-isere.fr)



Suite p. 86



## Brié-et-Angonnes : réhabilitation d'un moulin centenaire, entre patrimoine et circuit court

Située sur un plateau, à une dizaine de kilomètres au sud-est de Grenoble, la commune se compose de plusieurs hameaux, dont les trois principaux sont Brié, Les Angonnes et Tavernolles.

Et c'est justement à Tavernolles qu'un vieux moulin endormi depuis plus de trente ans tourne à nouveau grâce à la volonté de la nouvelle équipe municipale. Le moulin a été racheté à la Métropole de Grenoble par la commune à l'euro symbolique en 2021 avec la ferme intention de le remettre en état et de produire de la farine en entraînant dans l'aventure une dynamique équipe de bénévoles désireux de faire revivre un lieu chargé d'histoire.



CE MOULIN INCARNE LE DYNAMISME DES AGRICULTEURS DU DÉBUT DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE ET L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ LOCALE. IL EST UN DES TOUS PREMIERS MOULINS ÉLECTRIFIÉS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Construit en 1910, équipé d'une machinerie de 1936, le moulin de Tavernolles a été entièrement réhabilité en 2023. Et depuis, il est devenu un véritable moteur pour le territoire. C'est une aventure économique, avec une farine locale d'exception, produite sur place et vendue en circuit court. Une farine qui valorise le territoire, ses blés, ses producteurs, ses artisans. C'est aussi une aventure sociale, car ce projet n'existerait pas sans l'engagement des habitants. Ici, on donne de son temps, on partage un savoir, on tisse du lien.

Mais c'est aussi une aventure culturelle. Le moulin est un témoin vivant du patrimoine rural et industriel. Et plutôt que de le figer derrière une vitre, il a été remis en mouvement. On le visite, on le fait vivre, on y mange des crêpes dans une crêperie récemment ouverte au pied du moulin, au bord du ruisseau du Verderet. Ce lieu convivial et chaleureux offre une expérience gourmande, tout en étant immergé dans l'ambiance authentique du site. On y fabrique, on y apprend, on y partage.

L'environnement, lui aussi, est au cœur du projet : relocalisation, production raisonnée, respect du site et de ses ressources. Tout ici parle de durabilité, au sens le plus concret. Le moulin, situé au pied du ruisseau du Verderet, tire son énergie du passé tout en s'inscrivant pleinement dans les enjeux écologiques d'aujourd'hui.

Et si ce moulin fait du bien au territoire, il en fait aussi à ses habitants. Produire mieux, localement, c'est aussi manger mieux, comprendre d'où vient ce qu'on consomme, et faire le choix de la qualité. Un choix de santé, autant qu'un choix de bon sens.

Enfin, ce projet est aussi une rencontre entre tradition et modernité. Remettre en marche des machines d'époque, tout en s'appuyant sur les outils d'aujourd'hui, c'est faire dialoguer le passé et l'avenir. Et montrer qu'innovation et patrimoine ne s'opposent pas : ils se complètent.

Le moulin de Tavernolles, c'est une histoire de meules, de mains et de mémoire. Une histoire qui prouve qu'en Isère, quand on rassemble les énergies autour d'un projet juste, tout devient possible. Et ça, c'est une vraie fierté locale.

Contact : **Claude SOULLIER**, Maire  
accueil@brie-et-angonnes.fr

Suite p. 88

## L'emploi à domicile : une réponse adaptée aux besoins des familles et des aînés

La Fepem développe des partenariats stratégiques et opérationnels avec les acteurs locaux engagés au service des citoyens.



Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, présent dans chaque village de France, constitue une réponse incontournable aux besoins de vie du quotidien des Français :

- accueillir les jeunes enfants ;
- accompagner le bien vieillir à domicile ;
- assister les plus fragiles en situation de dépendance ou de handicap ;

- préserver les équilibres de vie professionnelle et personnelle, pour les actifs.

C'est aussi un secteur créateur d'emplois de proximité, qualifiés, déclarés, non-délocalisables et solidaires. En Isère, 67 012 actifs sont ainsi employés par 22 311 particuliers employeurs. D'ici 2035, près de 600 000 emplois\* — dont plus de 63 491 en Auvergne-Rhône-Alpes — seront à pourvoir dans ce secteur, qui offre ainsi des opportunités pour anticiper et répondre aux besoins d'accompagnement à domicile, particulièrement pour la prise en charge de la perte d'autonomie.

Le développement des espaces France Emploi Domicile facilite l'accès du grand public à une information fiable et à un accompagnement de proximité. En Isère,

huit espaces France Emploi Domicile sont implantés, dont six au sein de structures France services. En s'appuyant sur des partenariats avec des structures locales, ces espaces contribuent à sécuriser la relation de travail entre particuliers employeurs et salariés, à encourager la professionnalisation et à soutenir la création d'emplois locaux en répondant aux besoins de recrutement.

\*Source : Urssaf Caisse nationale 2023, Ircem 2023, Insee Filosofi 2021 projeté en 2022, Insee Omphale 2022, Insee Estimations d'emploi 2022. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.



Rencontrons-nous au Congrès des maires de l'Isère :  
auvergne-rhone-alpes@fepem.fr  
06 42 20 01 60

orange™

**La cybersécurité : Un socle essentiel pour la dynamique des territoires intelligents et durables**

Contactez-nous :

Ou : <https://msurvey.orange.com/AMISALON>

**AGATE** Géomètres experts  
Des géomètres experts spécialisés en urbanisme pour la facilitation de vos opérations foncières et immobilières.

GRENOBLE - VIF - TULLINS  
LA TOUR DU PIN - FRONTONAS

**GÉOMÈTRE EXPERT**

**Groupe Degaud** La force d'un groupe pluridisciplinaire.

**SETIS** Groupe Degaud  
GRENOBLE

La précision de spécialistes de la mesure, du droit et de l'aménagement pour accompagner vos projets dans les territoires.

TOPOGRAPHIE MESURE DE L'EXISTANT  
ÉTUDES D'ENVIRONNEMENT  
ACTION JURIDIQUE ET FONCIÈRE  
MÉTROLOGIE MESURE INDUSTRIELLE

Plus d'informations sur [www.groupe-degaud.com](http://www.groupe-degaud.com) - Siège social : Grenoble 04 76 23 31 36



## Revel-Tourdan : comment valoriser le patrimoine rural pour renforcer la vie locale

Revel-Tourdan est une commune rurale de 1 050 habitants qui a la particularité de posséder deux bourgs avec chacun leur identité : Revel, village médiéval, sur la colline, et Tourdan, dans la plaine agricole. Depuis 2007, la commune est protégée par un SPR, Site Patrimonial Remarquable, pour ses atouts patrimoniaux et paysagers.

Au bourg de Tourdan, plusieurs bâtiments d'intérêts attendaient de renaitre suite à une vingtaine d'années de désaffectation : l'ancienne cure en pisé avec son appentis, inscrits aux monuments historiques avec l'église prieurale attenante ; l'ancienne école en galets roulés avec la salle communale accolée ; et leurs abords, avec la place et les jardins formant écrin aux bâtiments.



L'INAUGURATION DU SITE A EU LIEU EN JUIN 2023.

### LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS

La volonté première des élus était de renforcer le lien social, notamment intergénérationnel, et revitaliser la vie communale avec des espaces de rencontre. L'enjeu était alors de définir de nouvelles activités dans un bâti ancien de qualité mais désaffecté, et de mettre en valeur les espaces publics attenants. Somme toute, l'idée était d'améliorer le cadre de vie tout en préservant le caractère rural du bourg.

### DES ESPACES POUR QUELS USAGES ?

En 2015, des études ont été réalisées pour identifier les besoins communaux et extra-communaux. Un état des lieux des bâtiments communaux et des espaces publics a été réalisé afin de redéfinir des usages et établir des priorités, complété par une étude touristique dans le but de proposer un hébergement. À la suite d'études, des choix ont été actés : deux gîtes dans l'ancienne cure en gestion communale, avec un partenariat avec Gîtes de France ; dans l'ancienne école, une médiathèque au

rez-de-chaussée, et une salle de danse et de gymnastique à l'étage ; la réhabilitation de la salle communale attenante avec création d'une cuisine ; des jardins réaménagés avec des espaces conviviaux, des jeux d'enfants, des toilettes publiques, ainsi qu'une place et des cheminements repensés, le tout agrémenté de plantations et complété par l'enfouissement des réseaux. Une des lignes conductrices a été d'optimiser les différents espaces afin qu'ils se complètent et puissent fonctionner ensemble ou séparément.

### UN PROJET DE PARTENARIATS POUR UNE CO-CONSTRUCTION

Les élus se sont entourés de nombreux partenaires pour co-construire le projet incluant les collectivités, les associations locales et les habitants, un architecte du patrimoine, une paysagiste spécialisée et des entreprises au savoir-faire reconnu. La phase d'étude s'est déroulée de 2015 à 2019 pour une réalisation à partir de 2020, et ce, dans le contexte du Covid et avec certaines contraintes comme les fouilles archéologiques préventives, l'attention à apporter au bâti ancien, le tout aux abords d'un monument historique.

### QUEL BILAN APRÈS 2 ANS D'USAGE ?

- Une médiathèque redynamisée avec une équipe de bénévoles passionnée et un nombre de nouveaux adhérents important.
- Une salle de pratiques artistiques et sportives occupée tous les jours de la semaine avec des cours pour les seniors ou les plus jeunes, un lieu de répétition pour les compagnies locales.
- Une salle communale très demandée pour les activités et manifestations des associations par les habitants et par les collectivités pour des réunions.
- Des gîtes occupés par des familles en vacances ou des salariés en déplacement.
- Des espaces extérieurs agréables utilisés par les familles, les promeneurs ou lors d'événements.

Contact : **Yvan ARGOUD**, Maire  
mairie.revel-tourdan@entre-bievreethone.fr

Suite p. 90

## LES ENTREPRENEURS NORD-ISÉROIS C'EST UNE SOLUTION DU SOL AU PLAFOND DEHORS COMME DEDANS À CÔTÉ DE CHEZ VOUS

Créée il y a plus d'une décennie, l'association **ENORI** regroupe plus de **150 chefs d'entreprise** à votre service.

Vous recherchez des artisans, des commerçants ou bien des entrepreneurs dans tous les corps de métiers et d'état avec de vraies valeurs et une proximité territoriale...  
[www.enori.fr](http://www.enori.fr)



## SPIE CityNetworks

Partenaire de la performance des territoires



RÉSEAUX D'ÉNERGIE

RÉSEAUX NUMÉRIQUES

SERVICES AUX TERRITOIRES

TRANSPORT & MOBILITE

SPIE CityNetworks

Direction opérationnelle infrastructures Sud-Est  
6, Allée du Levant - ZA Le Rivet - 38300 BOURGOIN JALLIEU  
T. 04 74 19 04 38

[www.spie.com](http://www.spie.com)



UNE EXPERTISE LOCALE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS DEPUIS 1937

RÉSEAUX HUMIDES

RÉSEAUX SECS

TERRASSEMENT

GÉNIE CIVIL & MAÇONNERIE

SUPPORT & SERVICES

VALORISATION DES MATÉRIAUX

AFFERMAGE DES RÉSEAUX D'EAU & D'ASSAINISSEMENT



MIDALI

04 76 71 05 21 [www.midali.fr](http://www.midali.fr)





## Saint-Jean-de-Vaulx : des locaux d'activités pour redynamiser le territoire

Positionnée sur le plateau de la Matheysine, dans le sud-est du département de l'Isère, la commune de Saint-Jean-de-Vaulx a vu sa population augmenter de manière significative au cours du demi-siècle dernier, passant de 131 habitants en 1975, à plus de 560 en 2025.



d'accueillir ces diverses activités au cœur du bourg principal.

Côté finances, le coût global de l'opération avoisine les 725 k€, ce qui est conséquent pour une commune comme Saint-Jean-de-Vaulx. Différentes aides ont été obtenues, à hauteur de 430 k€, auprès du Département, de la Région, de la CAF, du programme Leader (pour la MAM) et de la communauté de communes de la Matheysine. La commune a recouru à l'emprunt pour l'acquisition des locaux, à hauteur de 200 k€ remboursable sur 10 ans. Les loyers, même s'ils sont volontairement modérés (montant annuel d'environ 50 €/m<sup>2</sup>), permettent de couvrir presque entièrement le montant des annuités du prêt. L'investissement devrait être amorti en une vingtaine d'années, ce qui est tout à fait raisonnable.

Le 1<sup>er</sup> juin 2024, l'inauguration des locaux a eu lieu, en présence d'élus et de nombreux Sainjaroux et Sainjarelles. À cette occasion, M. le Maire a souligné que cette initiative, impulsée par le maire précédent, M. Patrick Reynier-Poëte, malheureusement décédé avant même que ce projet aboutisse, pourrait servir d'exemple pour dynamiser les villages ruraux et créer des emplois sur les territoires. Sans oublier les huit logements sociaux qui sont tous occupés depuis leur création, tout comme les sept autres sur Saint-Jean-de-Vaulx, un village où il fait bon vivre !

Contact : **Jean-Luc RAVANAT**, Maire  
mairie.stjeandevaulx@orange.fr

Malgré cela, cette commune, composée de 11 hameaux, n'avait toujours pas de commerce. Pour remédier à ce manque, l'équipe municipale a décidé de créer des locaux d'activités. Une parcelle du centre bourg a été cédée à Alpes Isère Habitat pour la construction d'un bâtiment avec huit logements sociaux en étages, et des locaux livrés bruts au rez-de-chaussée (surface de 400 m<sup>2</sup>). La commune a fait l'acquisition de cette surface en janvier 2020, il restait alors à l'aménager.

Avant d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur, l'équipe municipale a recherché des personnes intéressées pour venir y installer leur activité. Quatre jeunes femmes, Margot, Violaine, Maud et Virginie, désireuses d'ouvrir une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ont été les premières à se présenter. Des plans d'aménagement ont été élaborés ensemble, un appel d'offres a pu être

lancé. Pour le financement, ont été notamment sollicités la CAF, consciente du manque de lieu d'accueil pour les jeunes enfants sur le territoire, et le programme Leader. Ce projet a été concrétisé en février 2023, et la MAM "Ça Vaulx le détour" accueille désormais une quinzaine d'enfants, de la commune mais également des communes voisines. La commune a ensuite été approchée pour occuper les 250 m<sup>2</sup> restants par Lucile, pour une activité de traiteur "La petite Dodue", Angélique pour un cabinet de kinésithérapie, puis Guénaëlle, photographe professionnelle, et enfin la dynamique Julie qui propose des cours de fitness. Un appel d'offres a été lancé, en prenant en compte les besoins d'aménagement de chacune. Depuis 2024, ces nouvelles activités sont désormais opérationnelles, mettant encore plus d'animation dans la commune, déjà réputée pour son engagement associatif. Aujourd'hui, élus et habitants sont ravis

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

Communication  
Gestion & Data  
Gestion Documentaire

Impression  
Informatique  
Sécurité

**Koesio Connexion maximale**  
Avec les enjeux du numérique

Vos agences de proximité :

**BOURGOIN-JALLIEU**  
35 avenue Alsace Lorraine - 04 76 40 07 58  
**ECHIROLLES**  
Zone Sud Galaxie, 3 rue de l'Octant - 04 76 40 07 58  
**SALAISE SUR SANNE**  
ZAC du Jonchain Nord RN7, Les Clématis - 04 26 60 90 66

www.koesio.com

**GUILLAUD**  
Traiteur

*Spécialiste en Restauration Collective*

- Crèches
- Restauration scolaire
- Portage à domicile
- Entreprises
- Hôpitaux
- Maisons de retraite

**GUILLAUD TRAITEUR**  
du Champ à l'Assiette  
2110, Chemin de la Voie Ferrée  
38260 LA-CÔTE-SAINT-ANDRÉ  
www.guillaud-traiteur.com  
04 74 20 32 78

**70 propositions candidatent pour votre commune.**

PROPOSITION N° 2/70

**Programme d'actions « Zéro micropolluant »**  
Garantir une eau potable sans polluant par la détection, l'identification et le traitement des polluants, en complément des mesures de prévention en amont.

Santé, pouvoir d'achat, souveraineté, sécurité...  
Inspirez-vous de notre livre blanc  
« L'écologie, pour quoi faire ? » et écrivez le meilleur programme pour votre territoire.

**VEOLIA**

# Le compte financier unique (CFU)

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes en lieu et place des actuels compte administratif et compte de gestion.

## OBJECTIFS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, en supprimant les doublons ou les informations inutiles dans les actuels documents et en mettant en exergue les informations pertinentes, notamment des données patrimoniales à côté des données budgétaires.
- Améliorer la qualité des comptes en facilitant l'identification de possibles discordances entre les données de l'ordonnateur et du comptable, favorisant ainsi les actions correctives.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

## PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 introduit un délai de mise en œuvre pour la généralisation du CFU, afin de laisser un temps de préparation suffisant aux entités publiques locales et de permettre aux services de l'État de répartir l'effort d'accompagnement.

Elle le rend obligatoire à partir des comptes 2026 – soit une production du CFU au plus tard au premier semestre 2027 – pour toutes les entités publiques locales qui appliquent le référentiel budgétaire et comptable M57, et les services publics industriels et commerciaux (SPIC/EPIC) tout en conservant leur instruction propre (M4).

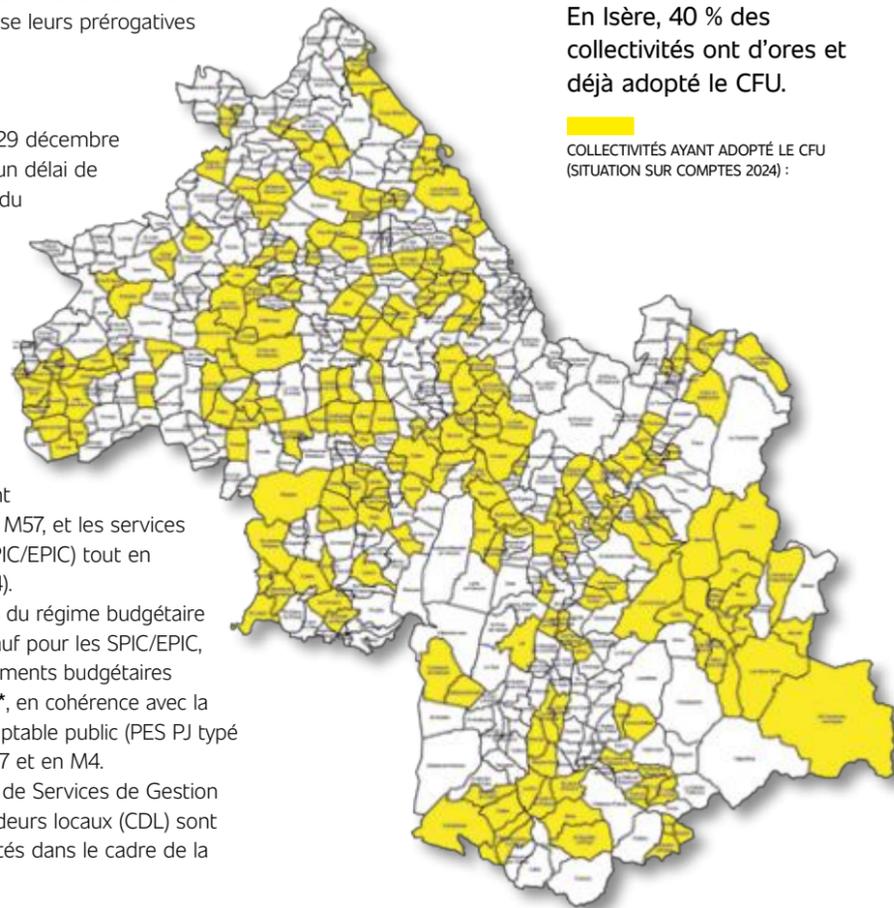
Le passage au CFU implique l'adoption du régime budgétaire et comptable des métropoles (M57), sauf pour les SPIC/EPIC, ainsi que la dématérialisation des documents budgétaires transmis par voie numérique au Préfet\*, en cohérence avec la transmission de ces pièces vers le comptable public (PES PJ typé "budget") pour tous les budgets en M57 et en M4.

Les comptables publics (responsables de Services de Gestion Comptable) et les conseillers aux décideurs locaux (CDL) sont les interlocuteurs directs des collectivités dans le cadre de la

généralisation du CFU en lien avec les services préfectoraux. N'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs de proximité (CDL ou SGC) pour passer au CFU.

\* au format XML via l'application Actes Budgétaires)

Plus d'information sur [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) (espace dédié au CFU)



En Isère, 40 % des collectivités ont d'ores et déjà adopté le CFU.

COLLECTIVITÉS AYANT ADOPTÉ LE CFU (SITUATION SUR COMPTES 2024) :

# SANTÉALP, créer ensemble des maisons de santé durables, ancrées dans vos territoires

Basée à Annecy, SANTÉALP conçoit et réalise des Pôles de santé pluridisciplinaires en réponse aux besoins des élus, des professionnels de santé et des habitants.

Sa mission est née d'un constat partagé : les praticiens souhaitent exercer de manière pluridisciplinaire dans des lieux collaboratifs et adaptés, tandis que les communes cherchent à maintenir une offre de soins locale et à attirer de nouveaux talents sur leurs communes.

Chez Santéalp, chaque projet bénéficie d'une attention sur mesure, adaptée à ses exigences spécifiques. Nous proposons un accompagnement adapté à vos besoins garantissant une expertise et un soin méticuleux à chaque étape.

Fondée en 2021 par Alexandre Baillard (promotion immobilière) et Lionel Angeloz-Nicoud (finance), SANTÉALP agit comme opérateur global : nous pilotons les projets de A à Z, en prenant en charge le financement, la conception, la construction... et le remplissage des cabinets médicaux.

Chaque projet démarre par un diagnostic de terrain, en étroite collaboration avec la commune et les professionnels de

santé. Ces pôles associent compétences techniques, commerciales et humaines pour garantir une offre de soins de qualité, adaptée à chaque territoire.

Depuis 2024, SANTÉALP a livré 5 pôles de santé en Haute-Savoie, représentant 5 500 m², 80 cabinets et plus de 150 professionnels de santé installés. D'autres projets sont en cours en Isère avec 5 projets déposés en 2025.



PROJET D'UN NOUVEAU PÔLE DE SANTÉ À VILLARD-BONNOT



04 50 27 32 04 • [contact@santealp.fr](mailto:contact@santealp.fr)  
[www.santealp.fr](http://www.santealp.fr)

**PARCS & SPORTS**

PARCS & SPORTS ET SON ÉQUIPE ISÉROISE SPORTS & PAYSAGES VOUS ACCOMPAGNENT POUR CONCEVOIR ET ENTREtenir VOS PLUS BEAUX ESPACES SPORTIFS & PAYSAGERS.

[www.parcsetsports.fr](http://www.parcsetsports.fr)

LYON / GRENOBLE / BOURG-EN-BRESSE / ANNECY / CANNES / NICE / MONACO / PONTARME

**stratorial**  
Conseil en gestion et finances locales

UN PARTENAIRE POUR MAÎTRISER VOS BUDGETS ET CONCRÉTISER VOS PROJETS TERRITORIAUX.

Stratégie financière et fiscale | Relations entre collectivités | Montage de structure | Ingénierie financière des contrats | Accompagnement budgétaire et comptable | Audit début & fin de mandat

En savoir plus sur nos offres !

[contact@stratorial.fr](mailto:contact@stratorial.fr)  
04 76 06 10 00

## Altice France - SFR, un partenaire stratégique pour les collectivités en Isère

Depuis 2020, Altice France - SFR est fier d'être partenaire de l'Association des Maires de l'Isère (A.M.I.). Cette collaboration s'inscrit dans une volonté commune de soutenir les territoires dans leur transformation numérique. En 2025, SFR renforce encore son engagement en devenant le parrain du 3<sup>e</sup> prix des Trophées de l'A.M.I. *Isère Terre d'inspiration* qui sera remis lors de ce Congrès des Maires à Aoste.

Acteur majeur des télécommunications en France, SFR accompagne les collectivités locales dans leurs projets numériques. En Isère, cet engagement se traduit par une présence forte sur le terrain, tant sur le réseau mobile que sur le réseau fixe, pour faire du département un territoire toujours plus connecté.

### UN RÉSEAU MOBILE PERFORMANT AU SERVICE DES TERRITOIRES

SFR couvre aujourd'hui 99,9 % de la population iséroise en 4G et 87,7 % en 5G, permettant aux habitants, entreprises et services publics de bénéficier d'une connectivité mobile



CYRILLE-FRANTZ HONEGGER  
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL ALTICE FRANCE

de qualité. Cette performance s'inscrit également dans le cadre du programme New Deal Mobile, lancé par l'État pour améliorer la couverture des zones rurales. SFR est particulièrement impliqué dans ce dispositif avec 17 sites déjà en service et 10 en cours de déploiement dans le département. Ce programme a permis de renforcer la couverture mobile dans des zones stratégiques pour l'attractivité touristique et la sécurité, comme le site naturel des grottes de Choranche, les gorges de la Bourne, ou encore le sanctuaire de La Salette, haut lieu de pèlerinage. Grâce à ces efforts, les communes iséroises bénéficient d'un accès renforcé aux services numériques, favorisant l'attractivité économique, la sécurité et la qualité de vie des habitants.

### UNE FIBRE OPTIQUE AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE L'ISÈRE

Sur le réseau fixe, Altice France intervient à double titre. D'une part, en tant qu'opérateur d'infrastructure par l'intermédiaire de sa filiale XpFibre, qui déploie son réseau sur fonds propres dans cinq communes de la zone AMI (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) : Bourgoin-Jallieu, Corenc, Eybens, Venon et Voiron.

D'autre part, à travers THD38, filiale de XpFibre (groupe Altice France), dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) attribuée par le Département de l'Isère.

Ce projet ambitieux vise à rendre raccordables 460 000 logements et locaux commerciaux d'ici la fin d'année 2025. SFR est l'un des opérateurs commerciaux sur ce réseau ouvert à tous.

Au-delà du déploiement technique, Isère Fibre s'engage aussi dans l'insertion professionnelle avec 160 000 heures de formation prévues, dont 95 % déjà réalisées.

Altice France - SFR réaffirme ainsi son engagement aux côtés des collectivités iséroises pour bâtir un territoire numérique inclusif, performant et durable. Ce partenariat de long terme avec l'A.M.I. et le Département de l'Isère illustre une ambition partagée : connecter tous les citoyens, partout, et pour tous les usages.

A vos côtés en Isère :  
**Cyrille-Frantz HONEGGER**  
04 28 89 93 59 - 06 14 70 04 27  
cyrille-frantz.honegger@sfr.com  
452 cours du 3<sup>ème</sup> Millénaire  
69800 Saint-Priest Cedex

**HIE EQUIPEMENT**  
CLASSES PROFESSIONNELLES

Pour les spécialistes des métiers de bouche, collectivités & hôtellerie

Vente de matériel de cuisine  
Étude & Réalisation  
Service Après-Vente & Maintenance  
Art de la table  
Installation Frigorifique

Retrouvez nous sur notre site internet !  
**La Cuisine des pros**  
www.lacuisinedespros.com

04.76.87.13.81 | hie@hie-equipement.com | ZA Centr'Alp, 284 Rue de l'Eygala, 38430 Moirans

**L'ECHO-BAC C'EST QUOI ?**

Découvrez notre solution clé en main pour un fleurissement et une gestion de l'eau responsables.

70% D'économie de temps d'arrosage  
80% D'économie d'eau  
100% Adaptable à vos bacs

**Echo-vert**  
L'expertise est dynamique

Scannez pour nous contacter

ECHO VERT RHÔNE ALPES  
7 RUE AUGUSTIN FRESNEL - 69680 CHASSIEU  
04 79 69 10 13 - 06 23 85 34 71

**Dauphiné Poids Lourds**

Nivolas-Vermelle 04 74 97 41 44  
Saint-Égrève 04 76 75 07 54

Mercedes-Benz | Gruppo Humber depuis 1882



## Aoste : la méthanisation territoriale au service d'un écosystème local durable

À Aoste, commune des Vals du Dauphiné, un projet innovant incarne la transition énergétique à l'échelle locale : une unité de méthanisation territoriale, exploitée par CVE (Changeons de Vision sur l'Energie), transforme les biodéchets en énergie renouvelable. Ce projet, exemplaire par son ancrage territorial, illustre comment une commune rurale peut devenir un moteur de durabilité.

Implantée sur la ZAC du Pida, l'unité bénéficie d'une localisation stratégique : à proximité du réseau GRDF, elle permet l'injection directe du biométhane produit. Elle traite 18 000 tonnes de matières organiques par an, issues localement de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des collectivités et des commerces. Cette logique locale réduit les transports, limite les émissions de CO<sub>2</sub> et favorise une gestion de proximité des ressources.

Le processus de méthanisation repose sur la dégradation anaérobie de matières organiques, générant un biogaz transformé en biométhane, ainsi qu'un digestat utilisé comme fertilisant naturel. Résultat : une économie annuelle de près de 8 000 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent, tout en produisant une énergie locale, stockable et renouvelable.

### CE PROJET S'INSCRIT DANS UNE LOGIQUE DE SYNERGIE TERRITORIALE

Parmi les partenaires clés figure le Groupe Aoste, dont l'usine de jambons secs est implantée à quelques centaines de mètres de l'unité. Cette proximité géographique permet une valorisation directe des sous-produits organiques issus de la production agroalimentaire.

Cette collaboration illustre parfaitement l'économie circulaire en action : les déchets de l'un deviennent la ressource de l'autre. En retour, l'usine bénéficie d'une solution locale de traitement de ses biodéchets, réduisant ses coûts logistiques et son impact environnemental. Le digestat, quant à lui, est redistribué aux agriculteurs du territoire, fermant ainsi la boucle entre industrie, énergie et agriculture.

Le projet a été construit dans une démarche de concertation étroite avec les acteurs locaux : élus, riverains, gestionnaire d'infrastructure, agriculteurs et entreprises ont été associés dès les premières phases. Réunions publiques, visites de site et outils de médiation ont permis de répondre aux interrogations et de construire un projet partagé, transparent et accepté.

Aujourd'hui, l'unité de méthanisation d'Aoste est pleinement opérationnelle. Elle injecte du biométhane dans le réseau GRDF, équivalent à la consommation annuelle de plus de 3 000 foyers. Elle génère également des retombées économiques locales : création d'emplois, prestations logistiques, valorisation agricole. Aoste démontre qu'une commune rurale "engagée Gaz Vert" peut devenir un acteur central de la transition énergétique.



« Mercredi 21 mai, la commune d'Aoste a eu le plaisir de signer une convention "Commune engagée gaz vert" avec GRDF. Cela représente l'aboutissement d'un engagement initié par les élus depuis de nombreuses années, avec entre autres la mise en service d'une unité de méthanisation Cap Vert Bio Energie. Celle-ci permet de produire une énergie verte, le biométhane, qui est réinjecté dans le réseau de gaz exploité par GRDF. De plus, la Mairie a fait le choix de souscrire une offre 100 % gaz vert pour les contrats de chauffage de ses bâtiments communaux. »

Roger MARCEL, Conseiller Départemental de l'Isère, Maire d'Aoste.

# ELEGIA : un partenaire historique mais toujours innovant pour les collectivités iséroises

En 2025, ELEGIA se positionne comme un interlocuteur privilégié pour les collectivités grâce à une nouvelle offre de service dédiée à la programmation urbaine et à une nouvelle marque pour promouvoir ses logements "Nouvelles Résidences". L'entreprise s'appuie sur une méthode éprouvée dans ses différents domaines d'activité : expertise, écoute, conseils et respect des engagements.



AMÉNAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE DE FRONTONAS

## DES RACINES PROFONDES, UNE VISION D'AVENIR

Issue de la fusion d'entités emblématiques du développement territorial isérois (Territoires 38, Isère Aménagement, SARA Aménagement et SARA Développement), ELEGIA propose toute une gamme de services répondant à l'ensemble des problématiques des collectivités : renouvellement urbain, logements, mobilités, ouvrages d'art,

infrastructures, équipements publics, énergies renouvelables, etc. ELEGIA intervient pour les collectivités en tant que maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou assistant à maîtrise d'ouvrage, garantissant des projets de qualité, respectueux des procédures et des deniers publics. Engagé dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ambitieuse, ELEGIA est guidé par des

valeurs d'expertise professionnelle, ainsi que d'engagement pour son territoire et son environnement.

## UNE NOUVELLE OFFRE DE PROGRAMMATION URBAINE

Face à la complexité croissante des projets urbains et aux défis majeurs tels que la transition écologique et la raréfaction du foncier, ELEGIA offre dorénavant à ses collectivités partenaires

un service de programmation urbaine et de montages pré-opérationnels. L'objectif est de développer une approche entièrement intégrée en proposant des études de programmation et des études pré-opérationnelles sans recourir à des prestations externalisées.

Cette offre concerne tout projet urbain : écoquartiers, parcs d'activités, mutation d'ilots urbains, réhabilitation de friches ou encore requalification d'espaces publics. Le résultat recherché est **un gain en réactivité et une fiabilisation des coûts de revient des opérations.**

Au cœur de cette nouvelle offre, une équipe projet pluridisciplinaire est au service des collectivités, regroupant des compétences pointues en urbanisme, paysage, droit de l'urbanisme et droit de l'environnement. À partir des besoins et enjeux exprimés par les élus, cette

équipe d'experts a pour mission de les traduire en programmes urbains concrets, et en opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain. L'enjeu est de réunir toutes les conditions pour passer ensuite à la phase opérationnelle, tout en optimisant les budgets d'études.

## LA MÉTHODE DU DIALOGUE APPLIQUÉE À LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

ELEGIA Réalisations est la filiale de promotion immobilière d'ELEGIA. Puisant dans l'expertise et les savoir-faire du Groupe, elle réalise des opérations de construction de logements neufs ou réhabilités.

Nouveauté 2025, ELEGIA commercialise désormais ses programmes de logements construits par ELEGIA Réalisations sous la marque "Nouvelles Résidences".

Les logements proposés se veulent éco-responsables et de qualité, mettant l'accent sur un lieu de vie sélectionné avec soin, le confort d'usage, la sécurité des résidences et des caractéristiques qui apportent un maximum d'intimité. Nouvelles Résidences offrent également un accompagnement personnalisé et une prise en charge complète aux nouveaux propriétaires.

"NOUVELLES RÉSIDENCES" S'ENGAGE À CRÉER DES LIEUX DE VIE CONVIVIAUX ET SÉCURISÉS.

Osez l'aménagement de votre cadre de vie !

« Le BTP, des métiers au service des territoires »

BTP ISÈRE

SOBECA

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

TERRITOIRES CONNECTÉS

- Éclairage public
- Infrastructures de recharge de véhicules électriques
- Vidéoprotection urbaine

RÉSEAUX NUMÉRIQUES

GAZ ET CHAUFFAGE URBAIN

SPÉCIALISTE NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DE RÉSEAUX

SOBECA TULLINS - Parc d'Activités du Peuras, 74 Impasse tullignat, 38210 TULLINS-FURES  
Tél : 04 76 07 00 24 - tullins@firalp.fr - www.firalp.fr

# Les conciliateurs de justice auprès des maires

Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice bénévoles qui peuvent être saisis par toute personne physique ou morale ainsi que par le juge. Ils peuvent intervenir pour les différends en matière civile, commerciale, sociale ou rurale. Leurs frais sont pris en charge par l'État.

**Encore trop méconnue, la conciliation auprès des maires mérite d'être promue.**

**Gilles Gelas, maire de Brézins, échange avec Philippe Barnoud, conciliateur de justice, sur les domaines où celui-ci peut intervenir et ils sont nombreux !**

**Gilles Gelas :** Dans nos communes, nous sommes très sollicités par des administrés qui rencontrent des problèmes avec, le plus souvent, leurs voisins. La mairie et aussi la gendarmerie sont leurs premiers interlocuteurs. Ces troubles du voisinage représentent une grande proportion des problèmes qui nous sont quotidiennement soumis : élagage des haies, bruits quotidiens dans nos quartiers (piscine, chiens, musique...).

**Philippe Barnoud :** Tout un chacun peut saisir le conciliateur de justice en cas de litiges entre personnes, surtout, effectivement, concernant des troubles du voisinage. Mais mon domaine de compétence est plus large : j'interviens aussi en cas de désaccord entre bailleurs et locataires, entre entreprises et clients, mais encore concernant des litiges relevant du droit rural (servitudes de passage, bornage de terrains entre autres), du droit de la consommation (e-commerce, produits non conformes, achat de voitures d'occasion...), de la matière prud'homale ou en cas de litiges



PHILIPPE BARNOUD ET GILLES GELAS

entre commerçants... sans oublier les problèmes liés à la copropriété ! Par contre, je ne peux être saisi des litiges portant sur des droits dont les parties n'ont pas la libre disposition, par exemple, pour tout ce qui relève du droit de la famille.

#### LE SAVIEZ-VOUS

La saisine du conciliateur est obligatoire avant tout procès pour les litiges dont le montant n'excède pas 5 000 euros, pour les litiges relatifs aux troubles anormaux de voisinage et pour les actions en bornage.

**Gilles Gelas :** Nous essayons en mairie de trouver des solutions simples telles que : favoriser le dialogue entre les personnes concernées, dépêcher la police municipale pour se rendre sur place, faire d'éventuels constats, dresser des procès-verbaux, voire verbaliser... mais ce n'est pas le but recherché ! Nos compétences sont vite limitées. D'où notre satisfaction à avoir à proximité une personne habilitée et compétente pour prendre le relais.

**Philippe Barnoud :** Comme tous les conciliateurs de justice, je suis bénévole, assermenté et régulièrement formé par l'Ecole Nationale de la Magistrature

(ENM). Après avoir rempli différentes fonctions dans le domaine de la justice, j'avais à cœur de continuer à lui apporter mon concours. Tous les litiges dont nous avons connaissance restent confidentiels. Nous ne communiquons aucune information ni aux maires, ni aux forces de l'ordre, ni même aux juges susceptibles d'être saisis en cas d'échec de la conciliation.

*Si les parties ne parviennent pas à trouver un accord le juge tranchera le litige.*

#### LE SAVIEZ-VOUS

Le conciliateur de justice prête serment. Il est soumis à une obligation de confidentialité et d'impartialité et à un devoir de réserve.

**Gilles Gelas :** Je confirme qu'après avoir dirigé un administré vers M. Barnoud, celui-ci ne me donne aucune information sur les suites du dossier.

**Philippe Barnoud :** La conciliation présente bon nombre d'avantages : elle permet, d'une part, d'alléger le quotidien des tribunaux, d'autre part, de trouver un accord qui évite des frais de procédure (pour les demandeurs et défendeurs) et, enfin, de déboucher dans un cas sur deux, de manière simplifiée, sur une solution acceptable et surtout rapide ! Lorsqu'un accord est trouvé, il est signé par les parties et moi-même, et doit donc être appliqué. Il est envoyé au tribunal judiciaire pour une éventuelle homologation. Cette homologation aura valeur de jugement, et donc force exécutoire.

#### LE SAVIEZ-VOUS

Le justiciable peut être assisté de son avocat ou par toute personne de son choix pendant la conciliation.

*La conciliation n'est soumise à aucune condition de durée et chaque partie peut y mettre un terme à tout moment.*

# Les différents modes d'acquisition d'un bien immobilier par une commune

Les collectivités territoriales, auxquelles appartiennent les communes, disposent d'un patrimoine qui leur est propre et peuvent devenir propriétaires selon différents moyens. La propriété des communes et les règles relatives aux modalités d'acquisition sont régies par le Code général de la propriété des personnes publiques. Ces acquisitions peuvent être à titre onéreux ou à titre gratuit.

## LES ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX

Une commune peut acquérir les biens immobiliers selon les règles de droit commun, ainsi, sous réserve de respecter les conditions de forme et de fond qui lui sont propres, elle peut procéder à des acquisitions amiables ou des échanges. La commune peut également, au titre de ces prérogatives de puissance publique, acquérir les biens selon des procédés de contraintes, il s'agit de l'expropriation et de la préemption.

### L'expropriation

Aux termes de l'article L 1112-2 du Code général de la propriété des personnes publiques : « Les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 peuvent acquérir des immeubles et des droits réels immobiliers par expropriation. Cette procédure est conduite dans les conditions fixées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. » Cette procédure exorbitante de droit commun permet, notamment pour une commune, de contraindre une personne à lui céder un bien moyennant une indemnité, ou éventuellement à le céder à une autre personne. Le recours à l'expropriation, dans la

mesure où elle porte atteinte au droit de propriété, est très encadré et nécessite le respect strict des règles afférentes. L'expropriation est conditionnée à la reconnaissance de l'utilité publique, cela nécessite que le projet doit être réellement justifié, qu'il ne peut pas être évité et que l'atteinte au droit de propriété de la personne concernée n'est pas disproportionnée par rapport à l'objectif poursuivi. La procédure d'expropriation comprend deux phases. Tout d'abord, une phase administrative au cours de laquelle la collectivité doit établir une déclaration d'utilité publique et prendre un arrêté de cessibilité. A l'issue de la phase administrative s'ouvre une phase judiciaire aux termes de laquelle le juge prononcera le transfert de propriété au moyen d'une ordonnance d'expropriation, et dans un second temps fixera le montant de l'indemnité. Il est ici précisé que la commune et le propriétaire concerné peuvent, en amont de la phase judiciaire, s'accorder sur le montant de l'indemnité et procéder à une vente amiable.

### La préemption

Le droit de préemption est la faculté reconnue à une personne de se

substituer à l'acquéreur d'un bien que son propriétaire a mis en vente. La loi reconnaît plusieurs droits de préemption dont la commune est titulaire. Leur champ d'application diffère en fonction du type de droit de préemption concerné.

Les différents droits de préemption sont les suivants : le droit de préemption urbain et celui instauré dans les zones d'aménagement différé, qui nécessitent une délibération de la commune pour les instaurer ; le droit de préemption sur les parcelles boisées, qui par la loi a vocation à s'appliquer si elle possède une parcelle boisée contiguë gérée conformément à un document d'aménagement. En matière de parcelles boisées, la commune dispose également d'un droit de préférence même si elle n'est propriétaire d'aucune parcelle contiguë. Les modalités d'exercice de ces droits de préemption varient en fonction de leur nature. Néanmoins, le propriétaire qui envisage de céder son bien qui entre dans le champ d'application du droit de préemption doit procéder à une notification auprès de la commune au moyen d'une déclaration d'intention d'aliéner.

Cette déclaration doit contenir le prix et les conditions de la vente. Elle constitue

Suite p. 104

www.maires-isere.fr

## Chronopiles Batteries, un partenaire souple et réactif pour tous les besoins en énergie autonome

Grossiste généraliste et assembleur, Chronopiles Batteries est depuis plus de 20 ans, l'interlocuteur des services techniques des collectivités et de leurs prestataires en charge de la maintenance électrique.

### UN ACTEUR ORIENTÉ VERS LES COLLECTIVITÉS

Chronopiles Batteries intervient dans tous les domaines nécessitant une énergie autonome : alarme et domotique, régulation et automatisme, objets connectés, gestion de l'eau... Ses solutions sur mesure, assemblées dans ses ateliers, sont pensées dans une démarche écoresponsable minimisant les coûts et le gaspillage d'équipements. Ses atouts reposent sur deux piliers, une équipe compétente qui conjugue rapidité et efficacité au quotidien, et un espace de stockage de 600m<sup>2</sup>, réfrigéré pour préserver la qualité des produits et couvrir la majorité des besoins. Il permet de répondre rapidement aux commandes ponctuelles sur [chronopiles.com](http://chronopiles.com)

### UN ACTEUR INVESTI SUR SON TERRITOIRE

Chronopiles Batteries est un acteur social à travers sa collaboration avec l'ESAT ESTHI, dont douze collaborateurs travaillent exclusivement pour ses solutions d'assemblage, et est partenaire de clubs sportifs locaux, notamment l'équipe féminine du Handball Club Echiroles Eybens.



**afaq**  
ILS NOUS FONT  
CONFIANCE

- CNRS • VINCI • SPIE • GIGN •
- EIFFAGE ENERGIE • DELTADORE
- MÉTROPOLE GRENOBLE
- ALPES • VILLES D'ÉCHIROLLES
- VIENNE • BOURGOIN-JALLIEU
- EYBENS • NICE • ANTIBES
- 1 référence en Italie



41 bis avenue de la Mogne  
38400 Saint-Martin-d'Hères  
04 76 44 91 88  
contact@chronopiles.fr  
[www.chronopiles.com](http://www.chronopiles.com)

NOTAIRES DU DAUPHINÉ  
PRÉVENIR - CONSEILLER - AGIR

Notaires de France

Avec votre notaire,  
chaque étape de votre projet est bâtie  
avec soin et sérénité !

PLACE AUX  
**ACTES**  
avec les Notaires du Dauphiné

ISÈRE | DRÔME | HAUTES-ALPES

www.notairesdudauphine.fr

Suivez-nous !

BANQUE des TERRITOIRES

© iStock - agence-allours.fr

## PAS DE BORNAGE PAS DE GARANTIE !

Superficies et plans cadastraux sont des données et documents essentiellement fiscaux. Ces éléments n'apportent aucune garantie sur la définition des limites de propriété.

Seul le bornage garantit les limites de propriété, et par conséquent la superficie et les dimensions réelles d'un bien.

Le législateur a imposé d'informer l'acquéreur de l'existence ou non d'un bornage, lors de la vente d'un terrain à bâtir. Dans un lotissement ou une zone d'aménagement concerté (ZAC), le bornage est obligatoire.

Le géomètre-expert est le seul professionnel habilité à réaliser les travaux qui fixent les limites des biens fonciers et à dresser les plans et procès-verbaux de bornage, nécessaires pour les garantir.

Pour savoir si votre terrain a déjà été borné : [www.geofoncier.fr](http://www.geofoncier.fr)

## AYEZ LE RÉFLEXE GÉOMÈTRE-EXPERT !



Union Nationale des Géomètres-Experts  
E-mail : [contact@unge.net](mailto:contact@unge.net)

[unge.net](http://unge.net)

une offre de vente et la commune dispose d'un délai de deux mois pour faire connaître sa décision. L'absence de réponse vaut refus.

Si la commune décide de préempter, la vente doit être constatée dans les délais prévus par la loi.

La commune, dans certains cas, peut décider de préempter à un prix différent, le vendeur peut alors accepter, renoncer ou saisir le juge de l'expropriation.

Les communes ont également la faculté d'instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce et les fonds artisanaux qui sont qualifiés de biens mobiliers.

#### LES ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT

La commune peut également devenir propriétaire à titre gratuit, soit selon des modes d'acquisition de droit commun que sont les dons et legs, avec toutefois quelques particularités, soit au moyen de procédures particulières dans le cadre des biens sans maître.

#### Les dons et legs

La loi autorise les dons et legs au profit des communes. Les règles applicables sont celles de droit commun, de sorte que la donation ou le legs peuvent être assortis de charges et conditions, sous réserve toutefois que celles-ci soient compatibles avec l'utilisation du bien par la commune et qu'elles ne rendent pas l'exécution de la libéralité impossible. La loi prévoit expressément cette possibilité aux termes des articles L 2242-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Aux termes de ces textes, le conseil municipal est compétent pour statuer sur l'acceptation du don ou du legs. Néanmoins, il est possible pour le maire d'accepter à titre conservatoire les dons et legs avant même la délibération et, à ce

titre, procéder à toute demande en délivrance. Si tel est le cas, la délibération du conseil municipal aura effet au jour de l'acceptation par le maire. Le conseil municipal peut également déléguer au maire la faculté d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Si des charges ont été stipulées, la commune pourra, selon les règles de droit commun, demander une révision judiciaire de celles-ci.

#### Les biens sans maîtres

Le régime des biens sans maître est précisé aux termes des articles L 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, qui les définit de la manière suivante :

« Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui :

1° Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L. 312-3 du code de l'urbanisme ou d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, dans une zone France ruralités revitalisation mentionnée aux II et III de l'article 44 quindecies A du Code général des impôts ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ; la présente phrase ne fait pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription ;

2° Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières

n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription ».

Si le bien est issu d'une succession en déshérence, celui-ci est incorporé dans le patrimoine de la commune de droit à moins que celle-ci n'y renonce. Dans ce cas, la propriété sera transférée à l'État. Une délibération de la commune pour formaliser l'acquisition est toutefois conseillée.

Si le bien est sans maître car il n'a pas de propriétaires connus et qu'aucune perception n'a été acquittée depuis plus de trois ans, l'incorporation dans le patrimoine de la commune doit se faire selon une procédure spécifique. La commune doit tout d'abord procéder à une enquête pour s'assurer que le bien est effectivement sans propriétaire connu. Il faudra ensuite établir les trois actes suivants :

- le maire devra prendre un arrêté qui constate la réunion des conditions précitées ;
- il devra ensuite être pris une délibération du conseil municipal pour constater qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans les six mois de la publication de l'arrêté ;
- enfin, il devra être pris un arrêté constatant l'entrée du bien dans le patrimoine de la commune. Ces actes devront être publiés au service de la publicité foncière dont le notaire pourra se charger.

**Il est ici précisé que le recours à ces procédures n'empêche pas la contestation du véritable propriétaire de son droit de propriété.**

**CHAZAL GREENLAND**

- CRÉATION D'ESPACES PAYSAGERS
- ENTRETIEN D'ESPACES VERTS
- ÉLAGAGE

**DÉAL HYDRAULIQUE**

- FONTAINNERIE
- ARROSAGE
- POMPAGE
- JEUX D'EAU

**VILLEFONTAINE**

Une expertise locale au service de votre commune !

Contactez-nous !

- accueil@chazalsas.fr
- 04 37 25 36 00
- www.chazalsas.fr

**STORES & FERMETURES GROUP**  
CRÉATEUR DE CONFORT

- Rideau
- Store intérieur
- Brise-soleil orientable
- Volet

Visitez notre showroom !  
405 Avenue de Savoie  
38110 St Clair de la Tour  
04 74 96 11 67

**CITEOS**

Contacts

**VIENNE**  
vienn@citeos.com  
04 74 57 78 99

**GRENOBLE**  
grenoble@citeos.com  
04 76 53 08 52

Performance énergétique  
Mobilité décarbonée  
Espace urbain protégé et valorisé

Depuis 20 ans, les équipes Citeos sont présentes au cœur des villes et créent des solutions innovantes, respectueuses de l'environnement, adaptées aux usages et attentes en matière de performance énergétique, de mobilité décarbonée, de valorisation et de protection de l'espace urbain.

**VINCI**

**VALRIM**  
GRUPE IMMOBILIER

À Voiron,

**Lotisseur - Promoteur - Locatif Social**

Conception de lieu de vie  
Constructeur de résidences  
Construction et gestion locatif

04 76 65 18 20  
www.valrim-immobilier.com

# Secrétaires généraux de mairie, un soutien renouvelé et prioritaire

Consacré animateur du réseau départemental des secrétaires généraux de mairie (SGM) depuis la loi du 30 décembre 2023, le CDG38 a déployé une série d'actions ciblées traduisant son engagement constant aux côtés des communes de moins de 3 500 habitants. Il œuvre en lien avec les autres acteurs clés, en particulier le CNFPT pour la formation, l'Association des Maires de l'Isère (A.M.I.) et l'association professionnelle ADSM38.

## RÉFÉRENTE MÉTIER

Avec le recrutement d'une SGM expérimentée dédiée à l'animation du réseau de SGM, le CDG38 affine sa connaissance des besoins et des pratiques métiers. Illustration : la cartographie des logiciels métiers utilisés par plus de 250 SGM a été mise en place et partagée, ce qui facilite la solidarité et le partage d'expériences entre pairs.

## PLATEFORME COLLABORATIVE

Pour faciliter les échanges entre SGM, la solution Interstis leur permet de poser des questions, de partager des bonnes pratiques et de collaborer sur des projets communs. Cette plateforme est également un espace où les informations importantes et les actualités sont diffusées assurant ainsi une veille professionnelle efficace.

## DÉPLOIEMENT DE WEBINAIRES MÉTIERS DÉDIÉS

Le CDG38 a fait le choix d'enrichir son offre de webinaires métiers conçus pour les secrétaires généraux de mairie et animés par des experts du centre de gestion. Ces sessions en ligne abordent des thèmes variés tels que l'archivage électronique, la préparation de la rentrée scolaire, la rédaction des actes, la tenue des registres, etc.

## ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour faciliter l'intégration des nouveaux SGM, le CDG38 organise sur demande des rendez-vous téléphoniques individuels pour répondre à leurs questions et mettre en place un soutien personnalisé.

## RENCONTRE ANNUELLE

Le 20 novembre prochain aura lieu la deuxième édition de la Rencontre annuelle des SGM. La première édition avait réuni plus de cent participants le 3 décembre 2024.



## ACCOMPAGNEMENT CARRIÈRE ET SUR L'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI

- Renforcement du conseil carrière pour la mise en œuvre des nouvelles mesures : avantage spécifique d'ancienneté, promotion interne dérogatoire...
- 12<sup>e</sup> session de formation de demandeurs d'emploi au métier de Secrétaire général de mairie (11 semaines théoriques et pratiques). D'autres formations courtes concourent également à l'attractivité du métier (notamment la comptabilité publique, environnement territorial).

Contact : [reseau.sgm@cdg38.fr](mailto:reseau.sgm@cdg38.fr)

[www.maires-isere.fr](http://www.maires-isere.fr)

**MUTUELLE COMMUNALE** Mutuelle entrenous

**DÉCOUVREZ LA MUTUELLE COMMUNALE DE PROXIMITÉ IMPLANTÉE EXCLUSIVEMENT EN ISÈRE ET EN SAVOIE**

RENCONTREZ-NOUS !

Hervé WÉRE, Directeur Général  
06 78 62 08 07  
[hervewere@mutuelleentrenous.fr](mailto:hervewere@mutuelleentrenous.fr)

**asp** Environnement

Produit d'hygiène et d'entretien

Avec une expérience de plus de 30 ans dans la distribution de produits de nettoyage, ASP Environnement aime faire le parallèle entre les qualités requises dans le sport et dans l'entreprise

Référencé dans de nombreux domaines :  
Médical, Restauration, Blanchisserie,  
Entreprise de propreté, Collectivités

Retrouvez-nous sur notre site marchand :  
[www.aspenvironnement.com](http://www.aspenvironnement.com)

**Carsat** Agence de Carsat Isère

24, rue des platanes ZA VENCE ECOPARC 38120 SAINT EGREVE  
04.76.85.31.50 - [contact@aspenvironnement.com](mailto:contact@aspenvironnement.com)

Un accès adhérents pour les Maires  
SUR CHASSE38.COM

En tant que maire, peut-être êtes-vous sollicités pour répondre aux questions de vos administrés en matière de chasse. La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère a mis à votre disposition sur son site internet Chasse38.com des ressources spécifiques.

**Annuaire de chasse** : identifiez les acteurs clés de la chasse sur votre commune et à l'échelle du département

**Règlements de chasse** : consultez la réglementation applicable en Isère et dans votre commune

**Assistance juridique** : bénéficiez de conseils en matière de chasse pour une cohabitation apaisée

Pour vos questions d'ordre juridique ou réglementaire, contactez le **04 76 62 61 21** ou [juridique@chasse38.com](mailto:juridique@chasse38.com)

Pour tout autre sujet, appelez le **04 76 62 97 78** ou écrivez à [fdc38@chasse38.com](mailto:fdc38@chasse38.com)

**LANSARD**  
Nos énergies conjuguées au futur

LANSARD, Groupe EIMI, est votre partenaire de confiance pour les travaux et la maintenance de vos projets de **production d'énergies renouvelables décarbonées** (géothermie, photovoltaïque, biomasse...) associé à un **engagement de performances énergétiques garanties**.

Contactez l'agence Lansard la plus proche pour concrétiser vos projets !  
[www.lansard.fr](http://www.lansard.fr)

**EIMI**

## Marchés publics de faible montant : la pratique des “trois devis” est-elle encore d’actualité ?

Pour leur fonctionnement quotidien, les collectivités territoriales – et en particulier les communes – concluent de nombreux marchés publics de faible montant, c’est-à-dire sans publicité ni mise en concurrence préalables. Une controverse a été récemment réactivée à propos de la potentielle illégalité de la pratique dite des “trois devis”, pourtant très répandue. Un point s’impose.

### QUELLES SONT LES RÈGLES EN VIGUEUR ?

Pour les achats de fournitures et de services d’un montant inférieur à 40 000 € HT, un acheteur public peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence. Il en est de même s’agissant des marchés de travaux mais avec un seuil qui, pour ces derniers, est relevé à 100 000 € HT jusqu’au 31 décembre 2025 (pour l’instant). L’acheteur public ne dispose toutefois pas d’une liberté absolue. Il doit veiller à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu’il existe une pluralité d’offres susceptibles de répondre aux besoins. Et, dès le premier euro, les acheteurs sont tenus de respecter les principes fondamentaux de la commande publique : libre accès, égalité de traitement et transparence des procédures. Pour mémoire, au-delà de ces seuils, l’on bascule dans les marchés à procédure adaptée (MAPA).<sup>1</sup>

### QUELLE A ÉTÉ LA CONTROVERSE RÉCENTE ?

Pour résumer, le Tribunal administratif de Strasbourg<sup>2</sup> a jugé qu’une commune qui s’était volontairement astreinte au respect d’une procédure de mise en concurrence préalable, alors même que le marché en cause était inférieur au seuil des MAPA, se doit de respecter les règles de la procédure adaptée. À défaut, la procédure de passation, et le marché public une fois celui-ci signé, seraient illégaux. Beaucoup ont cru que cette décision mettrait fin à la pratique des “trois devis”. En réalité, il s’agissait plus vraisemblablement de faire appliquer une règle classique du droit public selon laquelle, lorsqu’une personne publique décide de se soumettre volontairement à une procédure contraignante, elle doit effectivement s’y plier.

Par une décision postérieure, la Cour administrative d’appel de Nantes<sup>3</sup> a jugé qu’une demande de trois devis, formulée par une commune pour passer un marché de travaux d’un montant inférieur à 100 000 € HT, ne saurait être assimilée à une procédure adaptée. Autrement dit, selon la Cour nantaise, pour un achat de faible montant, l’acheteur public est libre de solliciter plusieurs devis, sans pour autant être tenu de mettre en œuvre une procédure adaptée. Cette pratique permet au demeurant de veiller au bon usage des deniers publics et d’éviter de contracter systématiquement avec le même prestataire.

### QUELS CONSEILS DONNER AUX ACHETEURS PUBLICS ?

Dans l’attente d’une décision du Conseil d’État, il est conseillé de ne pas mettre en œuvre volontairement des mesures de publicité ou de fixer des règles de consultation semblables à celles d’une procédure adaptée, mais de se contenter de solliciter trois devis.

Il serait aussi judicieux, pour éviter toute méprise, de faire référence à l’article R. 2122-8 du Code de la commande publique. Enfin, il convient d’adapter les exigences en fonction du montant du marché, lesquelles pourront varier selon que celui-ci est de 10 000 € HT ou de 85 000 € HT.

<sup>1</sup>- Et ce jusqu’à 221 000 € HT pour les fournitures et services et 5 538 000 € HT pour les travaux

<sup>2</sup>- TA Strasbourg, 16 mai 2024 : n°2108389

<sup>3</sup>- CAA Nantes, 7 fév. 2025 : n°24NT00896

**ALP'ÉTUDES**  
Ingénierie et Paysage  
... célèbre ses 30 ans !

Vous aimez les projets bien ficelés... et les surprises ?  
Passez nous voir sur notre stand !  
Participez à notre tirage au sort des lots à gagner... et surtout un bon moment à partager !

www.alpetudes.fr

38430 Moirans - Tél. 04 76 35 39 58 - 38000 Grenoble  
73000 Chambéry - Tél. 04 79 63 73 90  
38250 La Mure - Tél. 04 58 17 49 11

**DÉCOUVREZ LE POTENTIEL DE VOTRE TERRITOIRE ET PRODUISEZ DE L'ÉNERGIE VERTE !**

Parc agrivoltaïque (40) Installation & Suivi  
Centrale hydroélectrique (19)  
Toiture solaire (40) Construction & Renovation

Contact dédié

**Amandine MOLLIER**  
Cheffe de projets en Sud Est  
amandine.mollier@valorem-energie.com  
06 01 27 05 89

www.valorem-energie.com

**Expert du paysage**  
Aménagements paysagers  
Soin des arbres  
Terrains de sport  
Cour d'école

<b>Grenoble</b> 590 rue H. Giraud 38420 Le Versoud Tél. 04 76 04 14 04	<b>Jarcieu</b> Le Village 38270 Jarcieu Tél. 04 74 84 80 48	<b>Bourgoin Jallieu</b> Av. de la Ferronnière 38300 Domarin Tél. 04 78 97 07 93
---	--	--

idverde.fr  
idverde  
Toutes les solutions sont dans la nature

**Agences de Bourgoin et Pont-Évêque**

Implantée depuis plus de 80 ans en Rhône-Alpes, EIL Bourgoin et Pont-Évêque se mobilisent au quotidien au service de vos projets de voiries, de plates-formes industrielles ou encore d'aménagements qualitatifs.

**Agence de Bourgoin-Jallieu**  
25, boulevard Pré-Pommier  
CS 9401 I  
38307 Bourgoin-Jallieu cedex  
T: 04 74 19 12 12

**Agence de Pont-Évêque**  
250 rue Louis Bréguet  
38780 Pont-L'Évêque  
T: 04 74 57 78 99

**JEAN LEFEBVRE**  
RHÔNE-ALPES

Scannez-moi



En savoir + sur nos garanties



Experts de la protection sociale des agents depuis 1936



Agents de la Fonction Publique

Nos solutions pensées pour vous

Découvrez nos 4 formules Santé sur-mesure.

Éligible participation employeur

Pas de questionnaire médical ni droit d'entrée

Gratuité pour le 3<sup>e</sup> enfant

fonctionpublique.mutuelledefranceunie.fr

9 rue Général Ferrié – BP 42542, 38035 Grenoble Cedex 2 | Tél. : 04 76 63 35 10



# Exposants Congrès 2025

## AVOCATS - NOTAIRES - GÉOMÈTRES

### → GÉOMÈTRES EXPERTS

Section Isère de l'Union Nationale des Géomètres Experts fonciers  
Pierre PAPAÏT - Vice-président  
pierre.papaït@geometre-expert.fr

### → NOTAIRES DU DAUPHINÉ

Notariat  
Cathie LEVET - Chargée de communication  
catherine.levet@ci-dauphine.notaires.fr

### → ORDRE DES AVOCATS

Conseil, assistance  
Sandrine FIAT - Avocate  
s.fiat@cdfm-avocats.com

### → SETIS/AGATE

Géomètre Expert-Topographie-Mesure de l'existant-Étude d'environnement-Action juridique et Foncière-Métriologie-Mesure industrielle  
Adrien LEPOUTRE - Géomètre expert associé  
adrien.lepoutre@agate-ge.fr

### → SINTEGRA

Depuis 70 ans, SINTEGRA innove en topographie, cartographie et photogrammétrie en investissant dans des technologies avancées  
Rayhane HAMIS - Chargé de communication  
rayhane.hamis@sintegra.fr

## COMMUNICATION - ÉVÉNEMENTIEL

### → IMPRIMERIE GCOM

Création et impression de brochures municipales - Livrets de famille - Drapeaux ...  
Florian SOUILLET - Directeur général  
contact@imgcom.fr

### → ISÈRE ATTRACTIVITÉ

Offre de services dédiée à l'accompagnement des territoires et des porteurs de projets privés  
Grégoire ACTIS - Responsable Ingénierie & Marketing  
gregoire.actis@isere-attractivite.com

### → JOUONS LOCAL

Le dispositif Jouons local permet de développer la vie économique et associative locale en rendant plus visible vos acteurs locaux  
David FALCON - Dirigeant et responsable commercial  
david.falcon@jouonslocal.fr

### → LOCA RÉCEPTION

Aménageur d'espaces éphémères. Location de matériel événementiel  
Florian VUONG - Chargé d'affaires activité salon  
fvuong@loca-reception.fr

### → MEMOCLUB

Votre nom devient une marque. Objet publicitaire, textile personnalisé et EPI, cadeau d'affaire  
Steve DANIELE - Gérant  
steve.daniele@memoclub.fr

## → PANNEAUPOCKET

Application d'informations et d'alertes pour les collectivités  
Caroline LAFFORGUE - Directrice  
contact@panneau-pocket.com

## → STELORIS SJDB DRONE

Spectacle de drones lumineux - Missions aériennes par drone (communication, technique...)  
Stéphane MARTINET-ANDRIEUX  
Directeur technique  
sma@steloris.com

## CONSTRUCTION - AMÉNAGEMENT - TP

## → ALP'ÉTUDES INGENIERIE ET PAYSAGE

Bureau d'études VRD, aménagements du territoire, paysagiste concepteur  
alpetudes@alpetudes.fr

## → AURG - EPFL - EPORA

Conseil et réalisations en aménagement, urbanisme, foncier, architecture et environnement  
Aurélie CAPOGNA - Resp. communication  
accueil@aurg.asso.fr  
contact@epfl-dauphine.fr  
contact@epora.fr

## → BBD / ID BLOC

Fabricant de blocs bétons empilables  
Raphaël LAPARRA - Gérant  
r.laparra1@gmail.com

**CONSTRUCTION - AMÉNAGEMENT - TP**

→ **BOURGET HABITAT**

Promotion Immobilière  
Vincent BOURGET - Président  
contact@slv-immobilier.fr

→ **CARAPAX FRANCE**

Abri préau en toile tendue pour les collectivités  
François LEROUX - Président  
francois@carapax.com

→ **CAUE DE L'ISÈRE**

Conseil, formation et sensibilisation en architecture, urbanisme, paysage et environnement, pour collectivités et particuliers  
Jacques HENRY - Directeur  
jacques.henry@caue-isere.org

→ **CHEVAL AMÉNAGEURS ENGAGÉS**

Déconstruction, désamiantage, restauration du patrimoine, valorisation de matières, aménagements et infrastructures, renaturation  
Sophie PASQUET - Directrice Développement  
s.pasquet@groupecheval.fr

→ **DÉTECT RÉSEAUX**

Détection géo référencement de réseaux enterrés  
Christophe GIRARD - Gérant  
cgirard@detect-reseaux.fr

→ **EJL RHÔNE ALPES**

Aménagements, équipement, travaux publics  
Jean-Philippe GUERRA - Chef d'agence  
jean-philippe.guerra@eurovia.com

→ **ELEGIA**

Aménagement urbain, constructions publiques, immobilier, infrastructures, ouvrages d'art et mobilités  
Elise BOUCHER - Directrice relations institutionnelles et communication  
e.boucher@elegia-groupe.fr

→ **EUROVIA ALPES**

Aménagements - équipement - travaux publics  
Daniel DO NASCIMENTO - Directeur d'agence  
daniel.do-nascimento@eurovia.com

→ **GHM-ECLATEC**

Eclairage public et mobilier urbain  
Mickael TARDIEU - Agent commercial  
mikael.tardieu@citequipe.fr

→ **GROUPE RÉGUILLON**

Réseaux d'eau, réseaux d'énergie, aménagements paysagers, entretien d'ouvrages d'art, travaux acrobatiques, maçonnerie  
Michel RÉGUILLON - Président  
mreguillon@groupe-reguillon.fr

→ **HELIOS PROXIMARK**

Signalisation horizontale et verticale de sécurité routière  
Lionel GONCALVES - Directeur régional  
lionel.goncalves@groupe-helios.com

→ **KAENA**

Bureau d'études géotechnique  
Benjamin GARDAVAUD - Président  
b.gardavaud@kaena.fr

→ **RAZEL-BEC MOULIN BTP**

Travaux publics, route, VRD, terrassement, génie civil, réseaux  
Charles-Arthur STERIN - Chef d'agence  
charlesarthur.sterin@razel-bec.fayat.com

→ **SERFIM**

Travaux publics, aménagement du territoire, énergie, environnement  
Céline CORNEC - Assistante de direction  
celine.cornec@serpollet.com

→ **SIGNATURE**

Aménagements-équipements de la route - Signalisation verticale & horizontale Sécurité routière  
Sylvie GAGLIARDI - Cheffe des ventes  
sylvie.gagliardi@signature.eu

→ **STORES ET FERMETURES GROUP**

Installation de stores extérieurs et intérieurs, BSO, volets roulants  
Roberto GROSSO - Gérant  
contact@storesetfermeturesgroup.com

→ **TERRINVEST**

Aménagement Foncier  
David AFONSO - Président  
contact@terrinvest.fr

→ **TEXABRI**

Mobiliers et équipements urbains  
Mathias DEPERDU - Directeur commercial  
m.deperdu@texabri.com

→ **AGEDEN**

Accompagnement à la transition par la performance énergétique dans le bâti pour les collectivités et leurs administrés  
Bruno BESANÇON - Responsable relations institutionnelles  
bbesancon@ageden38.org

**ÉNERGIES - ENVIRONNEMENT**

→ **APEX ENERGIES**

Installation de centrales photovoltaïques partout en France : en toiture, ombrière, centrale au sol, hangar agricole et serre  
Catherine GUILLAUD-DUPUY - Responsable Affaires Collectivités Aura  
c.guillaud-dupuy@apexenergies.fr

→ **BLACHÈRE ILLUMINATION**

Illuminations Festives  
Soizic DE VANEL - Chargée d'affaires  
s.devanel@blachere-illumination.com

→ **CITEOS**

Eclairage Public - Illuminations - Equipements Urbains - IRVE - Complexes sportifs Réseaux secs - Réseaux d'énergie  
Quentin MONTASTIER - Chef d'entreprise  
quentin.montastier@citeos.com

→ **CNR - COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE**

1<sup>er</sup> prod. français d'électricité 100% renouvelable, transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône grâce à ses filiales Solarhona et Vensolair  
Véronique GALAUP - Déléguée Territoriale  
v.galaup@cnr.tm.fr

→ **CONFORT HABITAT / HOME CONFORT**

Rénovation énergétique  
Dilek SIVGIN - Directrice  
d.sivgin@c-habitat.fr

→ **ECOSPHER**

Location entretien vente base-vie écologique autonome et mobile (bungalow et toilettes sèches)  
Anne BAGGIONI - Gérante  
abaggioni@ecosphr.com

→ **EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES**

Eclairage Public - Illuminations - Equipements Urbains - IRVE - Complexes sportifs - Réseaux secs - Réseaux d'énergie  
Cédric MOIROUD - Resp. d'affaires  
cedric.moiroud@eiffage.com

→ **ENEDIS**

Distributeur d'électricité  
Corinne CAPPONI - Directrice adjointe Isère  
corinne.capponi@enedis.fr

→ **ENERCOOP AUVERGNE RHÔNE ALPES**

L'Énergie Citoyenne - Développeur de projets d'énergie renouvelables et coopératifs, bureau d'études photovoltaïque, fournisseur d'électricité verte  
Aurore DAMEVIN - Chargée de relations commerciales  
aurore.damevin@aura.enercoop.fr

**ÉNERGIES - ENVIRONNEMENT**

**→ ENVISOL**  
Bureau d'études spécialisé en gestion de sites et sols pollués et refonctionnalisation des sols  
Lydia FIZE - Chargée de Communication  
l.fize@envisol.fr

**→ GRDF**  
Service public de distribution gaz  
Yannick CARECCHIO - Conseiller collectivités territoriales  
yannick.carecchio@grdf.fr

**→ HARGASSNER FRANCE ALPES**  
Chaufferie biomasse et solaire thermique - Réseau de chaleur  
Sébastien PORCHEY - Gérant  
sebastien.porchey@hargassner-france.com

**→ HYDRO EUROPE SERVICE**  
Ingénierie en traitement d'eau et maintenance industrielle  
Georges RODRIGUES - Responsable d'agence  
grodriquesdacosta@sogedo.fr

**→ MODUS VALORIS**  
Grave de mâchefer - Eradication de la renouée du Japon  
Guy MOULIN - Représentant permanent  
guy.moulin@modus-valoris.fr

**→ ROSE VERTE (LA) - COMP'HOT**  
Spécialiste de la gestion des biodéchets par compostage de proximité. Location composteur Comp'Hot avec ou sans services  
Patrick COCHET - Responsable technique  
pcochet@comp-hot.fr

**→ SELVERT**  
Producteur et distributeur de solutions à faibles impacts pour les espaces verts (produits exclusivement Ecocert)  
David VICHARD - Commercial  
david.vichard@gmail.com

**→ SOBECA**  
Réseaux électriques, numériques, éclairage public, gaz et chauffage urbain  
Didier LACROIX - Directeur Agence  
d.lacroix@firalp.fr

**→ SOGEDO**  
1<sup>er</sup> distributeur d'eau indépendant en France - Traitement des eaux usées  
Georges RODRIGUES - Responsable d'agence  
grodriquesdacosta@sogedo.fr

**→ SPIE CITYNETWORKS**  
Construction et maintenance de réseaux électriques  
Carlos GONCALVES - Chef de Centre  
carlos.goncalves@spie.com

**→ TE38**  
Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz  
Aymeric DE VALON - Dir. général des services  
adevalon@te38.fr

**→ VALOREM**  
Energies renouvelables  
Amandine MOLLIER - Cheffe de Projets  
amandine.mollier@valorem-energie.com

**→ VEOLIA**  
Recyclage et valorisation des déchets - Distribution et traitement de l'eau  
Julien VEYRET - Directeur des Services aux Collectivités  
julien.veyret@veolia.com

**ESPACES PAYSAGERS ET SPORTIFS**

**→ ARTEMIS PAYSAGE**  
Espaces verts, aménagement urbain  
Benjamin Gleynat - Directeur  
bgleynat@artemis-paysage.fr

**→ CHAZAL - DEAL HYDRAULIQUE**  
Création et entretien d'espaces paysagers et élagage - Fontainerie, arrosage, pompage jeux d'eau  
Cathy BECLERE - Directrice Développement  
c.beclere@chazalsas.fr

**→ ECHO VERT RHÔNE ALPES**  
Commerce de Gros, Fournitures spécialisées dans les aménagements extérieurs, rétention d'eau, Eclairage, fertilisation naturelle  
Pascal ARMEL - Gérant  
pascal.armel@echovertrhonealpes.fr

**→ IDVERDE**  
Aménagement paysager. Solutions écologiques pour espaces verts, urbains, sportifs, et paysagisme intérieur. Lutte contre les pertes de biodiversité. Gestion innovante des infrastructures vertes  
Quentin HERBET - Directeur d'Agence  
quentin.herbet@idverde.com

**→ JEUX SK8 & MATCH**  
Aménagement ludique et sportif, pumtrack, padell  
Julien PRAT - Directeur  
julien.prat@jeuxsk8etmatch.fr

**→ LAQUET**  
Terrains de sport, tennis, espaces verts, aménagement paysager, génie écologique  
Franck MOREL - Resp. Bureau d'Etudes  
fmorel@laquet.fr

**→ LAQUET TENNIS**  
Construction rénovation entretien de tennis et paddle  
Jean VIEUX PERNON - Gérant associé  
Jvp@laquet-tennis.com

**→ PARCS & SPORTS**  
Aménagements paysagers et terrains de sports  
Frédérique LUZET - Resp. communication  
frederique.l@parcsetsports.fr

**→ QUALI-CITÉ AUVERGNE RHÔNE-ALPES**  
Créateur d'aménagements ludiques et sportifs  
Aurélien MONIER - Chargé d'affaires  
a.monier@quali-cite.com

**→ RAINBEAU**  
Solutions de végétalisation autonomes grâce à l'eau de pluie  
Tifenn BRETON - Responsable Commerciale  
tifenn.breton@rainbeau.fr

**→ TRANSALP**  
Fabricant et aménageur d'équipements de jeux et sport de plein air en accès libre  
Adrien BOISSY - Chargé d'affaires  
a.boissy@transalp.fr

**FÉDÉRATIONS - GROUPEMENTS**

**→ ENTREPRENEURS NORD ISÉROIS (ENORI)**  
Développement local, promotion de solidarités économiques, vie locale, mise en relation entrepreneurs locaux et élus, aide à l'emploi  
Brigitte BESSON - Secrétaire trésorière  
brigitte.ritel@gmail.com

**→ FDCI**  
Association assumant des missions de service public (formation au permis de chasser, mise en valeur du patrimoine cynégétique...)  
Patrice SIBUT - Directeur  
patrice.sibut@chasse38.com

**→ FÉDÉRATION BTP ISÈRE**  
Conseil, promotion, défense des entreprises du BTP  
Emmanuel ROY - Secrétaire général  
emmanuel.roy@fbtpisere.fr

**TOUTENVERT**  
Travaux Publics & Paysagers

- TERRASSEMENT
- VOIRIE RÉSEAUX DIVERS
- AMÉNAGEMENTS URBAINS
- AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CHATTE | VEUREY-VOROIZE | PONTCHARRA

Ensemble, aménageons durablement les espaces de demain !

WWW.TOUTENVERT.COM

des SA SCIC au service des territoires

Bois local  
Scieries  
Construction  
Habitat  
Production maraichère

contact@silvae.eco  
contact@atticora.fr

Atticora

17 rd 523, Les Pautes, 38350 Goncelin

**Maçonnerie - Rénovation - Patrimoine**

23 ZA le Jasmin Nord  
73240 St-Genix-les-Villages  
Tél. 04 76 32 91 06  
accueil@perrouse.com

PERROUSE MAÇONNERIE

www.perrouse-constructions.com

**ENERCOOP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Coopérative d'énergie renouvelable citoyenne et solidaire, accompagne la transition énergétique sur votre territoire.

- Développement de parcs solaires
- Accompagnement de vos projets de solarisation
- Fournisseur d'électricité 100% renouvelable

enercoop

**STELORIS**

SPECTACLE DE DRONES LUMINEUX

Laissez la magie opérer !  
Offrez une expérience inédite, personnalisée et sécurisée. Nous créons des tableaux lumineux et colorés qui donnent vie à votre histoire. Un boloi de couleurs qui éblouira votre public...

- Collectivité / Fête nationale
- Parc d'attraction
- Mariage / Fête privée
- Festival / Concert
- Événement sportif
- Promotion de marque

- SHOW HYBRIDE DRONE / PYROTECHNIE
- IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT
- DRONES 100% FRANÇAIS

De 5 à 25 minutes, De 60 à 400 drones

info@steloris.com STELORIS.COM + 33 7 49 94 67 62

**TRAVAUX PUBLICS**  
TERRASSEMENT • V.R.D. • DÉMOLITION

**PERRIOL TP**  
SALAGON

Tél. 04 74 92 59 45  
contact@perrioltp.fr

**FÉDÉRATIONS - GROUPEMENTS**

**→ FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS**

La Fepem est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs  
Grégory PERRET - Responsable régional  
gperret@fepem.fr

**→ UNEP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Seule association professionnelle qui fédère et représente les entreprises du paysage  
Laëtitia PARTOUCHE DUMAS - Dél. régionale  
ldumas@unep-fr.org

**→ VERDIR IDA**

Syndicat interdépartemental des producteurs de végétaux (arbres, plantes, plants potagers, rosiers, fruitiers)  
Damien VIVIER - Président  
verdirida@gmail.com

**FINANCES - ASSURANCES**

**→ AUXILIAIRE BTP (L')**

Assureur des professionnels de la construction  
Luc TROMBETTA - Inspecteur commercial  
ltrombetta@auxiliaire.fr

**→ CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES**

Gestion, finance et assurance  
Géraldine ROLLAND - Responsable Territorial  
geraldine.rolland@cera.caisse-epargne.fr

**→ CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE ALPES**

Organisme bancaire  
Miléna HILAIRE - Chargée d'Affaires Grands Comptes  
milena.hilaire@ca-sudrhonealpes.fr

**→ GROUPAMA**

Prévoyance Santé Collectivité  
Aurélien BAPTUT - Chargée d'affaires  
abaptut@groupama-ra.fr

**→ LA POSTE GROUPE**

Services postaux, logistique urbaine, services bancaires, marketing, service à la personne, livraison de repas  
Rémi COMPARATO - Délégué territorial Isère  
remi.comparato@laposte.fr

**→ STRATORIAL**

Conseils en finances locales et ingénierie contractuelle  
Marilyne GASSELIN - Assistante commerciale  
marilyne.gasselins@stratorial.fr

**IMMOBILIER - LOGEMENT**

**→ GROUPE VALRIM**

Promotion immobilière, aménageur foncier, logement locatif aidé, constructeur de maisons individuelles  
Vincent BARROCHIN - Dir. Agence de Voiron  
vbarrochin@groupe-valrim.fr

**→ ISÈRE HABITAT**

Accession abordable à la propriété, VEFA, PSLA, BRS  
Thomas POWDEROUX - Dir. Développement  
t.pouderoux@isere-habitat.fr

**→ PLURALIS / ISALIS**

Logement locatif social - Accession sociale à la propriété - Syndic Solidaire - Missions sociales  
Mélissa JACQUET - Chargée de comm.  
melissa\_jacquet@pluralis-habitat.fr

**→ SAFER**

Information, conseil et accompagnement pour garantir la réussite des projets fonciers ruraux et périurbains (agriculteurs, porteurs de projets agricoles ou ruraux, collectivités)  
Dorothee COCOZZA - Dir. service de l'Isère  
d.cocozza@safer-aura.fr

**→ SAFILAF**

Promoteur immobilier local. Projets urbains portés par les collectivités locales  
Anne-Célia BOUVIER - Dir. communication  
ac.bouvier@safilaf.com

**→ SANTEALP**

Promoteur immobilier spécialisé dans le domaine de la santé  
Alexandre BAILLARD - Directeur associé  
a.baillard@santealp.fr

**→ SOLIHA ISÈRE-SAVOIE**

Accompagnement pour l'amélioration des logements et lutte contre l'habitat non-décent ou indigne  
Floriane BOUYOUD - Directrice  
f.bouyoud@soliha.fr

**COMP'HOT**  
la solution d'un compostage de proximité sans contraintes ni nuisances  
Une solution pensée pour :  
Collectivités, Professionnels, Lieux où la collecte n'est pas adaptée, Événements & Campings  
Location, Suivi et gestion de site, Animation et sensibilisation  
Pour en savoir +  
contact@comp-hot.fr  
07.60.44.30.97

**TERRALTO**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISÈRE  
La Chambre d'agriculture de l'Isère  
La solution durable à vos enjeux de territoire  
Vous êtes élu ou travaillez pour une collectivité et vous avez l'ambition de mener à bien vos projets pour votre territoire : développer l'aménagement tout en gérant le foncier agricole, structurer et valoriser l'offre alimentaire locale, gérer durablement la ressource en eau, accompagner la transition énergétique... la Chambre d'agriculture de l'Isère met son expertise à votre service.  
Contactez-nous !  
www.isere.chambres-agriculture.fr

**INSTITUTIONNELS**

**→ ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ISÈRE**

Information, assistance juridique, formation, représentation dans les commissions et organisation d'événements pour les élus des communes et intercommunalités de l'Isère  
Geneviève BILLET - Directrice  
g.billet@maires-isere.fr

**→ CCI GRENOBLE**

Organisme consulaire  
Hichem MAHBOUBI - Dir. Général par intérim  
H.mahboubi@grenoble.cci.fr

**→ CCI NORD ISÈRE**

Organisme consulaire  
Virginie Novotny - Directrice générale  
v.novotny@nord-isere.cci.fr

**→ CDG38**

Établissement public au service des employeurs territoriaux de l'Isère (RH, médecine, concours...)  
Frédéric CASTOLDI - Dir. général des services  
fcastoldi@cdg38.fr

**→ CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISÈRE**

Information, conseil et accompagnement secteur agricole (futurs agriculteurs, agriculteurs et collectivités)  
Julie JANNONE - Conseillère communication  
julie.jannone@isere.chambagri.fr

**→ COMMUNE D'AOSTE**

Collectivité territoriale - Mairie  
Thierry ROLLAND - DGS  
dgs@mairie-aoste.org

**→ DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

Collectivité territoriale  
Jacqueline FUENTES - Chargée d'événementiel  
jacqueline.fuentes@isere.fr

**→ RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES**

Aides régionales - Subventions - Accompagnements  
Camille TURPIN - Chargée de mission Service de l'Action Territoriale  
camille.turpin@auvergnerhonealpes.fr

**→ VALS DU DAUPHINÉ**

Collectivité territoriale - Cté de communes  
Adeline AMMI - DGS  
adeline.ammi@valsduauphine.fr

**MATÉRIEL POUR COLLECTIVITÉS**

**→ AUDIO LIGHT VIDÉO**

Événementiel, écran, micro rétroprojecteur, chaises, tables, chapiteau, cabine de vote, pupitre, installation de scène dans salle des fêtes  
Philippe FLANDINA - Responsable d'agence  
audiolightvideo@orange.fr

**→ DAUPHINÉ POIDS LOURDS**

Mercedes-Benz et Fuso  
Pierre HULLIER - Président du Groupe  
p.hullier@set-hullier.fr

**→ IWOODLOVE**

Aménagement d'espaces  
Michael DAMEN - Gérant / designer  
michael@iwoodlove.com

**→ KILOUTOU MODULE**

Location et vente de bâtiments modulaires : bungalows, sanitaires, containers, bureaux provisoires, salles de classe...  
Fabienne CLOITRE - Directrice d'agence  
fclotre@kiloutou-module.fr

**→ KILOUTOU SIGNALISATION**

Location & vente de matériel de signalisation et de sécurité pour chantiers et événements  
Maud ANDRE CAMPS - Chargée d'affaires  
mandrecamps@kiloutou-signalisation.fr

**→ MAESTRIA**

Fabricant de peinture pour marquage au sol et signalisation routière  
Michel MABILLLOT - Gérant  
mmabillot@maestria.fr



Audio-Light-Vidéo

Audio-Light-Vidéo

19 rue de la lieure - ZI les Blanchisseries  
38500 Voiron . France

04.76.32.05.91

audiolightvideo@orange.fr

audiolightvideo.fr



**sogedo**

L'eau nous rapproche

**1<sup>er</sup> distributeur d'eau indépendant en France**

**Des Hommes - Des Métiers - Des Territoires**

www.sogedo.fr



**MATÉRIEL POUR COLLECTIVITÉS**

→ **SWARCO**  
Billes de verre rétro réfléchissantes et produits thermocollés  
Cédric ROETS - Gérant  
cedric.roets@swarco.com

**PRESSE - ÉDITION**

→ **AFFICHES (LES)**  
Presse  
Florence TRABALON - DG Déléguée  
florence.trabalon@ciemedias.fr

→ **DAUPHINÉ LIBÉRÉ (LE)**  
Annonces légales et Judiciaires, dématérialisation  
Catherine VIDAL - Resp. Marché des Annonces Légales  
catherine.vidal@ebra.fr

→ **ESSOR ISÈRE (L')**  
Droit privé - droit public - annonces légales - marchés et enquêtes publiques  
Fabien CHARVET - Resp. des marchés et enquêtes publiques  
f.charvet@legal2digital.fr

→ **TERRE DAUPHINOISE**  
Journal d'information rural et départemental  
Marion CHARPENTIER - Directrice déléguée  
direction@terredauphinoise.fr

**RESTAURATION COLLECTIVE**

→ **ETS PHILIPPE**  
Installation de cuisines professionnelles auprès des collectivités et CHR  
Guillaume LAFOND - Directeur général  
guillaumelafond@etsphilippe.fr

→ **GUILLAUD TRAITEUR**  
Fabrication de repas pour les crèches, la restauration scolaire et portage à domicile  
Frédéric GUILLAUD - Gérant  
f.guillaud@guillaud-traiteur.com

→ **HIÉ ÉQUIPEMENT**  
Vente, installation et dépannage d'équipements de cuisine professionnels  
Anthony HIÉ - Directeur  
anthony.hie@hie-equipement.com

**SANTÉ - SOCIAL - ENFANCE**

→ **ASSURANCE MALADIE DE L'ISÈRE**  
Accès aux soins, prévention et prestations liées à la santé  
Julie MARTINEZ - Manager service comm.  
julie.martinez@assurance-maladie.fr

→ **CAF DE L'ISÈRE**  
Prestations et politique d'actions sociales familiales (compléments de revenus, équipements, suivis, conseils)  
Florence DEVYNCK - Directrice  
direction@caf38.caf.fr

→ **CNAS**  
Comité National de l'Action Sociale  
Dominique BONNET - Pdt délégation 38  
d.bonnet@montbonnot.fr

→ **COS38 (COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ISÈRE)**  
Action sociale pour les collectivités territoriales Iséroise  
Fannie DUPÉ - Directrice  
direction@cos38.com

→ **MFU - FRATERNELLE**  
Protection Sociale Complémentaire des agents de la Fonction Publique Territoriale  
Fabien FIORINA - Directeur  
fabien.fiorina@fraternelle.fr

→ **MSA ALPES DU NORD**  
La MSA est la sécurité sociale du monde agricole et un acteur de l'animation des territoires ruraux  
Marc MASDURAUD - Sous-directeur  
masduraud.marc@alpesdunord.msa.fr

→ **MUTUELLE ENTRENEOUS**  
Mutuelle communale - Mutuelle régionale - Garanties labélisées agents territoriaux  
Hervé WERY - Directeur Général  
hervewery@mutuelle-entrenous.fr

**TECH - TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**

→ **BERGER-LEVRAULT**  
Éditeur de solutions logicielles de confiance engagé dans une transformation numérique plus responsable  
Pascal BOISLIVEAU - Relations Partenaires  
Pascal.boisliveau@berger-levrault.com

→ **BY ZE TOUCH**  
Géomètre du bâtiment : plans 2D/3D d'état des lieux de vos bâtiments dessinés par un architecte à partir de relevés au scan 3D  
Eric LATOUCHE-HALLÉ - Président  
contact@byzetouch.fr

→ **CARTO FALCO**  
Solutions cartographiques : gestion domaine public, gestion remarques de terrain / signalements habitants. Inventaires terrain  
Aurélien JOSSET - Gérant  
ajosset@cartofalco.com

→ **CMIC**  
Cybersecrétariat, Internet et téléphonie, informatique, audio, vidéo, communication, marketing digital, CRM, imprimerie  
Julien CLUZEL - Secrétaire trésorier  
julien@arainformatique.com

→ **FRANCE ALARME**  
Détection incendie - Systèmes de vidéo surveillance - Contrôle d'accès - Détection intrusion  
Karim HAMMOUCHE - Dirigeant  
karim.hammouche@francealarme.net

→ **KOESIO**  
Communication unifiée - Gestion documentaire  
Gestion et data - Impression - Informatique & Sécurité  
Julien FELICIA - Manager Commercial  
julien.felicia@koesio.com

→ **ORANGE**  
Services de télécommunications et solutions numériques  
Julien MERMOZ - Chargé relations extérieures  
julien.mermoz@orange.com

→ **SECUTOP**  
Conseils, formations, actions en prévention des risques professionnels - DUERP  
Alice CATALOT - Responsable Commerciale  
alice.catalot@secutop.fr

→ **THD38**  
Opérateur d'infrastructures - déploiement, commercialisation maintenance réseau de fibre optique  
Antoine DUMAS - Dir. régional de XpFibre  
antoine.dumas@xpfibre.com

→ **VIATECH SOLUTIONS**  
Installateur et intégrateur de systèmes de sécurité  
Alexandre BENETTI - Chargé d'affaires  
a.benetti@viatech-solutions.fr

**EIFFAGE**  
Donnons du génie à nos performances

Eiffage Energy Systems conçoit, réalise, exploite et maintient des systèmes et équipements en génie électrique, industriel, climatique et énergétique dans le respect des Hommes et de l'environnement

Nos domaines de compétences :

- Production photovoltaïque
- Infrastructures et réseaux
- Villes et collectivités

70 infrastructures à votre service

Service Client : 04 78 99 40 00 (du lundi au vendredi 9h-18h)

Service Clients : 04 78 99 40 00 (du lundi au vendredi 9h-18h)

**transalp**  
CONCEPTEUR | FABRICANT | APPLICATEUR

JEUX x SPORT

L'Albenc, FRANCE - info@transalp.fr - 04 76 64 75 18

**JOUONS LOCAL**  
La bonne idée pour animer votre territoire

Soutenez l'économie locale

Dynamisez votre image

Créez du lien durable

jouonslocal.fr  
info@jouonslocal.fr  
04.74.94.44.31

**VFD**  
Acteur de mobilité  
Auvergne-Rhône-Alpes

www.vfd.fr

Vous souhaitez valoriser le changement d'usage d'un bâtiment ?

**RELEVÉS NUMÉRIQUES 3D DE BÂTIMENTS AVEC BY ZE TOUCH**

AVANT-PROJETS - PLANS 2D ET MAQUETTES 3D, BIM - VISITES VIRTUELLES

Éric Latouche-Hallé  
contact@byzetouch.fr - 06 89 90 97 58 - 38640 Claix - www.byzetouch.fr

**ecosph'R**

www.toiletteseches.com

location, entretien, vente  
sanitaire écologique autonome  
équipement mobile / événements, chantiers

04.56.62.50.20  
ecosphr@mare-nostrum.eu

**FREDON**  
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Acteur indépendant,  
FREDON est le 1er réseau d'experts au service de la santé du végétal, de l'environnement et des Hommes.

Nos champs d'activités :  
Expertise - Conseil  
Gestion du végétal, zéro phyto, biodiversité, gestion des espèces exotiques envahissantes, gestion des déchets verts, adaptation au changement climatique...

2, allée du Lazio  
69800 Saint-Priest  
06 84 52 88 44  
sebastien.gratier@fredon-aura.fr

www.fredon.fr/aura

**DÉTECTION ET GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX ENTERRÉS**  
SÉCURITÉ ET EFFICACITÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**DETECT RESEAUX 38**

38300 SAINT-AGNIN-SUR-BION  
06 86 55 83 20  
cgirard@detect-reseaux.fr

GÉORADAR  
AQUA PL

DÉTECTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE  
GÉORÉFÉRENCIEMENT

Membres de : CATEC | AIPR | ADNT 3002 | ÉLECTRIQUE | GIP

<b>A</b>			<b>J</b>		<b>S</b>		
• ALPES ISÈRE HABITAT	Couv 4	• EDIFIM GROUPE	35	• JEUX SK8 & MATCH	97	• SAFILAF	Encart attaché
• ABSISE	65	• EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES	119	• JOLONS LOCAL	119	• SANTÉALP	93
• ACTIS	43	• E.JL RHÔNE ALPES	109			• SD'ACCESS	59
• ALP'ETUDES INGENIERIE ET PAYSAGE	109	• ELEGIA	84	<b>K</b>		• SDH	79
• ASP ENVIRONNEMENT	107	• ENEDIS	4	• KAENA	101	• SERAC COMPOSITE	76
• ASTELIA AVOCATS	75	• ENERCOOP AUVERGNE RHÔNE ALPES	115	• KOESIO	91	• SERFIM	47
• AUDIO LIGHT VIDÉO	117	• ENTREPRENEURS NORD ISÉROIS (ENORI)	89	<b>L</b>		• SETIS / AGATE	87
• AUXILIAIRE BTP (L)	81	• ENVISOL	27	• LANSART	107	• SIGNATURE	113
		• EPFL DU DAUPHINÉ	63	<b>M</b>		• SILVAE	115
<b>B</b>		• EPORA	83	• MEMOCLUB	77	• SINTEGRA	101
• BETRIM	49	• ETS PHILIPPE	71	• MFU - FRATERNELLE	110	• SMMAG	8
• BY ZE TOUCH	119	• EUROVIA ALPES	51	• MIDALI	89	• SOBECA	99
		<b>F</b>		• MODUS VALORIS	45	• SOGEDO	116
<b>C</b>		• FÉDÉRATION BTP ISÈRE	99	• MUTUELLE ENTRENOUS	107	• SOLIHA ISÈRE-SAVOIE	97
• CAF DE L'ISÈRE	82	• FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE	107	<b>N</b>		• SPIE CITYNETWORKS	89
• CARAPAX FRANCE	19	• FEPEM	87	• NOTAIRES DU DAUPHINÉ	103	• STELORIS SJDB DRONE	115
• CCI NORD ISÈRE	23	• FREDON	119	<b>O</b>		• STORES ET FERMETURES GROUP	105
• CDG38	33	<b>G</b>		• ORANGE	87	• STRATORIAL	93
• CDMF AVOCATS	37	• GÉOMÈTRES EXPERTS	103	<b>P</b>			
• CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISÈRE	117	• GHM-ECLATEC	79	• PARCS ET SPORTS	93	<b>T</b>	
• CHAZAL	105	• GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE	61	• PERRIOL TP	115	• TE38	Couv 2
• CHRONOPILES	103	• GROUPE CHEVAL	97	• PERROUSE CONSTRUCTIONS	115	• TEXABRI	Encart libre
• CITEOS	105	• GROUPE RÉGUILLON	81	• PLURALIS / ISALIS	2	• TOUTENVERT	115
• CNR COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	30	• GROUPE VALRIM	105	• POMA	69	• TRANSALP	119
• CONFORT HABITAT	79	• GROUPE VERIDIS	57	<b>Q</b>			
• CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES	41	• GUILLAUD TRAITEUR	91	• QUALI-CITÉ AUVERGNE RHÔNE-ALPES	113	<b>U</b>	
• COS38	81	<b>H</b>		<b>R</b>		• UNION COMMERCIALE D'AOSTE	17
<b>D</b>		• HELIOS PROXIMARK	120	• RAZEL-BEC MOULIN BTP	14	<b>V</b>	
• DAUPHINÉ POIDS LOURDS	95	• HIÉ EQUIPEMENT	95	• RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	53	• VALOREM	109
• DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE	6	<b>I</b>		• ROSE VERTE (LA) - COMP'HOT	117	• VEOLIA	91
• DÉTECT RÉSEAUX	119	• IDVERDE	109	<b>X</b>		• VERDIR IDA	113
<b>E</b>		• IMPRIMERIE GCOM	113	• VFD	119	• VICAT	39
• ECHO VERT RHÔNE ALPES	95	• ISÈRE HABITAT	Couv 3	• VIVRE EN BOIS	73	<b>V</b>	
• ECOSPH'R	119	• IWOODLOVE	13			• XPFIBRE / THD38	55

**isèrehabitat**  
PROMOTEUR DE VOS SOLUTIONS

**immobilier humain**

**Responsabilité**  
Construire durablement, en garantissant qualité et pérennité.

**Transparence**  
Des engagements clairs, des prix justes, une confiance partagée.

**Proximité**  
Construire ensemble, c'est être présent à chaque étape du projet.

**Engagement**  
Chaque salarié et coopérateur agit pour l'intérêt général.

**Solidarité**  
Un modèle inclusif, pour que chacun puisse devenir propriétaire.

04 38 12 46 10  
isere-habitat.fr

**HELIOS**  
Mission sécurité routière

ENSEMBLE DEPUIS 25 ANS, NOUS PARTAGEONS LA MÊME ROUTE.

**AGENCE ISÈRE**  
25 rue du Tremblay,  
ZA du Rondeau  
38130 Echirrolles  
04 76 09 00 99  
proximark.38@groupe-helios.com

www.groupe-helios.com

# ENCHANTER *l'habitat*



**S'ENGAGER**  
au service  
des territoires

**SE MOBILISER**  
pour des services  
de qualité

**SOUTENIR**  
la transition  
environnementale

**INCARNER**  
une entreprise  
socialement  
responsable



**30 925**

ÉQUIVALENTS LOGEMENTS



**630**

SALARIÉS

*Alpes Isère Habitat est engagé aux côtés des territoires et de leurs habitants pour faciliter l'accès à tous à un logement et à des services de qualité.*



[www.alpeshabitat.fr](http://www.alpeshabitat.fr)

